

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PARTIES 233 À 352

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PARTIES 233 À 352

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

233. Concernant les CÉGEPs les données suivantes pour 2018-2019 :
- a) nombre d'étudiants inscrits par CÉGEP;
 - b) nombre total d'étudiants francophones;
 - c) nombre total d'étudiants anglophones;
 - d) nombre total d'étudiants allophones;
 - e) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
 - f) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
 - g) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
 - h) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un collège francophone privé;
 - i) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
 - j) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
 - k) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
 - l) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège francophone privé.
234. État des surplus et déficits par cégep/collège pour 2018-2019 (ou données les plus récentes).
235. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial sur les cinq dernières années.
236. Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2018-2019, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.
237. Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chacun des cégeps/collèges en 2018-2019.
238. Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.
239. Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.
240. Aux trimestres d'automne de 2008 à 2018, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.
241. Le nombre de programmes, au Cégep et dans les universités, qui ont fermé en 2018-2019 ventilé par programme et par région.
242. Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2008 avec six unités manquantes à leur DES.

243. Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2018-2019 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2018-2019.
244. Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.
245. Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaires et collégiaux.
246. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.
247. Ventilation des sommes accordées par centre collégial de transfert de technologie (CCTT), en 2018-2019.
248. Nombre de professionnels – psychologues, psychoéducateurs, orthopédagogues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, etc. – dans chacun des cégeps en 2018-2019.
249. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années, 2018-2019. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
250. Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
251. Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychoéducateurs pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
252. Nombre de postes (équivalent à temps complet) d'orthophonistes pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
253. Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français en 2017-2018 (ou données les plus récentes) :
- a) après le premier essai;
 - b) après le deuxième essai;
 - c) après le troisième essai;
 - d) après le quatrième essai.
254. Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2018-2019 et les sommes prévues à cet effet en 2019-2020.
255. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019.
256. Sommes accordées pour les clientèles émergentes (par Cégep) ainsi que l'effectif EHDAA en nombre et en proportion (de l'ensemble des élèves) dans les Cégeps en 2018- 2019.
257. Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2017-2018 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

258. Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour 2018-2019 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée. Également, la liste des demandes de permis ou d'agrément en attente.
259. Enveloppe consacrée à la formation continue au collégial, par cégep, en 2018-2019.
260. Nombre de personnes ayant eu accès à la formation continue, par cégep, en 2018-2019.
261. À la suite de l'adoption de la loi 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :
- dresser la liste des établissements qui ont répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.
 - dresser la liste des établissements qui n'ont pas répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. Si l'établissement a demandé un délai supplémentaire, veuillez indiquer le délai autorisé par le ministère pour chaque établissement.
 - Pour les établissements qui ne se sont pas conformés à la loi, dresser la liste des mesures de surveillance et d'accompagnement prévues par les articles 16 et 17 de la loi en indiquant les mesures imposées et l'établissement visé.
262. Ventilation détaillée par université des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2018-2019.
263. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour 2018-2019 (ou données les plus récentes).
264. Nombre total d'étudiants universitaires, par université, en 2018-2019, en provenance :
- du Québec;
 - du Canada (autres provinces que le Québec);
 - du reste du monde (hors Canada).
265. Ventilation par université du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, en 2018-2019.
266. Revenus totaux pour 2017-2018 et ventilés par université provenant des frais de scolarité payés par :
- les étudiants qui proviennent du Québec;
 - les étudiants canadiens qui proviennent des provinces autres que le Québec;
 - les étudiants étrangers (hors du Canada).
267. Revenus provenant des frais de scolarité payés par les étudiants qui proviennent de la France, par université, en 2017-2018.
268. Le nombre d'étudiants par programme universitaire pour chacune des universités pour l'année 2018-2019.
269. Nombre d'étudiants au baccalauréat qui ont échoué le Test de certification en français écrit pour l'enseignement en 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.
270. Nombre d'étudiants admis au baccalauréat en enseignement primaire en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et prévision pour 2019-2020 :
- au Québec;
 - par université.

271. Nombre d'étudiants qui ont gradué en enseignement primaire en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020 :
- au Québec;
 - par université.
272. Bilan des sommes investies dans les cégeps et universités, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2018-2019.
273. Bilan des sommes investies, pour l'année 2018-2019, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
274. Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2018-2019 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
275. Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2018-2019 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.
276. Crédits budgétaires accordés à la recherche universitaire en 2018-2019.
277. Pour 2018-2019, total des subventions accordées en vertu des trois fonds suivants :
- Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.
278. Pour 2018-2019, nombre d'étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat subventionnés pour chacun des fonds suivants :
- Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies.
279. Pour 2018-2019, nombre de professeurs-chercheurs et de nouveaux professeurs-chercheurs ayant bénéficié des subventions pour chacun des fonds suivants :
- Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies.
280. Pour 2018-2019, liste des revues scientifiques ayant bénéficié des subventions pour chacun des fonds suivants, ainsi que le montant accordé à chacune :
- Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies.
281. Pour 2018-2019, liste des fonds accordés à des actions concertées pour chacun des fonds suivants :
- Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies.
282. Pour chacun des trois fonds suivants, en 2018-2019, proportion des sommes versées aux équipes de recherche qui vont à l'administration des projets de recherche :

- a) Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - b) Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - c) Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.
283. Axes de recherche privilégiés dans la portion « Recherche dans les domaines d'importance stratégique » pour chacun de trois fonds suivants pour 2018-2019 :
- a) Fonds de recherche du Québec – Santé;
 - b) Fonds de recherche du Québec – Société et Culture;
 - c) Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.
284. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2018-2019.
285. Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2018-2019.
286. Ventilation des sommes accordées en 2018-2019 pour les programmes PART et PAREA.
287. Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2018-2019.
288. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine et le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
289. Pour chaque faculté de médecine, préciser :
- a) le nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000;
 - b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
 - c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
 - d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
 - e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
 - f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
 - g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
290. Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.
291. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :
- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
 - b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
 - c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
 - d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
292. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
 - c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;

- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

293. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
294. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
295. Le montant investi pour la formation des IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
296. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
297. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
298. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2019-2020.
299. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
300. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.
301. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2018-2019 et les estimations pour 2019-2020.
302. Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2018-2019.
303. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2018-2019 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.
304. Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2018-2019.
305. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2018-2019.
306. Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2018-2019, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
307. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2018-2019.
308. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2018-2019, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

309. Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2018-2019, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.
310. Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
311. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.
312. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.
313. Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2012, ventilée par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
314. Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :
- le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
 - la description du projet;
 - la date de versement de l'aide financière accordée;
 - le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
 - les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
 - la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres co-bénéfices.

309-1 Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année;
- nombre de demandes refusées, par université, par année;
- estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

310-1 Le 19 janvier 2019, le ministre de l'Éducation dévoilait son plan de match pour trouver des solutions satisfaisantes concernant la compensation et l'encadrement des stages. En lien avec les étapes annoncées par le ministre en janvier dernier :

- état d'avancement des travaux et échéances;
- la liste des rencontres de travail effectuées en février avec des regroupements étudiants et des dirigeants d'établissements en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour;
- la liste des consultations des partenaires du marché du travail et des ministères concernés en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour;
- l'analyse complète des données compilées par le Ministère sur l'état de la situation.

311-1 Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2017-2018 et 2018-2019 :

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

312-1 Liste des cadres universitaires ayant une rémunération s'échelonnant 13 mois par année pour chaque institution/Université du réseau des Universités du Québec, pour 2018-2019.

313-1 Pour 2018-2019, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle;
- b) de deuxième cycle;
- c) de troisième cycle.

314-1 Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2018-2019 :

- a) le recteur ou la rectrice;
- b) le vice-recteur ou la vice-rectrice;
- c) les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s;
- d) le ou la secrétaire général(e);
- e) les doyens ou les doyennes;
- f) les vice-doyens ou les vice-doyennes.

315. Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2018-2019 :

- a) montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel;
- b) montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

316. Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2018-2019.

317. Nombre de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université, par matière d'enseignement pour 2018-2019 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire;
- b) enseignement au secondaire.

318. Nombre de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2018-2019 :

- a. adaptation scolaire et sociale;
- b. enseignement professionnel;
- c. orientation;
- d. psychoéducation.

319. Détail des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2018-2019.

320. Le nombre d'effectifs (ETC) attitrés à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2018-2019, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.

321. Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2018-2019.

322. La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2018-2019 avec mention :

- a) de la description du projet;
 - b) de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaires;
 - c) du programme concerné, le cas échéant;
 - d) du montant déboursé;
 - e) de la date du déboursement;
 - f) de l'objectif poursuivi en matière de réduction des GES.
323. Pour chacun de ces projets, fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus en matière de réduction des GES.
324. Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2018-2019 :
- a) le cadre de gestion utilisé;
 - b) la grille d'évaluation des projets;
 - c) les objectifs poursuivis.
325. Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2017-2018, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.
326. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.
327. Pour l'année 2017-2018, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
328. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2009-2010.
329. Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.
330. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2018-2019.
331. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2017-2018 et pour 2018-2019.
332. Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.
333. Ventilation pour 2018-2019 et les projections pour 2019-2020, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
334. Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
335. Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».
336. Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.
337. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des

ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

338. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
339. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
340. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
341. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.
342. Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.
343. Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 2018-2019 et celles prévues pour 2019-2020.
344. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 11 concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des étudiants étrangers, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
345. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 15 concernant le développement de l'offre de francisation en ligne, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
346. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
347. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 26 concernant la bonification de l'appui aux centres collégiaux de transfert des technologies, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
348. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

349. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
350. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 pour les éléments suivants :
- a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
 - b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec;
 - c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
 - d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.
351. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 pour les éléments suivants :
- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale;
 - b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques;
 - c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.
352. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 37 concernant le développement de l'offre de formation continue au collégial et en formation professionnelle, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les CÉGEPs les données suivantes pour 2018-2019 :

- a) nombre d'étudiants inscrits par CÉGEP;
- b) nombre total d'étudiants francophones;
- c) nombre total d'étudiants anglophones;
- d) nombre total d'étudiants allophones;
- e) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
- f) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
- g) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
- h) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un collège francophone privé;
- i) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public;
- j) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège anglophone privé;
- k) nombre d'étudiant allophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public;
- l) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège francophone privé.

RÉPONSE

Pour l'effectif au collégial, les dernières données provisoires sont celles de l'automne 2017.

- a) Nombre d'étudiants inscrits par CÉGEPs : voir le tableau joint en annexe.
- b) Nombre total d'étudiants francophones¹: 162 418.
- c) Nombre total d'étudiants anglophones : 16 486.
- d) Nombre total d'étudiants allophones² : 39 218.
- e) Nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public : 8 278.
- f) Nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un collège anglophone privé :
771.
- g) Nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public :
1 413.
- h) Nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un collège francophone privé : 579.
- i) Nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public : 12 058.
- j) Nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège anglophone privé : 3 310.
- k) Nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public :
20 685.
- l) Nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège francophone privé : 3 057.

¹ La langue maternelle est la dernière langue maternelle déclarée à l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. Si cette information n'est pas disponible, c'est la dernière langue maternelle déclarée au collégial qui est comptabilisée.

² Les élèves allophones sont ceux qui ont déclaré une langue maternelle autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone.

Effectif étudiant à l'enseignement collégial selon l'organisme responsable, réseau public seulement
(automne 2017^P)

Réseau d'enseignement	Organisme responsable	Effectif
Public	Cégep André-Laurendeau (929000)	4 124
	Cégep Beauce-Appalaches (937000)	1 965
	Cégep d'Ahuntsic (913000)	9 272
	Cégep de Baie-Comeau (931001)	744
	Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	3 423
	Cégep de Chicoutimi (932002)	2 714
	Cégep de Drummondville (907001)	2 566
	Cégep de Granby-Haute-Yamaska (904001)	2 370
	Cégep de Jonquière (932003)	3 226
	Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	1 449
	Cégep de La Pocatière (923000)	1 254
	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	2 364
	Cégep de Lévis-Lauzon (921000)	2 943
	Cégep de l'Outaouais (919000)	5 154
	Cégep de Maisonneuve (916000)	6 919
	Cégep de Matane (927000)	957
	Cégep de Rimouski (901000)	3 050
	Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	1 173
	Cégep de Rosemont (915000)	5 223
	Cégep de Sainte-Foy (903000)	7 711
	Cégep de Saint-Jérôme (928000)	5 379
	Cégep de Saint-Laurent (912000)	3 968
	Cégep de Sept-Îles (931002)	682
	Cégep de Sherbrooke (904000)	5 860
	Cégep de Sorel-Tracy (907002)	1 363
	Cégep de St-Félicien (932004)	1 220
	Cégep de St-Hyacinthe (907003)	4 956
	Cégep de Thetford (924000)	1 085
	Cégep de Trois-Rivières (905000)	4 185
	Cégep de Valleyfield (918000)	2 576
	Cégep de Victoriaville (925000)	1 823
	Cégep du Vieux Montréal (917000)	6 960
	Cégep Édouard Montpetit (909000)	7 722
	Cégep François-Xavier Garneau (926000)	6 322
	Cégep Gérald-Godin (939000)	1 540
	Cégep John Abbott (935000)	7 437
	Cégep Limoilou (902000)	5 407
	Cégep Lionel Groulx (911000)	6 112
	Cégep Marie-Victorin (938000)	5 793
	Cégep Montmorency (930000)	8 432
	Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)	2 554
	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (940001)	2 088
	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (940002)	1 962
	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	3 735
	Champlain Regional College - Campus Lennoxville (936001)	1 222
	Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil (936002)	3 454
	Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence (936002)	960
	Collège d'Alma (932001)	1 271
	Collège Dawson (933000)	10 886
	Collège Héritage (919001)	1 259
Collège Shawinigan (906000)	1 340	
Vanier College (934000)	7 499	

Source : MEES, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Socrate, données au 2017-02-24.

P : Données provisoires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État des surplus et déficits par cégep/collège pour 2018-2019 (ou données les plus récentes).

RÉPONSE

Le tableau, ci-annexé, présente, pour chacun des cégeps, le surplus ou déficit au fonds de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Les résultats de l'année 2018-2019 ne sont pas disponibles.

ANNEXE

**Surplus (déficit) des cégeps au fonds de fonctionnement
pour l'exercice terminé le 30 juin 2018**

Nom du collège	en milliers de \$
Abitibi-Témiscamingue	353,3
Ahuntsic	1 854,2
Alma	863,2
André-Laurendeau	174,9
Baie-Comeau	197,2
Beauce-Appalaches	680,1
Bois-de-Boulogne	726,7
Champlain	329,1
Chicoutimi	774,5
Dawson	1 919,9
Drummondville	2,9
Édouard-Montpetit	1 582,1
Saint-Félicien	241,5
Sainte-Foy	655,7
François-Xavier Garneau	625,9
Gaspésie et des Îles	615,8
Gérald Godin	(638,4)
Granby Haute-Yamaska	224,8
Héritage	360,8
Saint-Hyacinthe	433,0
Saint-Jean-sur-Richelieu	899,2
Saint-Jérôme	449,5
John Abbott	4 574,6
Jonquière	1 278,4
Lanaudière	855,5
La Pocatière	311,8
Saint-Laurent	(9,6)
Lévis-Lauzon	813,9
Limoilou	812,7
Lionel-Groulx	203,0
Maisonneuve	2 677,3
Marie-Victorin	1 437,2
Matane	544,5
Montmorency	(344,3)
Outaouais	602,8
Rimouski	635,0
Rivière-du-Loup	481,7
Rosemont	318,0
Sept-Îles	505,9
Shawinigan	37,7
Sherbrooke	(109,4)
Sorel-Tracy	10,6
Thetford	463,0
Trois-Rivières	646,9
Valleyfield	1 008,3
Vanier	2 078,2
Victoriaville	285,8
Vieux Montréal	(18,4)
Total	33 427,0

Source : Information provenant des rapports financiers annuels des cégeps.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial sur les cinq dernières années.

RÉPONSE

Le tableau ci-annexé présente, pour chacun des cégeps, les surplus ou déficits accumulés au fonds de fonctionnement au terme de l'année 2017-2018 (en milliers de dollars).

**Surplus (déficits) accumulés des cégeps
au fonds de fonctionnement
(en milliers de dollars)**

Nom du collège	Au 30 juin 2018
Abitibi-Témiscamingue	2 241,0
Ahuntsic	3 501,9
Alma	(1 411,7)
André-Laurendeau	1 503,6
Baie-Comeau	612,0
Beauce-Appalaches	1 371,2
Bois-de-Boulogne	2 080,4
Champlain	2 308,2
Chicoutimi	1 763,1
Dawson	9 522,6
Drummondville	10,3
Édouard-Montpetit	1 878,3
Saint-Félicien	1 969,1
Sainte-Foy	3 320,2
François-Xavier Garneau	2 766,0
Gaspésie et des Îles	917,3
Gérald Godin	(1 612,0)
Granby Haute-Yamaska	512,5
Héritage	1 353,8
Saint-Hyacinthe	1 889,1
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 493,1
Saint-Jérôme	2 633,8
John Abbott	8 543,8
Jonquière	798,1
Lanaudière	1 487,1
La Pocatière	864,3
Saint-Laurent	1 270,7
Lévis-Lauzon	1 087,2
Limoilou	2 130,9
Lionel-Groulx	1 259,0
Maisonneuve	4 183,1
Marie-Victorin	1 359,8
Matane	2 306,9
Montmorency	(1 044,6)
Outaouais	1 808,2
Rimouski	(1 042,1)
Rivière-du-Loup	1 218,4
Rosemont	4 463,0
Sept-Îles	3 522,0
Shawinigan	721,1
Sherbrooke	(1 078,1)
Sorel-Tracy	1 189,9
Thetford	1 449,1
Trois-Rivières	1 640,1
Valleyfield	2 698,6
Vanier	4 092,8
Victoriaville	3 076,0
Vieux Montréal	2 662,0
Total	91 291,1

Source : Information provenant des rapports financiers annuels des cégeps.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2018-2019, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.

RÉPONSE

Selon la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, les cégeps ne peuvent présenter un déficit cumulé. Le cas échéant, le Ministère demande un plan de redressement au cégep visant à résorber le déficit cumulé.

Quatre cégeps font l'objet d'un plan de redressement (voir tableau ci-dessous).

Déficits cumulés prévus au budget des cégeps en plan de redressement
(en milliers de dollars)

	au 30 juin 2019
Collège d'Alma	(1 094,4)
Cégep Gérard-Godin	(1 161,2)
Cégep de Sherbrooke	(889,9)
Cégep de Rimouski	(961,7)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chacun des cégeps/collèges en 2018-2019.

RÉPONSE

Le tableau 1, ci-annexé, présente les revenus et les dépenses de fonctionnement en 2018-2019 (année scolaire) selon l'information présentée aux budgets annuels de fonctionnement des cégeps.

Tableau 1 - Résultats annuels prévus des cégeps pour 2018-2019 (en milliers de \$)

Cégeps	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)
Abitibi-Témiscamingue	39 345,6	39 901,5	(556,0)
Ahuntsic	79 540,9	79 290,9	250,0
Alma	19 209,2	18 835,2	374,0
André-Laurendeau	45 973,1	45 923,0	50,1
Baie-Comeau	15 293,7	15 293,7	0,0
Beauce-Appalaches	27 340,9	27 020,9	320,0
Bois-de-Boulogne	43 600,7	43 068,3	532,4
Champlain	53 670,1	53 670,1	0,0
Chicoutimi	43 415,2	43 310,2	105,0
Dawson	91 567,0	92 015,0	(448,0)
Drummondville	29 599,5	29 297,6	301,8
Édouard Montpetit	90 897,0	91 022,9	(125,9)
St-Félicien	20 809,4	20 809,4	0,0
Sainte-Foy	81 588,5	81 444,5	144,0
François-Xavier Garneau	67 774,3	67 774,3	0,0
Gaspésie et des Îles	49 806,0	49 606,0	200,0
Gérald Godin	18 269,8	17 654,0	615,8
Granby Haute-Yamaska	25 882,9	25 789,8	93,1
Héritage	17 533,0	18 166,6	(633,6)
St-Hyacinthe	56 048,3	55 741,0	307,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	42 537,4	42 422,4	115,0
Saint-Jérôme	59 633,5	59 470,7	162,8
John Abbott	73 367,7	73 367,7	0,0
Jonquière	55 939,2	55 811,3	127,9
Régional de Lanaudière	69 376,5	68 733,5	643,0
La Pocatière	22 606,6	22 410,7	195,9
Saint-Laurent	47 863,1	47 863,1	0,0
Lévis-Lauzon	37 239,3	37 001,2	238,1
Limoilou	67 460,9	67 755,7	(294,8)
Lionel Groulx	61 053,8	61 052,1	1,7
Maisonneuve	75 618,2	73 949,7	1 668,5
Marie-Victorin	56 414,4	55 509,2	905,1
Matane	19 346,6	19 691,8	(345,2)
Montmorency	76 966,8	76 966,8	0,0
Outaouais	55 985,1	55 926,4	58,7
Rimouski	53 246,8	53 043,4	203,5
Rivière-du-Loup	21 687,8	21 587,8	100,0
Rosemont	52 046,7	52 046,7	0,0
Sept-Îles	16 290,7	16 340,7	(50,0)
Shawinigan	21 965,9	21 946,0	20,0
Sherbrooke	65 739,2	65 551,0	188,2
Sorel-Tracy	18 752,6	18 960,3	(207,7)
Thetford	21 061,9	20 961,8	100,1
Trois-Rivières	59 631,3	59 631,3	0,0
Valleyfield	28 168,0	27 629,3	538,8
Vanier	67 596,8	67 596,8	0,0
Victoriaville	31 821,5	32 211,6	(390,1)
Vieux-Montréal	79 534,4	79 234,4	300,0
Total	2 276 118,1	2 270 308,5	5 809,6

Source : Information provenant des budgets de fonctionnement des cégeps.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

Effectif étudiant total

Langue d'enseignement	Langue maternelle déclarée par l'élève au collégial	Automne 2017
Français	Français	158 484
	Anglais	2 207
	Autres langues	18 372
	Sous-total	179 063
Anglais	Français	8 997
	Anglais	18 774
	Autres langues	11 788
	Sous-total	39 559
Total	Sous-total	218 622

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.

RÉPONSE

Cette mesure a été introduite en 2004-2005 afin de poursuivre l'objectif commun et rassembleur : la réussite de l'étudiant. À cet effet, un montant de 4 650 000 \$ est réparti entre les cégeps et un montant de 350 000 \$ est réparti entre les collèges privés agréés aux fins de subventions.

Les tableaux présentés aux pages suivants présentent les montants pour l'année scolaire 2018-2019.

Cégeps

Établissement	Allocation 2018-2019
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	81 000 \$
Cégep d'Ahuntsic	155 500 \$
Collège d'Alma	51 900 \$
Cégep André-Laurendeau	93 700 \$
Cégep de Baie-Comeau	46 900 \$
Cégep Beauce-Appalaches	65 900 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	87 300 \$
Champlain Regional College	119 700 \$
Cégep de Chicoutimi	80 000 \$
Collège Dawson	182 500 \$
Cégep de Drummondville	70 900 \$
Cégep Édouard Montpetit	152 100 \$
Cégep de Saint-Félicien	54 700 \$
Cégep de Sainte-Foy	154 200 \$
Cégep Garneau	131 700 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	55 300 \$
Cégep Gérard-Godin	53 900 \$
Cégep de Granby	68 100 \$
Collège Héritage	54 700 \$
Cégep de St-Hyacinthe	107 800 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	90 700 \$
Cégep de Saint-Jérôme	118 600 \$
Cégep John Abbott	141 700 \$
Cégep de Jonquière	94 600 \$
Cégep régional Lanaudière	206 500 \$
Cégep de La Pocatière	54 400 \$
Cégep de Saint-Laurent	91 100 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	85 800 \$
Cégep Limoilou	122 400 \$
Cégep Lionel Goulx	122 800 \$
Cégep de Maisonneuve	137 800 \$
Cégep Marie-Victorin	103 600 \$
Cégep de Matane	47 100 \$
Cégep Montmorency	154 900 \$
Cégep de l'Outaouais	113 900 \$
Cégep de Rimouski	89 200 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	54 100 \$
Cégep de Rosemont	98 800 \$
Cégep de Sept-Îles	45 200 \$
Cégep Shawinigan	56 300 \$
Cégep de Sherbrooke	129 400 \$
Cégep de Sorel-Tracy	52 500 \$
Cégep de Thetford	52 500 \$
Cégep de Trois-Rivières	105 800 \$
Cégep de Valleyfield	70 900 \$
Vanier College	143 400 \$
Cégep de Victoriaville	61 200 \$
Cégep du Vieux Montréal	138 000 \$
TOTAL (cégeps)	4 651 000 \$

Collèges privés agréés aux fins de subventions

Établissement	Allocation 2018-2019
Collège André-Grasset	25 469 \$
Collège Bart	9 241 \$
Collège Jean-de-Brébeuf	35 370 \$
Collège Centennal	6 092 \$
Collège international des Marcellines	6 242 \$
Collège Ellis – Campus de Drummondville	12 097 \$
Collège international Sainte-Anne	9 429 \$
Collège Lafèche	27 104 \$
Collège LaSalle	56 353 \$
Collège Marianopolis	43 582 \$
Collège Mérici	22 795 \$
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	12 225 \$
Collège O'Sullivan de Québec inc.	7 515 \$
Collège TAV	9 881 \$
Collège Universel	8 497 \$
École nationale de Cirque	6 245 \$
Collège Ellis – Campus de Trois-Rivières	8 883 \$
École de musique Vincent d'Indy	5 610 \$
Institut Teccart	11 083 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	17 395 \$
Séminaire de Sherbrooke	8 892 \$
TOTAL (collèges privés)	350 000 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Aux trimestres d'automne de 2008 à 2018, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.

RÉPONSE

Le tableau présenté à l'annexe 1 consigne les informations sur les taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC et AEC) enregistrés par les nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2012 à 2015, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC, dans l'ensemble du réseau collégial.

La mesure de la diplomation est prise à deux moments d'observation :

- au terme de la durée prévue du programme de DEC de la première inscription au collégial¹
- deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

En raison de la période minimale d'observation nécessaire pour chaque cohorte et de la disponibilité des données brutes dans les banques ministérielles, les dernières données disponibles concernent la cohorte de l'automne 2015.

Les indicateurs sont obtenus en effectuant un suivi réel dans le temps des étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné.

¹ La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, l'observation est faite 3 ans après le début des études collégiales.

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme menant au DEC, aux trimestres d'automne de 2012 à 2015, par type de formation, pour l'ensemble du réseau¹

Période d'observation ²	Trimestre d'automne de la 1 ^{re} inscription au collégial			
	2012 %	2013 %	2014 %	2015 %
	Programme de DEC de la formation préuniversitaire à la 1^{re} inscription			
Durée prévue	39,7	38,9	38,3	37,9
2 ans après	71,6	71,9		
	Programme de DEC de la formation technique à la 1^{re} inscription			
Durée prévue	37,0	36,2	35,9	
2 ans après	62,5			
	Cheminements en accueil ou en transition à la 1^{re} inscription³			
Durée prévue	11,7	11,2	11,8	
2 ans après	38,5			
	Ensemble des programmes de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition).			
Durée prévue	35,5	34,8	34,2	
2 ans après	65,0			

1. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
2. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminements en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue.
3. Les cheminements en accueil ou en transition sont réservés aux élèves qui hésitent quant au choix d'un programme d'études ou qui présentent des risques élevés d'échec ou d'abandon ou qui doivent suivre des cours de mise à niveau pour répondre aux conditions particulières d'admission à un programme de DEC. Après un trimestre d'inscription à un tel cheminement, les étudiants intègrent normalement un programme d'études collégiales (DEC).

Sourcé : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2018 (Réf : FichesNI_TypForTousReseaux_V2018.xlsx)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de programmes, au Cégep et dans les universités, qui ont fermé en 2018-2019 ventilé par programme et par région.

RÉPONSE

À l'enseignement collégial :

Deux programmes d'études menant à un diplôme d'études collégial (DEC) ont été fermés :

- Cégep de la Gaspésie et des Îles — Administration générale (410.E0). Région 11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Cégep Lionel-Groulx — Administration générale (410.E0). Région 15 — Laurentides;

Trois programmes d'études menant à un DEC n'ont pas accueilli de débutant pour la première fois à l'automne 2018. Ces programmes ne sont cependant pas fermés. Il s'agit de :

- Cégep de Chicoutimi — *Soins infirmiers* (180.B0). Région 02 — Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Séminaire de Sherbrooke — *Techniques de gestion hôtelière* (430.B0). Région 05 — Estrie.
- Collège Héritage — *Techniques de tourisme* (414.A0). Région 07 — Outaouais.

À la demande des collèges, 42 AEC ont été désactivées au cours de l'année scolaire 2018-2019.

À l'enseignement universitaire :

Le Ministère ne dispose pas des informations demandées puisque les établissements universitaires ne sont pas tenus d'informer le Ministère lorsqu'ils ferment un programme.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2008 avec six unités manquantes à leur DES.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2008, des étudiants peuvent être admis au collégial alors qu'il leur manque 6 unités ou moins pour obtenir le diplôme d'études secondaires (DES). Ces étudiants sont admis « sous condition » et doivent s'engager à accumuler les unités manquantes durant leur premier trimestre d'études collégiales.

Le tableau présenté en annexe consigne des données sur les cohortes de nouveaux inscrits au collégial, aux trimestres d'automne de 2012 à 2017, dans les programmes de DEC, à l'enseignement ordinaire, dans l'ensemble du réseau collégial. Les statistiques présentées sont :

- le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'études collégiales;
- le taux de réinscription au troisième trimestre d'études collégiales;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC) au terme de la durée prévue du programme de DEC initial;
- le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue du programme de DEC initial.

Indicateurs de cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire,
dans les programmes de DEC, aux trimestres d'automne 2012 à 2017,
selon les conditions d'admission au programme, ensemble du réseau collégial

Première inscription au collégial	Conditions d'admission au programme	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre ²	Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ³	Taux d'obtention sanction des études collégiales (DEC, AEC) ⁴	
				Durée prévue ⁵	2 ans après
Automne		%	%	%	%
2012	Conditions satisfaites	85,1	86,5	36,8	67,0
2012	Élève admis sous condition ¹	56,2	52,4	5,5	24,1
2012	DEP-DEC	62,0	52,6	31,6	52,6
2012	Équivalence	82,6	71,2	26,0	47,9
2012	Conditions jugées suffisantes	83,5	85,7	35,7	57,1
2012	Total	84,4	84,9	35,5	65,0
2013	Conditions satisfaites	85,6	86,7	36,1	
2013	Élève admis sous condition ¹	56,9	54,7	5,1	
2013	DEP-DEC	60,5	71,4	7,1	
2013	Équivalence	84,8	68,7	27,3	
2013	Conditions jugées suffisantes	79,8	83,3	22,2	
2013	Total	84,9	85,0	34,8	
2014	Conditions satisfaites	85,2	86,4	35,2	
2014	Élève admis sous condition ¹	55,5	53,5	3,6	
2014	DEP-DEC	73,3	90,0	20,0	
2014	Équivalence	83,8	71,7	31,4	
2014	Conditions jugées suffisantes	85,6	76,2	28,6	
2014	Total	84,6	84,8	34,2	
2015	Conditions satisfaites	85,1	86,4		
2015	Élève admis sous condition ¹	55,6	51,8		
2015	DEP-DEC	62,5	61,5		
2015	Équivalence	84,3	71,8		
2015	Conditions jugées suffisantes	87,5	75,0		
2015	Total	84,5	84,7		
2016	Conditions satisfaites	84,9	85,8		
2016	Élève admis sous condition ¹	53,8	50,0		
2016	DEP-DEC	68,1	68,8		
2016	Équivalence	84,9	71,8		
2016	Conditions jugées suffisantes	85,8	78,3		
2016	Total	84,4	84,3		
2017	Conditions satisfaites	84,3			
2017	Élève admis sous condition ¹	53,6			
2017	DEP-DEC	37,4			
2017	Équivalence	85,0			
2017	Conditions jugées suffisantes	54,8			
2017	Total	83,7			

1. Les étudiants admis sous condition ont six unités manquantes ou moins pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.
 2. Le taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire > 59 p. 100) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués), incluant les cours d'éducation physique.
 3. L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état du pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial.
 4. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC) obtenus ou non dans le programme initial et les attestations d'études collégiales (AEC).
 5. La durée prévue des études est de 2 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et de 3 ans pour ceux en formation technique. Pour les cheminement en accueil ou en transition, une période de 3 ans après le début des études collégiales est retenue. Les données sur les sanctions des études collégiales obtenues au cours de la dernière année scolaire pour la cohorte 2014 peuvent être incomplètes.
- Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2018 (Réf. : Reu_Admis_SousCondition_Base_V2018.xlsx).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2018-2019 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2018-2019.

RÉPONSE

Un nouvel établissement a reçu un permis sans agrément aux fins de subventions pour offrir de l'enseignement collégial privé à compter de l'année scolaire 2018-2019 :

- École de management INSA

Il s'agit d'une demande de délivrance déposée en 2017-2018 pour laquelle l'établissement a été autorisé à offrir un service éducatif à compter du 1^{er} juillet 2018.

Deux nouveaux programmes agréés aux fins de subventions et conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que neuf nouveaux programmes agréés aux fins de subventions et conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) ont été ajoutés aux permis de cinq établissements existants à compter de l'année scolaire 2018-2019, soit :

- Collège Bart :
 - *Commerce numérique* (LCA.F9).
- Collège TAV (à son installation principale située au 6333, boul. Décarie, à Montréal) :
 - *Sciences humaines* (300.A0);
 - *Techniques d'éducation spécialisée* (351.A0);
 - *Courtage immobilier résidentiel* (EEC.1Y);
 - *Intervention inclusive dans les services de garde à l'enfance* (JNC.1T);
 - *Programmation d'applications mobiles* (LEA.D0).
- Collège O'Sullivan de Québec :
 - *Gestion du marketing et réseaux sociaux* (NWE.36).
- Collège Laflèche (à son installation principale située au 1687, boul. Carmel, à Trois-Rivières) :
 - *Communications, publicité et conception Web* (NWY.1U).
- Collège LaSalle (à son installation située au 1595, boul. Daniel-Johnson, à Laval) :
 - *Courtier immobilier résidentiel* (EEC.24);
 - *Consultant réglementé en immigration canadienne* (JCA.00);
 - *Planification d'événements* (JYC.0H).

Les allocations accordées aux établissements privés sont attribuées en conformité avec les règles budgétaires approuvées par le Conseil du trésor. Le financement alloué aux collèges privés subventionnés est notamment octroyé par élève, soit un montant de fixe de 672,02 \$ et un montant de base par étudiant variant selon les familles de financement entre 5 637 \$ et 9 433 \$.

Les demandes d'ajout de programmes avec agrément aux fins de subventions de quatre établissements sont en cours de traitement.

Les demandes de délivrance de permis pour cinq programmes sans agrément aux fins de subventions dans quatre nouveaux établissements sont en cours de traitement. Par ailleurs, aucune demande en cours de traitement provenant de nouveaux établissements ne concerne l'offre de programme d'études avec agrément.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE

Dix demandes visant la modification de devis scolaire de cégep ont été analysées au Ministère. Les sommes allouées par le Ministère sont indiquées dans le tableau suivant :

Cégeps	Demande d'ajout en EETP	Statut	Sommes allouées	Commentaires
Cégep de Drummondville	140	Autorisé en juin 2016.	203 700 \$ (juin 2016)	
Cégep de St-Hyacinthe	300	Devis transitoire. Autorisé en mai 2016.	360 000 \$ en location de locaux/an (mai 2016) 10,4 M\$ (février 2014, pour augmenter le devis à 4 000)	Le devis transitoire sera à réévaluer en 2018-2019 en vue de le rendre permanent si la stabilité de la clientèle est démontrée.
Cégep de St-Jérôme	300	Autorisé en juin 2016.	2,3 M\$ (juin 2016)	
Cégep Marie-Victorin	500	L'augmentation à 4 000 EETP a été refusée en janvier 2017.		
Cégep de Valleyfield	300	L'augmentation à 2 400 EETP a été refusée en janvier 2017.		
Vanier College	750	La demande est en cours de traitement au Ministère.		En novembre 2015, le Cégep demandait d'augmenter le devis à 6 000 EETP. La demande a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble du réseau des cégeps.
Cégep Montmorency	1000	La demande est en cours de traitement au Ministère.	4,8 M\$ (juin 2016) accordés pour une demande antérieure	En mars 2016, le Cégep demandait d'augmenter le devis à 7 200 EETP. La demande a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble du réseau des cégeps.
Cégep Lionel-Groulx	900	La demande est en cours de traitement au Ministère.		En mai 2017, le Cégep demandait d'augmenter le devis à 5700 EETP. La demande a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble du réseau des cégeps.
Cégep Ahuntsic	1 000	La demande est en cours de traitement au Ministère.		Le Ministère compte également déposer une demande d'autorisation de mise à l'étude d'un projet d'ajout d'espace qui

				implique une majoration additionnelle de 1 000 étudiants afin de hausser, à terme, le devis scolaire à 8 000 étudiants. La demande a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble du réseau des cégeps.
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	380	Devis temporaire Autorisé en mai 2010 (et renouvelé en février 2014) La demande est en cours de traitement au Ministère.pour confirmer la permanence du nouveau devis.		Majoration temporaire du devis scolaire de 2 650 à 3 030 étudiants pour les années scolaires 2009-2010 à 2012-2013 (et renouvelé de 2013-2014 à 2016-2017). La demande a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble du réseau des cégeps.

EETP : étudiant équivalent temps plein .

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution de l'augmentation des coûts de système depuis les 10 dernières années, pour l'ensemble des réseaux universitaires et collégiaux.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges tenus concernant l'évolution des coûts de système dans le réseau universitaire et collégial.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question N° 16 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées par centre collégial de transfert de technologie (CCTT), en 2018-2019.

RÉPONSE

Présentement, le Québec compte 59 CCTT, 10 en pratiques sociales novatrices et 49 en technologie. Les 59 CCTT relèvent de 42 collèges et couvrent un grand éventail de domaines.

Au cours de 2018-2019, le Ministère a versé une subvention de fonctionnement de 150 000 \$ pour les 10 nouveaux CCTT et de 200 000 \$ à chacun des autres. Le Ministère a donc accordé une aide financière de 11,3 M\$ à ces 59 centres.

De plus, le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 avait prévu d'accorder en 2018-2019 une somme de 6 M\$ afin d'appuyer davantage les CCTT en favorisant la mise en œuvre d'un modèle d'intervention axé sur une mutualisation des expertises de différents partenaires. Puisque 10 nouveaux CCTT ont été implantés en 2018-2019, une somme de 1,2 M\$ a été ajoutée à l'enveloppe globale.

Un montant de 476 500 \$ provenant notamment de cette enveloppe a été octroyé au Réseau Trans-tech, désormais Synchronex, afin de soutenir le développement et le déploiement du nouveau modèle d'intervention dans les CCTT. La répartition des sommes par CCTT a été proposée par le réseau représentant les CCTT, soit Synchronex.

Voici en détail les sommes octroyées pour chaque centre en 2018-2019 :

Collège ¹	CCTT	Fonctionnement (\$)	Plan de réussite (\$)	Total (\$)
Matane	Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN)	200 000	115 764	315 764
Victoriaville	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)	200 000	115 764	315 764
Régional Lanaudière à Terrebonne	INÉDI	200 000	83 312	283 312
Méridc	TOPMED	200 000	83 312	283 312
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	200 000	83 312	283 312
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	200 000	115 764	315 764
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	200 000	83 312	283 312
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)	200 000	83 312	283 312
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	200 000	115 764	315 764

Collège ¹	CCTT	Fonctionnement (\$)	Plan de réussite (\$)	Total (\$)
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	200 000	148 218	348 218
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	200 000	148 218	348 218
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	200 000	83 312	283 312
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3)	200 000	83 312	283 312
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)	200 000	83 312	283 312
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau (CTE)	200 000	115 764	315 764
André-Laurendeau	Institut international de logistique du Québec(IILQ)	200 000	83 312	283 312
La Pocatière	Biopierre – Centre de développement des bioproduits.	200 000	148 218	348 218
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	200 000	83 312	283 312
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)	200 000	83 312	283 312
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles (TCE)	200 000	148 218	348 218
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	200 000	83 312	283 312
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	200 000	148 218	348 218
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	200 000	115 764	315 764
Thetford	Oleotek inc.	200 000	115 764	315 764
La Pocatière / André-Laurendeau / John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)	200 000	148 218	348 218
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie industrielle, centre J-E. Simard (CTTÉI)	200 000	83 312	283 312
Gaspésie et des Îles	Innovation maritime	200 000	83 312	283 312
Saint-Jérôme	Institut du véhicule innovant (IVI)	200 000	115 764	315 764
Lévis-Lauzon	TransBIOTech - Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	200 000	115 764	315 764

Collège ¹	CCTT	Fonctionnement (\$)	Plan de réussite (\$)	Total (\$)
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)	200 000	83 312	283 312
Alma	AGRINOVA	200 000	148 218	348 218
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	200 000	83 312	283 312
Ahuntsic	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (ICI)	200 000	148 218	348 218
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale (CTA)	200 000	148 218	348 218
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	200 000	148 218	348 218
Shawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)	200 000	148 218	348 218
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	200 000	115 764	315 764
Sherbrooke	Productique Québec	200 000	115 764	315 764
Trois-Rivières	Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloseux	200 000	115 764	315 764
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. (CTMP)	200 000	148 218	348 218
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte -Foy inc. (CERFO)	200 000	115 764	315 764
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec (CMQ)	200 000	148 218	348 218
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	200 000	115 764	315 764
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc. (CRVI)	200 000	115 764	315 764
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	200 000	83 312	283 312
La Pocatière	Solutions Novika	200 000	148 218	348 218
Victoriaville	Inovem	200 000	83 312	283 312
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	200 000	148 218	348 218
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	200 000	148 218	348 218
École nationale du cirque	Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque (CRITAC)	150 000	120 000	270 000
Cégep Bois-de-Boulogne / Cégep John Abbott	Centre collégial de transfert de technologie en intelligence artificielle (CCTTia)	150 000	120 000	270 000

Collège ¹	CCTT	Fonctionnement (S)	Plan de réussite (S)	Total (S)
Cégep de Rivière-du- Loup	Living lab en innovation ouvert (LLio)	150 000	120 000	270 000
Cégep John Abbott / Cégep Gérald-Godin	Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques (CERASP)	150 000	120 000	270 000
Campus Notre- Dame-de-Foy	Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile (Centre RISC)	150 000	120 000	270 000
Cégep de l'Outaouais	CyberOutaouais.org – Centre de recherche et de transfert en cybersécurité	150 000	120 000	270 000
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	ExpériSens	150 000	120 000	270 000
Cégep de Saint- Félicien	Écofaune boréale	150 000	120 000	270 000
Cégep de Saint- Laurent	Centre de recherche et d'innovation en art et en engagement social (ARTENSO)	150 000	120 000	270 000
Cégep de Drummondville	Centre collégial d'expertise en gérontologie (CCEG)	150 000	120 000	270 000
	TOTAL	11 300 000	6 840 016	18 140 016

1. Selon l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie (CCTT). En ce sens, les CCTT sont des organismes dont la responsabilité relève des collèges. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique ou sociale ainsi qu'à leur implantation et à leur diffusion.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de professionnels - psychologues, psychoéducateurs, orthopédagogues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, etc. - dans chacun des cégeps en 2018-2019.

RÉPONSE

Les données en annexe présentent le nombre de personnel professionnel dans chacun des cégeps, pour l'année 2017-2018.

Les corps d'emploi de psychoéducateurs et d'orthopédagogues n'apparaissent pas au plan de classification des professionnels dans le réseau collégial.

L'année 2017-2018 est la dernière dont les données sont disponibles.

Nombre de postes selon l'organisme au cycle 2017-2018

Corps d'emploi

	Agente ou agent de la gestion financière		Agente ou agent de service social		Aide pédagogique individuel		Analyste		Animatrice ou animateur d'activités étudiantes		Attachée ou attaché d'administration		Bibliothécaire		Conseillère ou conseiller à la vie étudiante		Conseillère ou conseiller d'orientation		Conseillère ou conseiller en adaptation scolaire		Conseillère ou conseiller en communication		Conseillère ou conseiller en formation scolaire		Conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle		Conseillère ou conseiller pédagogique		Psychologue		Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement		Travailleuse ou travailleur social		Professionnelle ou professionnel - autre		Total		
	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC	Ind.	ETC			
Collège																																							
Abitibi-Témiscanigue			3	1,8	4	3,9						1	0,9			3	2,0	3	3,0			3	2,6	15	13,1			4	1,8	1	0,8	8	0,3	48	33,1				
Abitibi	3	2,6			12	8,2	6	4,4			4	1,3			3	1,3	6	2,8	21	12,7	4	2,0	3	1,2	1	1,0			3	1,2	1	1,0			81	46,7			
Alma					1	0,1									1	0,9	1	0,9	14	10,6	1	0,6														20	14,3		
André-Lancteau					9	4,7	2	2,0					3	2,7			1	1,0	3	2,8			1	0,5	18	14,1										40	30,9		
Bas-Caraïbe					1	1,0					1	1,0					3	2,0	1	0,8			3	1,9													22	15,1	
Beauce-Appalaches	1	1,0			3	1,7	1	0,6			1	0,4				7	3,1	2	0,8			2	1,7														38	22,1	
Bois-de-Boulogne	1	0,9			5	4,0	3	1,7			2	0,3				2	1,0	1	1,0			1	0,8														50	30,4	
Champlain Regional College					9	6,9	2	2,0			2	0,9				7	4,6	4	1,9																			52	36,0
Chicoutimi					5	2,8	3	2,1								3	3,0	5	3,4																		39	30,3	
Dawson	7	4,0			18	13,5	5	4,4			16	8,6				3	1,9	1	0,9			3	1,2															90	61,2
Drummondville					6	2,6	2	2,0								2	0,8	2	1,1			1	0,9															34	21,3
Édouard-Montpetit	4	2,1			8	5,6	4	3,4			2	1,2				4	3,2	9	4,2			8	6,0															86	55,7
François-Xavier Garneau					10	7,2	4	2,7								2	0,5	3	3,0	4	3,2																	57	40,5
Gaspésie et des Îles	2	1,8			6	2,6										1	0,8	2	2,0	6	3,1																	48	31,3
Grand-Godin			1	0,9	5	2,0										3	1,0	1	0,9			2	1,0															41	15,1
Granby																		6	4,8	5	1,8																	30	21,1
Héritage					2	2,0												2	1,0			1	1,0															13	10,5
John Abbott	3	1,4			5	5,0	1	1,0			1	1,0				4	1,9	2	1,8	1	0,9																	49	36,9
Jonquière					3	3,0	4	1,6			4	2,6				4	2,9	5	3,3	2	1,1																	103	63,1
La Pocatière	1	1,0			3	2,2	1	1,0														1	1,0															30	18,2
Lanaudière	2	1,9																				5	2,2															27	12,8
Lanaudière à Joliette					5	3,2										2	2,0	3	1,8																			20	14,0
Lanaudière à L'Assomption					3	2,0										5	3,2	3	1,7	2	0,9																	21	15,1
Lanaudière à Terrebonne					5	2,9										2	1,5	2	1,0																			29	15,9

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années, 2018-2019. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2017-2018, le nombre total d'enseignants au collégial, tant pour la formation régulière que pour la formation continue, a été de 20 655 individus, ce qui représente 14 762,4 en équivalent temps complet (ETC). De plus, le nombre de nouvelles embauches pour l'année scolaire 2017-2018 a été de 1 831 individus, ce qui représente 482,8 en équivalent temps complet (ETC).

L'année scolaire 2017-2018 est la dernière dont les données sont disponibles.

Les données ministérielles sur le personnel des organismes collégiaux permettent de connaître l'augmentation ou la diminution du nombre d'enseignants d'une année à l'autre, mais ne permettent pas de distinguer les personnes qui quittent spécifiquement pour la retraite.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2017-2018, on dénombre 50,9 psychologues en équivalent à temps plein dans les cégeps.

L'année 2017-2018 est la dernière dont les données sont disponibles.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre de postes pour le personnel des universités.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychoéducateurs pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

Le corps d'emploi de psychoéducateur ne figure pas au plan de classification du personnel professionnel des cégeps.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre de postes pour le personnel des universités.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de postes (équivalent à temps complet) d'orthophonistes pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Ventilation par réseau (cégeps et universités).

RÉPONSE

Le corps d'emploi d'orthophoniste ne figure pas au plan de classification du personnel professionnel des cégeps.

Le Ministère ne possède pas de données concernant le nombre de postes pour le personnel des universités.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français en 2017-2018 (ou les données les plus récentes) :

- a) Après le premier essai;
- b) Après le deuxième essai;
- c) Après le troisième essai;
- d) Après le quatrième essai.

RÉPONSE

Les dernières données complètes disponibles concernent les étudiants qui ont passé l'épreuve uniforme de français une première fois au cours de l'année 2016-2017.

Lors de leur première passation de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au cours de l'année scolaire 2016-2017, les 37 122 étudiantes et étudiants ont enregistré un taux de réussite de 87,7 %.

Le taux de réussite à l'épreuve atteint 94,0 % après une seconde passation par les étudiants qui étaient en situation d'échec. Il est de 95,4 % après une troisième passation et de 95,7 % après une quatrième passation.

**Taux cumulatif de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial
enregistré chez les étudiants ayant passé l'épreuve une première-fois
au cours de l'année scolaire 2016-2017 selon le nombre de passations, ensemble du réseau collégial**

Nombre de passations¹	Année scolaire de la 1re passation de l'épreuve uniforme de français au collégial 2016-2017 Taux cumulatif de réussite
N	%
1	87,7
2	94,0
3	95,4
4	95,7
Nombre d'étudiants²	37 122

1. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation de l'épreuve.

2. Nombre d'étudiants ayant passé l'épreuve uniforme de français au collégial pour la première fois au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique,
Direction des indicateurs et des statistiques, CSE Épreuves au collégial, versions sept. 2018
(Réf. : D2014-459_Tx_Réussite EULF_V09-2018.xlsx).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2018-2019 et les sommes prévues à cet effet en 2019-2020.

RÉPONSE

Il y a trois mesures distinctes visant à augmenter la réussite en français au collégial : la première pour l'amélioration de la maîtrise du français, la seconde pour des ateliers d'aide en français et la troisième pour le soutien à la réussite.

Pour 2018-2019 :

	<u>Cégeps</u>	<u>Collèges privé</u>
1) Amélioration de la maîtrise du français	3 219 000 \$	220 000 \$
2) Ateliers d'aide en français	206 900 \$	262 200 \$
3) Mesure de soutien à la réussite	4 651 000 \$	350 000 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants français inscrits dans chacune des universités et cégeps du Québec en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019.

RÉPONSE

Les données les plus récentes sont celles de l'automne 2017.

Le nombre d'étudiants français dans les établissements universitaires québécois est de 15 455 à l'automne 2017 (voir annexe 1).

Au niveau collégial, le nombre d'étudiants français est de 3 069 à l'automne 2017 (voir annexes 2 et 3).

Tableau 1 : Étudiantes et étudiants français dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestre d'automne.	
	A-2017 ^P
Bishop's	126
Concordia	845
McGill	1 748
Laval	1 637
Montréal	2 955
HEC	1 284
Polytechnique	1 162
Sherbrooke	917
ÉNAP	8
ÉTS	630
INRS	95
TÉLUQ	9
UQAC	1 002
UQAM	2 019
UQAR	274
UQAT	282
UQO	95
UQTR	367
Total	15 455
Source : MEES, Portail informationnel, GDEU.	
P: les données sont provisoires.	

Tableau 2 : Étudiantes et étudiants français dans le réseau collégial québécois selon le réseau d'enseignement. Trimestre d'automne.	
Réseau Collégial	A-2017^P
Public	2 548
Privé subventionné	382
Privé non subventionné	120
Gouvernemental	19
Total	3 069
Source : MEES, Portail informationnel, système Socrate.	
P : les données sont provisoires.	

Tableau 3 : Étudiantes françaises et étudiants français dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne.	
Établissement d'enseignement	A-2017^P
Collégial public (Cégep)	2 548
Cégep de Victoriaville	19
Cégep de la Gaspésie et des Îles	67
Cégep de Rimouski	45
Cégep Limoilou	122
Cégep de Sainte-Foy	41
Cégep de Sherbrooke	30
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	3
Cégep de Trois-Rivières	91
Collège Shawinigan	54
Cégep de Drummondville	6
Cégep de Sorel-Tracy	8
Cégep de St-Hyacinthe	13
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	13
Cégep Édouard Montpetit	49
Cégep régional de Lanaudière	11
Cégep Lionel Groulx	11
Cégep de Saint-Laurent	29
Cégep d'Ahuntsic	52
Cégep de Bois-de-Boulogne	9
Cégep de Rosemont	77
Cégep de Maisonneuve	53
Cégep du Vieux Montréal	180
Cégep de Valleyfield	3
Cégep de l'Outaouais	13
Collège Héritage	7
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	41
Cégep de Lévis-Lauzon	42
Cégep de Rivière-du-Loup	84
Cégep de La Pocatière	54
Cégep de Thetford	67
Cégep François-Xavier Garneau	59
Cégep de Matane	248
Cégep de Saint-Jérôme	12
Cégep André-Laurendeau	140
Cégep Montmorency	27
Cégep de Baie-Comeau	71
Cégep de Sept-Îles	25
Collège d'Alma	25
Cégep de Chicoutimi	113
Cégep de Jonquière	159
Cégep de St-Félicien	170
Collège Dawson	17
Vanier College	48
Cégep John Abbott	2
Champlain Regional College	1
Cégep Beauce-Appalaches	35
Cégep Marie-Victorin	96
Cégep Gérard-Godin	6
Collégial privé subventionné	382
Campus Notre-Dame-de-Foy	13
Collège Ellis campus de Drummondville	12
Collège Laflèche	23
Collège Ellis campus de Trois-Rivières	5
Séminaire de Sherbrooke	3
Collège Mérici	11
Collège Bart (1975)	6
Collège O'Sullivan de Québec inc.	4
Collège Universel - Campus Gatineau	1
Collège André-Grasset (1973) inc.	20
Institut Teccart	9
Collège TAV	1
Collégial international Sainte-Anne	27
Collège Stanislas inc.	50
Collège LaSalle	113
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	2
Collège Jean-de-Brébeuf	9
Collège international Marie de France	54

Tableau 3 : Étudiantes françaises et étudiants français dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne.	
Établissement d'enseignement	A-2017^P
Collège Centennale	1
Collège Marianopolis	1
Collège International des Marcellines	2
École nationale de cirque	15
Collégial privé non subventionné	120
Campus Notre-Dame-de-Foy	5
Collège CDI Administration . Technologie . Santé	6
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	13
Institut d'enregistrement du Canada	9
École du show-business	1
Collège Inter-Dec	8
Air Richelieu	6
Syn Studio	1
Cargair Ltée	2
Passport Hélico	3
Institut Trebas Québec Inc.	9
Collège de photographie Marsan	14
École de danse contemporaine de Montréal	1
Collège Salette inc.	13
Musitechnic Formation	29
Collégial gouvernemental	19
Conservatoire de musique de Rimouski	
ITA, campus de La Pocatière	6
ITA, campus de Saint-Hyacinthe	
Conservatoire de musique de Québec	
Conservatoire de musique de Montréal	1
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	12
Total Étudiantes françaises et étudiants français	3 069
Source : MEES, Portail informationnel, système Socrate.	
P: les données de A-2017 sont provisoires.	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Sommes accordées pour les clientèles émergentes (par Cégep) ainsi que l'effectif EHDAA en nombre et en proportion (de l'ensemble des élèves) dans les Cégeps en 2018-2019.

RÉPONSE

En 2018-2019, une somme de 43 190 900 \$ est prévue pour les cégeps et les collèges privés, dont 28 676 500 \$ pour les étudiants en situation de handicap et 14 514 400 \$ pour l'ensemble des étudiants ayant des besoins particuliers incluant les étudiants en situation de handicap.

Sommes prévues pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges

Année	Sommes prévues		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné	
2018-2019	27 248 200 \$	1 428 300 \$	28 676 500 \$

Aux sommes prévues en 2018-2019 s'ajoutent les sommes suivantes :

- 11 077 200 \$ pour soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 10 427 200 \$ dans le réseau collégial public;
 - 650 000 \$ dans le réseau collégial privé subventionné.
- 3 437 200 \$ pour accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 3 063 100 \$ dans le réseau collégial public;
 - 374 100 \$ dans le réseau collégial privé subventionné.

Effectif en situation de handicap à la session d'automne

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2018-2019	19 151	1 710	20 861	Les données 2018-2019 ne sont pas disponibles.

Répartition des sommes prévues par établissement

Établissement	Allocation prévue en 2018-2019 pour les étudiants en situation de handicap (en dollars)
Abitibi-Témiscamingue	434 000
Ahuntsic	663 300
Alma	135 300
André-Laurendeau	427 400
Baie-Comeau	171 700
Beauce-Appalaches	330 900
Bois-de-Boulogne	281 500

Établissement	Allocation prévue en 2018-2019 pour les étudiants en situation de handicap (en dollars)
Champlain	578 300
Chicoutimi	401 200
Dawson	782 200
Drummondville	408 500
Édouard Montpetit	908 900
Saint-Félicien	319 500
Sainte-Foy	955 500
François-Xavier Garneau	598 000
Gaspésie et des Îles	325 300
Gérald Godin	231 700
Granby Haute-Yamaska	340 600
Héritage	165 800
Sainte-Hyacinthe	655 200
Saint-Jean-sur-Richelieu	460 700
Saint-Jérôme	945 500
John Abbott	546 000
Jonquière	524 300
Lanaudière	944 100
La Pocatière	267 100
Saint-Laurent	481 800
Lévis-Lauzon	415 900
Limoilou	600 100
Lionel Groulx	723 400
Maisonneuve	452 900
Marie-Victorin	561 600
Matane	149 500
Montmorency	875 300
Outaouais	726 500
Rimouski	506 300
Rivière-du-Loup	183 500
Rosemont	501 600
Sept-Îles	138 800
Shawinigan	199 300
Sherbrooke	854 300
Sorel-Tracy	271 500
Thetford	168 800
Trois-Rivières	434 500
Valleyfield	348 000
Vanier	504 100
Victoriaville	282 100
Vieux Montréal	851 700
Sous-total — Cégeps	23 034 000
Sommes prévues pour les services offerts par les centres collégiaux de soutien à l'intégration	1 338 900
Sommes prévues pour les services d'interprétation en langage visuel et d'adaptation en médias substituts	2 078 800
Sommes prévues pour les services spécialisés d'accompagnement physique	796 490
Sous-total — Réseau	4 214 190
Total	27 248 190

Établissement	Allocation prévue en 2018-2019 (en dollars)
Campus Notre-Dame-de-Foy	81 783
Collège Centennale	38 883
André-Grasset (1973) inc.	89 474
Bart (1975)	27 133
Ellis campus de Drummondville	55 130
Ellis campus de Trois-Rivières	19 193
Coll. international des Marcellines	16 116
Coll. international Marie de France	16 732
Jean-de-Brébeuf	138 166
Laflèche	123 625
LaSalle	88 940
Marianopolis	121 244
Nouvelles Frontières	31 133
Mérici	119 933
O'Sullivan de Montréal inc.	24 979
O'Sullivan de Québec inc.	24 364
Stanislas inc.	11 750
École de musique Vincent d'Indy	15 501
École nationale de cirque	9 040
Institut Teccart (2003)	15 020
Séminaire de Sherbrooke	35 132
Collège TAV	18 404
École de sténographie judiciaire du Québec	9 348
Collège internationale Sainte-Anne	18 577
Sous-total – Collèges privés subventionnés	1 149 600
Sommes prévues pour les services offerts par les centres collégiaux de soutien à l'intégration	71 300
Sommes prévues pour les services d'interprétation en langage visuel et d'adaptation en médias substituts	179 200
Sommes prévues pour les services spécialisés d'accompagnement physique	28 200
Sous-total — Réseau	278 700
Total	1 428 300

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2017-2018 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par élève.

RÉPONSE**Sommes accordées pour les étudiants en situation de handicap dans les collèges**

Année	Sommes accordées		Total
	Collégial public	Collégial privé subventionné	
2017-2018	24 810 489 \$	1 332 800 \$	26 143 289 \$

Effectif en situation de handicap à la session d'automne

Année	Nombre		Total	% du réseau collégial
	Collégial public	Collégial privé subventionné		
2017-2018	17 872	1 527	19 399	8,8 %.

Sommes accordées pour les étudiants en situation de handicap (moyenne par étudiant)

Année	Montant moyen par étudiant	
	Collégial public	Collégial privé subventionné
2017-2018	1 388 \$	873 \$

- Les sommes allouées pour le soutien aux étudiants en situation de handicap visent à soutenir l'organisation et l'offre de services dans les collèges.
- Elles permettent aux établissements d'organiser les différents services répondant aux besoins de l'ensemble des étudiants en situation de handicap et d'offrir à ces étudiants les différents accommodements pouvant soutenir leur persévérance et leur réussite scolaires par exemple les services de prise de notes, l'accompagnement éducatif tel que l'apprentissage de logiciels adaptés à la situation et aux limitations de l'étudiant, le temps supplémentaire aux examens.
- Différentes variables sont prises en compte pour répartir ces sommes, notamment l'effectif total et l'effectif étudiant en situation de handicap.
- Aussi, les sommes allouées ne visent pas seulement à offrir des services directs répondant aux besoins des étudiants en situation de handicap qui sont admissibles aux fins de financement. Elles permettent également aux établissements de considérer l'ensemble des besoins des étudiants, du personnel et de l'établissement.
- Chaque collège a donc la responsabilité de répartir ces ressources en fonction des besoins identifiés, selon le mode d'organisation des services qui lui est propre et adapté à son contexte. Les sommes permettant aux collèges d'offrir des services spécialisés à ces étudiants, soit les services d'interprétariat en langage visuel, l'adaptation de documents en médias substitués et les services spécialisés d'accompagnement sont couverts par des sommes centralisées et prévues pour ses services dans les sommes accordées aux collèges.

Aux sommes accordées pour le soutien à ces étudiants s'ajoutent les sommes additionnelles allouées en 2017-2018 pour les étudiants ayant des besoins particuliers ou des étudiants en situation de handicap :

- 10,86 M\$ pour soutenir la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 10,21 M\$ dans le réseau collégial public;
 - 0,65 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.
- 3,4 M\$ pour accroître la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial, réparties de la façon suivante :
 - 3,0 M\$ dans le réseau collégial public;
 - 0,4 M\$ dans le réseau collégial privé subventionné.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2018-2019 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée. Également, la liste des demandes de permis ou d'agrément en attente.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 243 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Enveloppe consacrée à la formation continue au collégial, par cégep, en 2018-2019

RÉPONSE

Pour l'année scolaire 2018-2019, le budget dédié à la formation continue collégiale s'élève à 97,98 M\$.

	<u>2018-2019</u>
Cégeps	77,95 M\$
Collèges privés	20,03 M\$
Total	97,98 M\$

Les cégeps bénéficient ainsi :

- d'une enveloppe décentralisée de 66,12 M\$ leur permettant de déterminer une offre de formation (enveloppe régionale)
- d'une enveloppe de 11,83 M\$ permettant au Ministère de déterminer une offre de formation selon des priorités d'ordre national (enveloppe des priorités ministérielles).

Répartition initiale en 2018-2019 de l'enveloppe des priorités ministérielles – cégeps

Code AEC	Projet de formation	Cégep	Montants
1. Projets de formation			
CLE.XX	Mammographie	AHU	142 000
JCA.1D	Protection de la faune	ALM	563 130
JCC.13	Répartiteur en centre d'appels d'urgence	BEA	300 000
LEA.C0	Spécialiste en mégadonnées et intelligence d'affaires (BIG DATA)	BOI	119 040
LEA.XX	AEC Spécialiste en intelligence artificielle	BOI	64 000
LCA.CA	AEC gestion des opérations de transport	DRU	73 690
EWA.02	Éléments d'avionique (fin de cohorte)	EDO	153 100
EWA.02	Éléments d'avionique	EDO	160 950
EWA.0X	Maintenance d'aéronefs (fin de cohorte)	EDO	84 020
EWA.0X	Maintenance d'aéronefs	EDO	163 060
ECA.0Q	Techniques de production en microbrasserie	JON	139 180
ECA.00	Procédés de traitement de minerai (fin de cohorte démarrée H2018)	JON	156 620
ECA.00	Procédés de traitement de minerai	JON	181 760
ELJ.3Q	Robotique industrielle	LEV	112 150
NRC.0Q	Gréage de spectacles (fin de cohorte démarrée H2018)	LIO	33 150
ELJ.00	Maintenance d'éoliennes	GAS	179 880
JCA.0Q	Techniques policières	MAI	154 340
LCE.4U	Bureautique et comptabilité (milieu carcéral)	MAR	50 320
LEA.8Z	Réseautique et support technique en informatique (milieu carcéral)	MAR	43 290
LCA.7M	Démarrage et gestion de son entreprise (milieu carcéral)	MAR	27 830
LEA.BD	Informatisation d'une petite entreprise (milieu carcéral)	MAR	109 210
LCA.7M	Démarrage et gestion de son entreprise (Chaire de recherche UNESCO)	MAR	72 160
ELW.08	Plongée professionnelle	RIM	563 100
CLA.03	Cytogénétique clinique	ROS	108 110
ETA.0H	AEC Inspection en métallurgie	TRO	155 940
CNE.0M	AEC en Gestion d'entreprises agricoles	VIC	102 730
NRC.00	Formation de formateur en danse contemporaine	VIE	15 070
NRC.0Z	Formation de formateur en danse classique	VIE	27 980
Sous-total			4 055 810
2. Projet visant la clientèle autochtone			
ETC.0C	Géologie des ressources minérales (fin de cohorte démarrée H2018)	FEL	80 020
ETC.0C	Géologie des ressources minérales	FEL	78 880
JEE.09	Gestion de Centre de la petite enfance	FEL	88 060
JEE.03	Éducatrice-éducateur en service à l'enfance autochtone (fin de cohorte démarrée H2018)	FEL	432 080
JWW.0K	Intervention en travail social (suite de cohorte de 2017-2018)	FEL	130 100
LCL.2C	Guide arctique au Nunavik (suite de cohorte de 2017-2018)	FEL	38 860
RNA.04	Coopérant Interculturel (incluant volet premières nations)	RIV	124 400
JCA.0Q	Techniques policières	ALM	250 000
	Clientèle autochtone (Kiuna)	ABI	125 000
EEC.37	Gestion de l'habitation pour les Premières Nations du Québec	FRA	82 140
Sous-total			1 429 540
3. Actualisation professionnelle en soins infirmiers			
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	BOI	244 860
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	CHI	146 920
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	FRA	195 890
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	GRA	45 910
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	JOH	32 650
CWA.0D	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	SHE	13 770
Sous-total			680 000
4. Formation d'appoint pour les personnes immigrantes			
CWA.0B	Intégration à la profession infirmière au Québec	EDO	1 377 710
CCC.03/04	Techniques d'hygiène dentaire pour dentistes formés à l'étranger	HYA	251 250
CWA.0K	Transition to Nursing in Quebec	JOH	1 019 850
CWA.0B	Intégration à la profession infirmière au Québec	LIM	1 500 900
CLL.05	Techniques de réadaptation physique	MAR	144 040
CWA.0B	Intégration à la profession infirmière au Québec	SHE	254 810
CWA.0B	Intégration à la profession infirmière au Québec	VIE	1 118 290
Sous-total			5 666 850
TOTAL			11 832 200
Enveloppe budgétaire			11 832 200
Solde (Déficit)			0

Répartition de l'enveloppe régionale – cégeps en 2018-2019.

Cégep	Allocation 2018-2019 (\$)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	887 159,00
Cégep d'Ahuntsic	2 978 251,00
Collège d'Alma	573 979,00
Cégep André-Laurendeau	1 588 423,00
Cégep de Baie-Comeau	556 397,00
Cégep Beauce-Appalaches	867 565,00
Cégep de Bois-de-Boulogne	1 776 490,00
Champlain Regional College	1 434 897,00
Cégep de Chicoutimi	1 176 198,00
Collège Dawson	2 853 041,00
Cégep de Drummondville	1 059 205,00
Cégep Édouard Montpetit	2 143 828,00
Cégep de Saint-Félicien	1 059 487,00
Cégep de Sainte-Foy	1 754 505,00
Cégep Garneau	1 740 141,00
Cégep de la Gaspésie et des Îles	762 747,00
Cégep Gérard-Godin	1 170 908,00
Cégep de Granby	1 076 753,00
Collège Héritage	1 298 251,00
Cégep de St-Hyacinthe	1 435 000,00
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1 124 000,00
Cégep de Saint-Jérôme	1 541 282,00
Cégep John Abbott	1 713 322,00
Cégep de Jonquière	1 042 110,00
Cégep régional Lanaudière	2 171 301,00
Cégep de La Pocatière	945 731,00
Cégep de Saint-Laurent	2 074 932,00
Cégep de Lévis-Lauzon	1 126 379,00
Cégep Limoilou	1 725 701,00
Cégep Lionel Goulx	1 541 282,00
Cégep de Maisonneuve	2 304 210,00
Cégep Marie-Victorin	1 695 731,00
Cégep de Matane	640 284,00
Cégep Montmorency	2 216 537,00
Cégep de l'Outaouais	795 702,00
Cégep de Rimouski	824 868,00
Cégep de Rivière-du-Loup	758 222,00
Cégep de Rosemont	1 540 065,00
Cégep de Sept-Îles	556 396,00
Cégep Shawinigan	1 072 308,00
Cégep de Sherbrooke	1 137 924,00
Cégep de Sorel-Tracy	941 764,00
Cégep de Thetford	684 343,00
Cégep de Trois-Rivières	1 310 599,00
Cégep de Valleyfield	740 000,00
Collège Vanier	2 433 300,00
Cégep de Victoriaville	1 059 205,00
Cégep du Vieux Montréal	2 206 183,00
TOTAL	66 116 905,00

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de personnes ayant eu accès à la formation continue, par cégeps, en 2018-2019.

RÉPONSE

Les données finales pour l'automne 2018 ne sont pas encore disponibles. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'inscriptions à temps plein à l'automne 2017 dans un programme de formation technique de courte durée menant à une attestation d'études collégiales. À noter qu'à la formation continue, le démarrage de groupe est possible à n'importe quel moment au cours de l'année. Les inscriptions à temps plein à l'automne constituent une approximation; les groupes démarrés à l'hiver et à l'été ne sont pas captés.

Cégep	Nombre
Cégep André-Laurendeau	306
Cégep Beauce-Appalaches	139
Cégep d'Ahuntsic	467
Cégep de Baie-Comeau	64
Cégep de Bois-de-Boulogne	424
Cégep de Chicoutimi	134
Cégep de Drummondville	98
Cégep de Granby	139
Cégep de Jonquière	106
Cégep de la Gaspésie et des Îles	277
Cégep de La Pocatière	39
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	92
Cégep de Lévis-Lauzon	126
Cégep de l'Outaouais	205
Cégep de Maisonneuve	430
Cégep de Matane	101
Cégep de Rimouski	96
Cégep de Rivière-du-Loup	61
Cégep de Rosemont	342
Cégep de Sainte-Foy	261
Cégep de Saint-Jérôme	201
Cégep de Saint-Laurent	294
Cégep de Sept-Îles	55
Cégep de Sherbrooke	61
Cégep de Sorel-Tracy	97
Cégep de St-Félicien	161
Cégep de St-Hyacinthe	140
Cégep de Thetford	91
Cégep de Trois-Rivières	154
Cégep de Valleyfield	107
Cégep de Victoriaville	204
Cégep du Vieux Montréal	378
Cégep Édouard Montpetit	334
Cégep François-Xavier Garneau	299
Cégep Gérald-Godin	242
Cégep John Abbott	287
Cégep Limoilou	228
Cégep Lionel Groulx	251

Cégep	Nombre
Cégep Marie-Victorin	246
Cégep Montmorency	365
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	97
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	109
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	60
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	150
Champlain Regional College - Campus Lennoxville	18
Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil	181
Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence	21
Collège d'Alma	141
Collège Dawson	236
Collège Héritage	62
Collège Shawinigan	93
Vanier College	180
Total	9 450

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle**

QUESTION

À la suite de l'adoption de la loi 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :

- a) dresser la liste des établissements qui ont répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractères sexuel.
- b) dresser la liste des établissements qui n'ont pas répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractères sexuel. Si l'établissement a demandé un délai supplémentaire, veuillez indiquer le délai autorisé par le ministère pour chaque établissement.
- c) Pour les établissements qui ne sont pas conformés à la loi, dresser la liste des mesures de surveillance et d'accompagnement prévues par les articles 16 et 17 de la loi en indiquant les mesures imposées et l'établissement visé.

RÉPONSE

Liste des établissements d'enseignement ayant adopté et transmis au ministre leur politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel avant le 1^{er} janvier 2019 en vertu de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Universités	Cégeps
École de technologie supérieure École des Hautes Études Commerciales de Montréal École nationale d'administration publique École Polytechnique de Montréal Institut national de la recherche scientifique Télé-université Université Bishop's Université Concordia Université de Montréal Université de Sherbrooke Université du Québec Université du Québec à Chicoutimi Université du Québec à Rimouski Université du Québec à Trois-Rivières Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue Université du Québec en Outaouais Université Laval	Cégep Beauce-Appalaches Cégep de Baie-Comeau Cégep de Granby Cégep de Jonquière Cégep de Lévis-Lauzon Cégep de Maisonneuve Cégep de Matane Cégep de Rimouski Cégep de Rivière-du-Loup Cégep de Sainte-Foy Cégep de Saint-Jérôme Cégep de Sorel-Tracy Cégep de Saint-Félicien Cégep de Saint-Hyacinthe Cégep de Thetford Cégep Édouard Montpetit Cégep John Abbott Cégep Marie-Victorin Cégep Montmorency Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu Champlain Regional College Vanier College
Collèges privés subventionnés	Collèges privés sous permis
Campus Notre-Dame-de-Foy Collège André-Grasset (1973) inc. Collège Ellis, campus de Drummondville Collège Ellis, campus de Trois-Rivières Collège Jean-de-Brébeuf Collège Laflèche Collège LaSalle	Collège CDI Administration. Technologie. Santé Collège d'aéronautique Collège d'enseignement en immobilier inc. École de danse contemporaine de Montréal École de management INSA Passport Hélico

Collège Mérici Collège O'Sullivan de Montréal inc. Collège O'Sullivan de Québec inc. Collège Stanislas inc. Collège TAV Collège Universel – Campus Gatineau Collégial international Sainte-Anne École de musique Vincent d'Indy École de sténographie judiciaire du Québec École nationale de cirque Séminaire de Sherbrooke	Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
Écoles gouvernementales et autres établissements visés	
École du Barreau	

Liste des établissements ayant adopté et transmis au ministre leur politique institutionnelle entre le 2 janvier et le 29 mars 2019 en vertu de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Universités	Cégeps
Université McGill	Cégep André-Laurendeau Cégep d'Ahuntsic Cégep de La Pocatière Cégep de l'Outaouais Cégep de Rosemont Cégep de Saint-Laurent Cégep de Sept-Îles Cégep de Trois-Rivières Cégep de Valleyfield Cégep de Victoriaville Cégep du Vieux Montréal Cégep Gerald-Godin Collège d'Alma Collège Héritage Collège Shawinigan
Collèges privés subventionnés	Collèges privés sous permis
Collège international Marie de France Collège Marianopolis	S.O.
Écoles gouvernementales et autres établissements visés	
École nationale de police du Québec Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	

Liste des établissements n'ayant pas adopté et transmis leur politique institutionnelle en date du 29 mars 2019 en vertu de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

Universités	Cégeps
Université du Québec à Montréal	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cégep de Bois-de-Boulogne Cégep de Chicoutimi Cégep de Drummondville Cégep Garneau Cégep de la Gaspésie et des Îles Cégep Limoilou Cégep Lionel Groulx Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

	Cégep régional de Lanaudière à Joliette Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne Cégep de Sherbrooke Collège Dawson
Collèges privés subventionnés Collège Bart Collège Centennale Collège International des Marcellines Institut Teccart	Collèges privés sous permis Académie de l'entrepreneurship Québec Académie du Savoir Air Richelieu Cargair Ltée CDE Collège Collège April-Fortier inc. Collège La Cabriole Collège Canada inc. Collège Eid Air Aviation Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. Collège Greystone Collège Herzing Collège de l'immobilier du Québec Collège Inter-Dec Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean Collège de photographie Marsan inc. Collège Salette inc. Collège St-Michel Collège technique de Montréal inc. Collège des Technologies de l'Information de Montréal L'École de danse de Québec École des entrepreneurs École nationale de l'humour École nationale de théâtre du Canada École de pilotage Saint-Hubert inc. École du Show-Business Hélicraft Institut d'enregistrement du Canada Institut Quadrilium de Montréal Institut supérieur d'informatique ISI Institut Trébas Québec inc. Isart Digital Montréal Lachute Aviation Musitechnic Formation Sélect aviation centre de formation Syn Studio
Écoles gouvernementales et autres établissements visés Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Institut de technologie agroalimentaire	

Aucun délai n'a été accordé par le Ministère quant à l'adoption des politiques.

Prochaines étapes

Selon l'information dont dispose le Ministère, plusieurs établissements avaient prévu l'adoption de leur politique par leur conseil d'administration au retour des vacances des Fêtes ou durant les mois de février ou de mars (voir liste des établissements ayant adopté leur politique entre le 1^{er} janvier et le 29 mars 2019).

Le Ministère, qui a eu de nombreux échanges avec les établissements depuis l'automne, communiquera à nouveau au début avril avec les établissements d'enseignement qui ne se sont toujours pas conformés à la Loi afin de connaître leur échéancier et leur rappeler les mesures de surveillance et d'accompagnement prévues au chapitre IV de la Loi (articles 16 et 17).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation détaillée par université des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2018-2019.

RÉPONSE

Les données les plus récentes sont celles de l'année universitaire 2017-2018, présentées ci-dessous. Les données pour l'année universitaire 2018-2019 seront disponibles à l'été 2019.

**Subventions de fonctionnement
pour l'année universitaire 2017-2018**

Universités	Subventions (en k\$)
Université Bishop's	26 480,0
Université Concordia	252 510,9
Université Laval	431 421,9
Université McGill	347 732,6
Université de Montréal	539 359,2
HEC Montréal	76 639,6
École Polytechnique de Montréal	95 986,8
Université de Sherbrooke	274 749,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	39 273,7
Université du Québec à Chicoutimi	73 293,0
Université du Québec à Montréal	308 643,5
Université du Québec en Outaouais	66 823,4
Université du Québec à Rimouski	58 753,6
Université du Québec à Trois-Rivières	122 058,3
Institut national de la recherche scientifique	52 039,8
École nationale d'administration publique	14 954,8
École de technologie supérieure	109 827,7
Télé-université	32 461,7
Siège social	13 721,3
Total Université du Québec	891 850,8
TOTAL	2 936 785,6

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour 2018-2019 (ou données les plus récentes).

RÉPONSE

Le tableau ci-dessous présente les surplus (déficits) accumulés (en millions de \$) au fonds de fonctionnement pour l'année 2017-2018 qui ont été audités par les auditeurs indépendants.

**Surplus (déficits) accumulés au fonds de fonctionnement
des universités pour l'année 2017-2018**
(en millions de dollars)

Universités	Surplus (déficits)
Université Bishop's	(61,4)
Université Concordia	(223,2)
Université Laval	(195,5)
Université McGill	(305,9)
Université de Montréal	(68,2)
École des hautes études commerciales	22,6
École Polytechnique	(59,8)
Université de Sherbrooke	(35,8)
Universités du Québec	
Université du Québec à Montréal	(207,6)
Université du Québec à Trois-Rivières	(78,2)
Université du Québec à Chicoutimi	(37,0)
Université du Québec à Rimouski	(24,8)
Université du Québec en Outaouais	(20,6)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(12,5)
Institut national de la recherche scientifique	(12,6)
École nationale d'administration publique	(9,9)
École de technologie supérieure	3,2
Télé-université	(4,9)
Université du Québec-Siège social	(3,6)
Ajustement du consolidé de l'Université du Québec	0
Universités du Québec Ensemble	(408,5)
Total du réseau	(1 335,7)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers requis de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre total d'étudiants universitaires, par université, en 2018-2019, en provenance :

- a) du Québec;
- b) du Canada – autres provinces que le Québec;
- c) du reste du monde – hors Canada

RÉPONSE

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2017 et sont présentées à l'annexe 1.

Tableau 1 : Effectif étudiant dans les universités québécoises à l'automne 2017^P				
selon le statut légal et l'établissement universitaire				
	Nombre			Total
	Québécois	CNRQ*	International**	
Bishop's	1 576	737	552	2 865
Concordia	28 813	2 907	6 826	38 546
McGill	18 648	8 715	11 027	38 390
Universités anglophones	49 037	12 359	18 405	79 801
Laval	38 007	480	3 851	42 338
Montréal	41 434	708	4 991	47 133
HEC	11 322	63	2 075	13 460
Polytechnique	5 645	70	2 278	7 993
Sherbrooke	22 249	331	1 771	24 351
Université du Québec	88 826	619	9 056	98 501
ÉNAP	1 508	24	124	1 656
ÉTS	7 454	51	1 243	8 748
INRS	207	43	420	670
TÉLUQ	8 616	48	61	8 725
UQAC	5 336	34	1 296	6 666
UQAM	36 178	132	3 677	39 987
UQAR	6 278	17	420	6 715
UQAT	3 535	15	445	3 995
UQO	6 665	165	312	7 142
UQTR	13 049	90	1 058	14 197
Universités francophones	207 483	2 271	24 022	233 776
Total	256 520	14 630	42 427	313 577
Source : MEES, Portail informationnel, Système GDEU, données au 26 avril 2018.				
^P : Les données de l'automne 2017 sont provisoires.				
* CNRQ : Citoyen canadien, résident permanent ou Indien (selon la Loi sur les Indiens), non résident du Québec.				
** Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).				

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation par université du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, en 2018-2019.

RÉPONSE

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2017 et sont présentées aux annexes 1 et 2.

Tableau 1 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestres d'automne.	
Établissement	A-2017^P
Bishop's	552
Concordia	6 826
McGill	11 027
Laval	3 851
Montréal	4 991
HEC	2 075
Polytechnique	2 278
Sherbrooke	1 771
Université du Québec	9 056
ÉNAP	124
ÉTS	1 243
INRS	420
TÉLUQ	61
UQAC	1 296
UQAM	3 677
UQAR	420
UQAT	445
UQO	312
UQTR	1 058
Total	42 427
Source : MEES, Portail informationnel, GDEU, données au 26 avril 2018.	
Notes:	
Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).	
^P : Les données de l'automne 2017 sont provisoires.	

Tableau 2 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon les principaux pays de citoyenneté. Trimestre d'automne.		
Rang	Principaux pays	A-2017^P
1	France	15 271
2	Chine	4 831
3	États-Unis	3 058
4	Inde	2 115
5	Iran	1 365
6	Tunisie	926
7	Maroc	854
8	Cameroun	571
9	Sénégal	570
10	Côte d'Ivoire	541
11	Algérie	541
12	Mexique	489
13	Brésil	479
14	Belgique	407
15	Allemagne	404
16	Royaume-Uni	368
17	Arabie saoudite	349
18	Liban	348
19	Pakistan	328
20	Viet Nam	327
21	Bénin	314
22	Suisse	313
22	Corée du Sud	311
24	Burkina Faso	307
25	Italie	304
	Autres	6 736
	Total	42 427
Source : MEES, Portail informationnel, GDEU, données au 26 avril 2018.		
Notes :		
Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).		
^P : Les données de l'automne 2017 sont provisoires.		

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Revenus totaux pour 2017-2018 et ventilés par université provenant des frais de scolarité payés par :

- a) les étudiants qui proviennent du Québec;
- b) les étudiants canadiens qui proviennent des provinces autres que le Québec;
- c) les étudiants étrangers (hors du Canada).

RÉPONSE

a) Droits de scolarité des étudiants québécois en 2017-2018 (en k\$)

Établissement	Droits de scolarité de base
Université Bishop's	3 482,9
Université Concordia	51 986,9
Université Laval	74 043,4
Université McGill	36 453,5
Université de Montréal	81 684,0
HEC Montréal	17 052,5
École Polytechnique de Montréal	11 551,8
Université de Sherbrooke	44 579,1
Université du Québec	140 198,5
Total	461 032,5
UQAT	4 449,1
UQAC	8 895,6
UQAM	58 018,8
UQO	11 243,1
UQAR	9 063,7
UQTR	22 274,8
INRS	297,1
ÉNAP	1 399,8
ETS	17 301,6
TÉLUQ	11 049,0
Université du Québec	143 992,6

Source : Calculs effectués à partir des effectifs 2017-2018 estimés en mars 2019.

b) Droits de scolarité des étudiants canadiens qui proviennent des provinces autres que le Québec en 2017-2018 (en k\$)

Établissement	Montant forfaitaire	Droits de base	Total
Université Bishop's	3 815,6	1 822,0	5 637,6
Université Concordia	9 731,5	4 651,4	14 382,9
Université Laval	808,5	386,7	1 195,2
Université McGill	35 838,0	17 121,7	52 959,7
Université de Montréal	1 081,0	518,8	1 599,8
HEC Montréal	275,3	131,6	406,9
École Polytechnique de Montréal	155,0	74,1	229,1
Université de Sherbrooke	540,0	259,7	799,7
Université du Québec	1 047,8	501,4	1 549,2
Total	53 292,7	25 467,4	78 760,1
UQAT	14,5	7,0	21,5
UQAC	53,5	25,5	79,0
UQAM	213,6	102,2	315,8
UQO	406,6	194,5	601,1
UQAR	27,0	12,9	39,9
UQTR	116,8	55,8	172,6
INRS	24,4	11,7	36,1
ÉNAP	48,9	23,4	72,3
ETS	136,5	65,5	202,0
TÉLUQ	6,0	2,9	8,9
Université du Québec	1 047,8	501,4	1 549,2

Source : Règles budgétaires des universités 2017-2018

c) Droits de scolarité des étudiants étrangers (hors du Canada) en 2017-2018 (en k\$)

Établissement	Montant forfaitaire	Droits de base	Total
Université Bishop's	1 170,0	216,8	1 386,8
Université Concordia	28 558,6	5 420,0	33 978,6
Université Laval	8 797,7	1 713,5	10 511,2
Université McGill	45 704,9	8 669,6	54 374,5
Université de Montréal	10 315,3	1 976,9	12 292,2
HEC Montréal	1 186,4	225,0	1 411,4
École Polytechnique de Montréal	3 476,0	705,2	4 181,2
Université de Sherbrooke	3 076,1	612,0	3 688,1
Université du Québec	11 598,4	2 278,3	13 876,7
Total	113 883,4	21 817,3	135 700,7
UQAT	347,7	66,1	413,8
UQAC	658,6	128,0	786,6
UQAM	3 480,0	657,9	4 137,9
UQO	491,3	92,3	583,6
UQAR	346,8	66,1	412,9
UQTR	843,5	159,0	1 002,5
INRS	1 297,1	270,9	1 568,0
ÉNAP	460,7	87,2	547,9
ETS	3 650,9	746,6	4 397,5
TÉLUQ	21,8	4,1	25,9
Université du Québec	11 598,4	2 278,3	13 876,7

Source : Règles budgétaires des universités 2017-2018

À noter que les revenus en droits de scolarité des étudiants étrangers pour les six familles déréglementées au premier cycle (mathématiques, sciences pures, génie, informatique, administration, droit) ne sont pas inclus dans le tableau.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Revenus provenant des frais de scolarité payés par les étudiants qui proviennent de la France, par université, en 2017-2018.

RÉPONSE

**Droits de scolarité des étudiants français qui paient le montant forfaitaire des étudiants
canadiens en 2017-2018 (en k\$)**

Établissement	Montant forfaitaire	Droits de base	Total
Université Bishop's	121,29	57,9	179,2
Université Concordia	3 034,80	1 447,8	4 482,6
Université Laval	5 156,18	2 460,0	7 616,2
Université McGill	5 682,18	2 710,8	8 393,0
Université de Montréal	10 003,22	4 772,4	14 775,6
HEC Montréal	5 766,23	2 750,9	8 517,1
École Polytechnique de Montréal	1 842,24	879,2	2 721,4
Université de Sherbrooke	525,97	251,0	777,0
Université du Québec	9 700,70	4 628,4	14 329,1
Total	41 832,81	19 958,3	61 791,2
UQAT	121,94	58,2	180,1
UQAC	1 410,67	673,0	2 083,7
UQAM	5 597,68	2 670,5	8 268,2
UQO	258,96	123,5	382,5
UQAR	587,38	280,2	867,6
UQTR	840,48	401,0	1 241,5
INRS	-	-	-
ÉNAP	-	-	-
ETS	875,57	418,2	1 293,8
TÉLUQ	8,02	3,8	11,8
Université du Québec	9 700,70	4 628,4	14 329,1

Source : Règles budgétaires des universités 2017-2018

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'étudiants par programme universitaire pour chacune des universités pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE

L'annexe 1 présente le nombre d'inscriptions par discipline pour chaque établissement pour l'année universitaire 2017-2018 à la session d'automne, l'année 2017-2018 étant la dernière année universitaire pour laquelle les données sont disponibles.

Nombre d'inscriptions à l'enseignement universitaire par discipline et selon l'établissement universitaire

Discipline CLASS dominante	Établissement	Année universitaire
		Automne 2017-2018 ^P
Actuariat (5234)	Université Concordia (980000)	57
	Université du Québec à Montréal (978001)	432
	Université Laval (97500)	443
Total Actuariat (5234)		932
Administration des affaires (5800)	École de technologie supérieure (978010)	10
	École des hautes études commerciales de Montréal	6 178
	École nationale d'administration publique (978007)	12
	Télé-université (978011)	1 611
	Université Bishop's (981000)	102
	Université Concordia (980000)	970
	Université de Montréal (976000)	53
	Université de Sherbrooke (977000)	1 732
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	774
	Université du Québec à Montréal (978001)	3 859
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 091
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 908
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	283
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1 706
Université Laval (97500)	5 222	
Université McGill (979000)	1 074	
Total Administration des affaires (5800)		26 585
Administration publique (5880)	École nationale d'administration publique (978007)	1 107
	Université de Montréal (976000)	154
	Université du Québec à Montréal (978001)	232
	Université du Québec à Rimouski (978004)	10
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	288
	Université Laval (97500)	21
Total Administration publique (5880)		1 812
Administration scolaire (5850)	Université de Montréal (976000)	270
	Université de Sherbrooke (977000)	882
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	62
	Université du Québec à Montréal (978001)	140
	Université du Québec à Rimouski (978004)	71
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	47
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	50
	Université du Québec en Outaouais (978005)	65
	Université Laval (97500)	264
Université McGill (979000)	70	
Total Administration scolaire (5850)		1 921
Affaires sur le plan internat. (5813)	École des hautes études commerciales de Montréal	217
	École nationale d'administration publique (978007)	104
	Université Bishop's (981000)	35
	Université Concordia (980000)	500
	Université du Québec à Montréal (978001)	255
	Université Laval (97500)	143
	Université McGill (979000)	229
Total Affaires sur le plan internat. (5813)		1 483
Agriculture (5302)	Université Laval (97500)	701
	Université McGill (979000)	78
Total Agriculture (5302)		779
Angl. en génér et lang. Matern (5594)	Télé-université (978011)	38
	Université Bishop's (981000)	89
	Université Concordia (980000)	765
	Université de Montréal (976000)	123
	Université de Sherbrooke (977000)	20
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	25
	Université Laval (97500)	16
	Université McGill (979000)	507
Total Angl. en génér et lang. Matern (5594)		1 583
Anglais, langue seconde (5593)	Télé-université (978011)	1 190
	Université Bishop's (981000)	2
	Université de Sherbrooke (977000)	39
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	7
	Université du Québec à Montréal (978001)	238
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	4
	Université Laval (97500)	27
Université McGill (979000)	452	
Total Anglais, langue seconde (5593)		1 959
Animation sociale ou communaut (5478)	Télé-université (978011)	4
	Université Concordia (980000)	1 029
	Université de Montréal (976000)	252
	Université du Québec à Montréal (978001)	771
	Université du Québec à Rimouski (978004)	137
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	409
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	55
Université du Québec en Outaouais (978005)	21	
Total Animation sociale ou communaut (5478)		2 678

Anthropologie (5432)	Université Concordia (980000)	319
	Université de Montréal (976000)	489
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	15
	Université Laval (97500)	342
	Université McGill (979000)	210
Total Anthropologie (5432)		1 375
Architecture (5332)	Université de Montréal (976000)	385
	Université du Québec à Montréal (978001)	12
	Université Laval (97500)	478
	Université McGill (979000)	287
Total Architecture (5332)		1 162
Architecture paysagiste (5334)	Université de Montréal (976000)	150
Total Architecture paysagiste (5334)		150
Architecture urbaine et aménag (5335)	Université de Montréal (976000)	131
	Université du Québec à Montréal (978001)	4
Total Architecture urbaine et aménag (5335)		135
Art dramatique (5907)	École Polytechnique de Montréal (976002)	1
	Université Bishop's (981000)	27
	Université Concordia (980000)	206
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	255
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	4
	Université Laval (97500)	32
Total Art dramatique (5907)		527
Arts graph. (communicat. Graph (5971)	Université Concordia (980000)	190
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	392
	Université du Québec à Montréal (978001)	486
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	30
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	305
	Université du Québec en Outaouais (978005)	16
	Université Laval (97500)	185
Total Arts graph. (communicat. Graph (5971)		1 604
Arts plas (peint,dessin,sculpt (5902)	Université Bishop's (981000)	65
	Université Concordia (980000)	269
	Université de Sherbrooke (977000)	50
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	76
	Université du Québec à Montréal (978001)	323
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	67
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	35
	Université du Québec en Outaouais (978005)	79
	Université Laval (97500)	174
Total Arts plas (peint,dessin,sculpt (5902)		1 138
Autres professions de la santé (5150)	Université de Montréal (976000)	36
	Université de Sherbrooke (977000)	49
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	95
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	109
	Université Laval (97500)	10
Total Autres professions de la santé (5150)		299
Beaux-arts et arts appliqués (5900)	Université Bishop's (981000)	6
	Université Concordia (980000)	656
	Université de Montréal (976000)	125
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	44
	Université du Québec à Montréal (978001)	129
	Université du Québec à Rimouski (978004)	31
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	13
	Université du Québec en Outaouais (978005)	29
	Université Laval (97500)	49
Total Beaux-arts et arts appliqués (5900)		1 082
Bibliothéconomie et archivist. (5890)	Université de Montréal (976000)	346
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	7
	Université du Québec à Montréal (978001)	71
	Université Laval (97500)	120
	Université McGill (979000)	196
Total Bibliothéconomie et archivist. (5890)		740
Biochimie (5214)	Université Bishop's (981000)	35
	Université Concordia (980000)	417
	Université de Montréal (976000)	416
	Université de Sherbrooke (977000)	161
	Université du Québec à Montréal (978001)	148
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	30
	Université Laval (97500)	115
	Université McGill (979000)	376
Total Biochimie (5214)		1 698
Biophysique (5215)	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université Laval (97500)	17
Total Biophysique (5215)		19
Chimie (5245)	Université Bishop's (981000)	23
	Université Concordia (980000)	175
	Université de Montréal (976000)	334
	Université de Sherbrooke (977000)	159

	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	26
	Université du Québec à Montréal (978001)	132
	Université du Québec à Rimouski (978004)	27
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	96
	Université Laval (97500)	252
	Université McGill (979000)	314
Total Chimie (5245)		1 538
Chiropratique (5122)	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	248
Total Chiropratique (5122)		248
Cinématographie (5910)	Université Concordia (980000)	806
	Université de Montréal (976000)	518
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	7
	Université du Québec à Montréal (978001)	12
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	2
	Université Laval (97500)	171
Total Cinématographie (5910)		1 516
Communications et journalisme (5410)	Télé-université (978011)	283
	Université Concordia (980000)	880
	Université de Montréal (976000)	1 004
	Université de Sherbrooke (977000)	411
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 850
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	27
	Université du Québec en Outaouais (978005)	151
	Université Laval (97500)	811
	Université McGill (979000)	221
Total Communications et journalisme (5410)		5 638
Comptabilité, sc. Comptables (5802)	École des hautes études commerciales de Montréal	1 131
	Télé-université (978011)	494
	Université Bishop's (981000)	83
	Université Concordia (980000)	1 975
	Université de Sherbrooke (977000)	599
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	237
	Université du Québec à Montréal (978001)	2 849
	Université du Québec à Rimouski (978004)	507
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 271
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	155
	Université du Québec en Outaouais (978005)	486
	Université Laval (97500)	217
	Université McGill (979000)	675
Total Comptabilité, sc. Comptables (5802)		10 679
Coopération (5870)	Université de Montréal (976000)	115
	Université de Sherbrooke (977000)	5
Total Coopération (5870)		120
Criminologie (5439)	Université Bishop's (981000)	8
	Université de Montréal (976000)	1 708
	Université du Québec en Outaouais (978005)	6
	Université Laval (97500)	485
Total Criminologie (5439)		2 207
Démographie (5445)	Institut national de la recherche scientifique (978000)	8
	Université de Montréal (976000)	63
Total Démographie (5445)		71
Design app(cér,tiss,orfè,décor (5909)	Université Concordia (980000)	264
	Université du Québec à Montréal (978001)	373
Total Design app(cér,tiss,orfè,décor (5909)		637
Design de l'environnement (5330)	Université de Montréal (976000)	162
	Université du Québec à Montréal (978001)	323
Total Design de l'environnement (5330)		485
Design industriel (5337)	Université de Montréal (976000)	245
	Université du Québec à Montréal (978001)	14
	Université Laval (97500)	214
Total Design industriel (5337)		473
Didactique (art d'enseigner) (5702)	Télé-université (978011)	69
	Université Bishop's (981000)	36
	Université Concordia (980000)	290
	Université de Montréal (976000)	371
	Université de Sherbrooke (977000)	15
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	13
	Université du Québec à Montréal (978001)	132
	Université Laval (97500)	198
	Université McGill (979000)	3
Total Didactique (art d'enseigner) (5702)		1 127
Diététique et nutrition (5115)	Université de Montréal (976000)	372
	Université Laval (97500)	376
	Université McGill (979000)	582
Total Diététique et nutrition (5115)		1 330
Droit (5600)	École de technologie supérieure (978010)	3
	École des hautes études commerciales de Montréal	29
	Université de Montréal (976000)	2 540
	Université de Sherbrooke (977000)	1 488
	Université du Québec à Montréal (978001)	768

	Université du Québec en Outaouais (978005)	14
	Université Laval (97500)	1 702
	Université McGill (979000)	834
Total Droit (5600)		7 378
Économie des affaires (5817)	École des hautes études commerciales de Montréal	55
Total Économie des affaires (5817)		55
Économie rurale et agricole (5472)	Université Laval (97500)	169
	Université McGill (979000)	10
Total Économie rurale et agricole (5472)		179
Économique (5434)	Université Bishop's (981000)	64
	Université Concordia (980000)	1 391
	Université de Montréal (976000)	551
	Université de Sherbrooke (977000)	168
	Université du Québec à Montréal (978001)	394
	Université du Québec en Outaouais (978005)	9
	Université Laval (97500)	276
	Université McGill (979000)	1 072
Total Économique (5434)		3 925
Éduc. des adul. et form perm. (5712)	Télé-université (978011)	109
	Université Concordia (980000)	45
	Université de Montréal (976000)	14
	Université de Sherbrooke (977000)	14
	Université du Québec à Montréal (978001)	92
	Université Laval (97500)	3
Total Éduc. des adul. et form perm. (5712)		277
Énergie (5270)	École de technologie supérieure (978010)	14
	Institut national de la recherche scientifique (97800)	135
	Université du Québec à Montréal (978001)	61
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	23
Total Énergie (5270)		233
Envir.(qual. du milieu et poll (8076)	École Polytechnique de Montréal (976002)	13
	Télé-université (978011)	96
	Université Bishop's (981000)	5
	Université Concordia (980000)	167
	Université de Montréal (976000)	65
	Université de Sherbrooke (977000)	473
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	46
	Université du Québec à Montréal (978001)	212
	Université du Québec à Rimouski (978004)	8
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	52
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	40
	Université du Québec en Outaouais (978005)	6
	Université Laval (97500)	303
	Université McGill (979000)	331
Total Envir.(qual. du milieu et poll (8076)		1 817
Ergonomie (5145)	École Polytechnique de Montréal (976002)	7
	Université du Québec à Montréal (978001)	5
	Université Laval (97500)	15
Total Ergonomie (5145)		27
Ergothérapie (5120)	Université de Montréal (976000)	523
	Université de Sherbrooke (977000)	189
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	170
	Université Laval (97500)	313
	Université McGill (979000)	273
Total Ergothérapie (5120)		1 468
Ét. faune(rég sauv pêch gibier (5307)	Université du Québec à Rimouski (978004)	1
Total Ét. faune(rég sauv pêch gibier (5307)		1
Ethnologie et ethnographie (5470)	Télé-université (978011)	10
	Université de Montréal (976000)	2
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	45
	Université Laval (97500)	42
Total Ethnologie et ethnographie (5470)		99
Études géopolitiques (5400)	Université Concordia (980000)	193
	Université de Montréal (976000)	58
	Université McGill (979000)	114
Total Études géopolitiques (5400)		365
Études plurisectorielles (8000)	École Polytechnique de Montréal (976002)	6
	Télé-université (978011)	397
	Université Bishop's (981000)	86
	Université Concordia (980000)	861
	Université de Montréal (976000)	1 776
	Université de Sherbrooke (977000)	262
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	27
	Université du Québec à Montréal (978001)	403
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	43
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	4
	Université du Québec en Outaouais (978005)	15
	Université Laval (97500)	755
	Université McGill (979000)	1 210

Total Études plurisectorielles (8000)		5 846
Études urbaines (5444)		
	Institut national de la recherche scientifique (9780C	60
	Université Concordia (980000)	275
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	52
	Université du Québec à Montréal (978001)	133
	Université du Québec à Rimouski (978004)	35
	Université du Québec en Outaouais (978005)	39
	Université Laval (97500)	5
	Université McGill (979000)	8
Total Études urbaines (5444)		607
Form. des enseignants au coll. (5710)		
	Université de Montréal (976000)	169
	Université de Sherbrooke (977000)	710
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	11
	Université du Québec à Montréal (978001)	126
	Université Laval (97500)	108
Total Form. des enseignants au coll. (5710)		1 124
Form. ens. au préscol. et prim (5704)		
	Université Bishop's (981000)	26
	Université Concordia (980000)	159
	Université de Montréal (976000)	1 028
	Université de Sherbrooke (977000)	1 084
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	203
	Université du Québec à Montréal (978001)	877
	Université du Québec à Rimouski (978004)	385
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	661
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (97	231
	Université du Québec en Outaouais (978005)	449
	Université Laval (97500)	757
	Université McGill (979000)	522
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		6 382
Form. ens. au prof sec et coll (5709)		
	Université de Sherbrooke (977000)	1 075
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	95
	Université du Québec à Montréal (978001)	698
	Université du Québec à Rimouski (978004)	726
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (97	37
	Université Laval (97500)	35
Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)		2 666
Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		
	Université de Montréal (976000)	672
	Université de Sherbrooke (977000)	619
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	110
	Université du Québec à Montréal (978001)	772
	Université du Québec à Rimouski (978004)	319
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	260
	Université du Québec en Outaouais (978005)	185
	Université Laval (97500)	108
	Université McGill (979000)	54
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		3 099
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		
	Télé-université (978011)	37
	Université Bishop's (981000)	13
	Université Concordia (980000)	272
	Université de Montréal (976000)	316
	Université de Sherbrooke (977000)	469
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	234
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 091
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	395
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (97	46
	Université du Québec en Outaouais (978005)	16
	Université Laval (97500)	703
	Université McGill (979000)	482
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		4 074
Format des enseign. au préscol (5703)		
	Université Concordia (980000)	344
	Université du Québec à Montréal (978001)	338
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	240
Total Format des enseign. au préscol (5703)		922
Formation des enseign. au sec. (5708)		
	Université Bishop's (981000)	118
	Université Concordia (980000)	9
	Université de Montréal (976000)	619
	Université de Sherbrooke (977000)	608
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	65
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 068
	Université du Québec à Rimouski (978004)	63
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	268
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (97	40
	Université du Québec en Outaouais (978005)	99
	Université Laval (97500)	423
	Université McGill (979000)	271
Total Formation des enseign. au sec. (5708)		3 651
Franç. en génér et lang matern (5590)		
	Télé-université (978011)	271
	Université Bishop's (981000)	5
	Université Concordia (980000)	103
	Université de Montréal (976000)	463

	Université de Sherbrooke (977000)	310
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	78
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 017
	Université du Québec à Rimouski (978004)	71
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	161
	Université du Québec en Outaouais (978005)	7
	Université Laval (97500)	508
	Université McGill (979000)	6
Total Franç. en génér et lang matern (5590)		3 000
Français, langue seconde (5591)		
	Télé-université (978011)	646
	Université de Montréal (976000)	227
	Université de Sherbrooke (977000)	17
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	175
	Université du Québec à Montréal (978001)	224
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	269
	Université Laval (97500)	104
	Université McGill (979000)	187
Total Français, langue seconde (5591)		1 849
G. fores,fores et sc bois(sylv (5375)	Université Laval (97500)	430
Total G. fores,fores et sc bois(sylv (5375)		430
G. métallurg. et des matériaux (5364)		
	École Polytechnique de Montréal (976002)	24
	Université Laval (97500)	98
	Université McGill (979000)	266
Total G. métallurg. et des matériaux (5364)		388
Génétique (5222)		
	Université de Montréal (976000)	14
	Université McGill (979000)	122
Total Génétique (5222)		136
Génie aérop aéron. et astron. (5352)		
	École de technologie supérieure (978010)	188
	École Polytechnique de Montréal (976002)	263
	Université Concordia (980000)	50
	Université de Sherbrooke (977000)	12
	Université Laval (97500)	4
	Université McGill (979000)	31
Total Génie aérop aéron. et astron. (5352)		548
Génie agricole, génie rural (5353)		
	Université Laval (97500)	98
	Université McGill (979000)	375
Total Génie agricole, génie rural (5353)		473
Génie agro-forestier (5376)	Université Laval (97500)	8
Total Génie agro-forestier (5376)		8
Génie alimentaire (5354)	Université Laval (97500)	60
Total Génie alimentaire (5354)		60
Génie biologique et biomédical (5355)		
	École de technologie supérieure (978010)	5
	École Polytechnique de Montréal (976002)	268
	Université de Montréal (976000)	96
	Université de Sherbrooke (977000)	175
	Université McGill (979000)	208
Total Génie biologique et biomédical (5355)		752
Génie chimique (5356)		
	École Polytechnique de Montréal (976002)	560
	Université de Sherbrooke (977000)	197
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université Laval (97500)	206
	Université McGill (979000)	485
Total Génie chimique (5356)		1 450
Génie civil, constr. et transp (5358)		
	École de technologie supérieure (978010)	1 798
	École Polytechnique de Montréal (976002)	1 048
	Université Concordia (980000)	1 580
	Université de Sherbrooke (977000)	470
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	127
	Université Laval (97500)	706
	Université McGill (979000)	551
Total Génie civil, constr. et transp (5358)		6 280
Génie des pâtes et papiers (5374)	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	22
Total Génie des pâtes et papiers (5374)		22
Génie élect, électro et commun (5359)		
	École de technologie supérieure (978010)	1 269
	École Polytechnique de Montréal (976002)	706
	Institut national de la recherche scientifique (97800)	76
	Université Concordia (980000)	998
	Université de Sherbrooke (977000)	538
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	79
	Université du Québec à Montréal (978001)	55
	Université du Québec à Rimouski (978004)	15
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	138
	Université du Québec en Outaouais (978005)	45
	Université Laval (97500)	287
	Université McGill (979000)	386
Total Génie élect, électro et commun (5359)		4 592
Génie géologique (5361)		
	École Polytechnique de Montréal (976002)	160
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	39
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	39
	Université Laval (97500)	112

Total Génie géologique (5361)		350
Génie industriel et administr. (5363)	École de technologie supérieure (978010)	990
	École des hautes études commerciales de Montréal	13
	École nationale d'administration publique (978007)	4
	École Polytechnique de Montréal (976002)	769
	Télé-université (978011)	9
	Université Bishop's (981000)	15
	Université Concordia (980000)	523
	Université de Sherbrooke (977000)	45
	Université du Québec à Montréal (978001)	105
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	93
	Université du Québec en Outaouais (978005)	12
	Université Laval (97500)	212
Total Génie industriel et administr. (5363)		2 790
Génie inform. et construc. Ord (5373)	École Polytechnique de Montréal (976002)	586
	Télé-université (978011)	42
	Université Concordia (980000)	647
	Université de Sherbrooke (977000)	326
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	23
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	20
	Université du Québec en Outaouais (978005)	34
	Université Laval (97500)	138
	Université McGill (979000)	717
Total Génie inform. et construc. Ord (5373)		2 533
Génie mécanique (5360)	École de technologie supérieure (978010)	1 370
	École Polytechnique de Montréal (976002)	1 228
	Université Concordia (980000)	1 523
	Université de Sherbrooke (977000)	685
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	82
	Université du Québec à Rimouski (978004)	44
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	163
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	33
	Université Laval (97500)	639
	Université McGill (979000)	974
Total Génie mécanique (5360)		6 741
Génie minier (5368)	École Polytechnique de Montréal (976002)	124
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	32
	Université Laval (97500)	127
	Université McGill (979000)	247
Total Génie minier (5368)		530
Génie nucléaire (5370)	École Polytechnique de Montréal (976002)	61
Total Génie nucléaire (5370)		61
Génie physique (5369)	École Polytechnique de Montréal (976002)	362
	Université Laval (97500)	164
Total Génie physique (5369)		526
Géodésie (arpentage) (5371)	Université de Montréal (976000)	6
	Université de Sherbrooke (977000)	25
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université Laval (97500)	317
Total Géodésie (arpentage) (5371)		350
Géographie (5436)	Télé-université (978011)	1
	Université Bishop's (981000)	1
	Université Concordia (980000)	342
	Université de Montréal (976000)	311
	Université de Sherbrooke (977000)	130
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	38
	Université du Québec à Montréal (978001)	202
	Université du Québec à Rimouski (978004)	73
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	43
	Université Laval (97500)	296
	Université McGill (979000)	75
Total Géographie (5436)		1 512
Géologie (minéralogie, etc.) (5244)	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	45
	Université du Québec à Montréal (978001)	19
	Université Laval (97500)	37
	Université McGill (979000)	232
Total Géologie (minéralogie, etc.) (5244)		333
Gestion de la production (5871)	École des hautes études commerciales de Montréal	448
	Université Concordia (980000)	339
	Université du Québec à Montréal (978001)	186
	Université Laval (97500)	14
	Université McGill (979000)	163
Total Gestion de la production (5871)		1 150
Gestion des services de santé (5851)	École nationale d'administration publique (978007)	152
	Télé-université (978011)	216
	Université de Montréal (976000)	363
	Université de Sherbrooke (977000)	1
	Université Laval (97500)	120
	Université McGill (979000)	749
Total Gestion des services de santé (5851)		1 601

Gestion du personnel (5815)	École des hautes études commerciales de Montréal	610
	École nationale d'administration publique (978007)	55
	Télé-université (978011)	709
	Université Bishop's (981000)	10
	Université Concordia (980000)	306
	Université de Montréal (976000)	3
	Université de Sherbrooke (977000)	114
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	163
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 400
	Université du Québec à Rimouski (978004)	368
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	453
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	160
	Université du Québec en Outaouais (978005)	141
	Université Laval (97500)	135
	Université McGill (979000)	331
Total Gestion du personnel (5815)		4 958
Gestion et adminis des entrepr (5806)	École de technologie supérieure (978010)	78
	École des hautes études commerciales de Montréal	2 462
	Télé-université (978011)	365
	Université Bishop's (981000)	210
	Université Concordia (980000)	481
	Université de Montréal (976000)	104
	Université de Sherbrooke (977000)	1
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	218
	Université du Québec à Montréal (978001)	703
	Université du Québec à Rimouski (978004)	271
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	127
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	36
	Université du Québec en Outaouais (978005)	214
	Université Laval (97500)	1 648
	Université McGill (979000)	371
Total Gestion et adminis des entrepr (5806)		7 289
Histoire (5435)	Université Bishop's (981000)	29
	Université Concordia (980000)	510
	Université de Montréal (976000)	409
	Université de Sherbrooke (977000)	183
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	34
	Université du Québec à Montréal (978001)	495
	Université du Québec à Rimouski (978004)	37
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	63
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	43
	Université Laval (97500)	259
	Université McGill (979000)	499
Total Histoire (5435)		2 561
Histoire de l'art (5903)	Université Bishop's (981000)	5
	Université Concordia (980000)	257
	Université de Montréal (976000)	251
	Université du Québec à Montréal (978001)	287
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	8
	Université Laval (97500)	89
	Université McGill (979000)	155
Total Histoire de l'art (5903)		1 052
Humanités gré-lat et arch clas (5584)	Université Bishop's (981000)	12
	Université Concordia (980000)	131
	Université de Montréal (976000)	57
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	5
	Université du Québec à Montréal (978001)	3
	Université Laval (97500)	183
	Université McGill (979000)	39
Total Humanités gré-lat et arch clas (5584)		430
Hydrologie, sciences de l'eau (5271)	Institut national de la recherche scientifique (97800)	122
Total Hydrologie, sciences de l'eau (5271)		122
Information de gestion (5803)	École nationale d'administration publique (978007)	2
	Université Concordia (980000)	79
	Université de Sherbrooke (977000)	61
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1
	Université Laval (97500)	154
	Université McGill (979000)	82
Total Information de gestion (5803)		379
Ingénierie (5350)	École de technologie supérieure (978010)	2 113
	École Polytechnique de Montréal (976002)	472
	Université Bishop's (981000)	2
	Université Concordia (980000)	215
	Université de Sherbrooke (977000)	271
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	212
	Université du Québec à Rimouski (978004)	75
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	31
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	97
Total Ingénierie (5350)		3 488
Lan et lit mod autr fran., ang (5500)	Télé-université (978011)	26

	Université Bishop's (981000)	58
	Université Concordia (980000)	151
	Université de Montréal (976000)	313
	Université de Sherbrooke (977000)	51
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	24
	Université du Québec à Montréal (978001)	206
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	9
	Université Laval (97500)	183
	Université McGill (979000)	111
Total Lan et lit mod autr fran., ang (5500)		1 132
Lan. second autr fran. et angl (5502)	Université du Québec à Montréal (978001)	5
Total Lan. second autr fran. et angl (5502)		5
Lang. et lit. franç. ou angl. (5580)	Université Concordia (980000)	2
	Université de Montréal (976000)	19
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	9
	Université Laval (97500)	101
	Université McGill (979000)	389
Total Lang. et lit. franç. ou angl. (5580)		520
Latin, latin-grec (5509)	Université Laval (97500)	3
Total Latin, latin-grec (5509)		3
Linguis. (phon, séman, philol) (5585)	Télé-université (978011)	6
	Université Concordia (980000)	297
	Université de Montréal (976000)	129
	Université de Sherbrooke (977000)	14
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	44
	Université du Québec à Montréal (978001)	291
	Université du Québec en Outaouais (978005)	16
	Université Laval (97500)	201
	Université McGill (979000)	175
Total Linguis. (phon, séman, philol) (5585)		1 173
Littérature comparée (5583)	Université de Montréal (976000)	107
	Université de Sherbrooke (977000)	19
Total Littérature comparée (5583)		126
Marketing et achats (5809)	École des hautes études commerciales de Montréal	385
	Université Bishop's (981000)	80
	Université Concordia (980000)	1 023
	Université de Sherbrooke (977000)	190
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	43
	Université du Québec à Montréal (978001)	777
	Université du Québec à Rimouski (978004)	55
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	78
	Université du Québec en Outaouais (978005)	12
	Université Laval (97500)	337
	Université McGill (979000)	306
Total Marketing et achats (5809)		3 286
Mathématique (5230)	École Polytechnique de Montréal (976002)	2
	Université Bishop's (981000)	7
	Université Concordia (980000)	285
	Université de Montréal (976000)	561
	Université de Sherbrooke (977000)	95
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	6
	Université du Québec à Montréal (978001)	232
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	43
	Université Laval (97500)	110
	Université McGill (979000)	367
Total Mathématique (5230)		1 708
Mathématiques appliquées (5233)	École Polytechnique de Montréal (976002)	80
	Université du Québec à Montréal (978001)	10
	Université McGill (979000)	41
Total Mathématiques appliquées (5233)		131
Médecine (5106)	Université de Montréal (976000)	1 416
	Université de Sherbrooke (977000)	818
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	40
	Université Laval (97500)	1 121
	Université McGill (979000)	879
Total Médecine (5106)		4 274
Médecine dentaire (5110)	Université de Montréal (976000)	461
	Université Laval (97500)	244
	Université McGill (979000)	235
Total Médecine dentaire (5110)		940
Médecine et chirurgie expérim. (5108)	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	16
	Université Laval (97500)	64
	Université McGill (979000)	401
Total Médecine et chirurgie expérim. (5108)		481
Médecine vétérinaire (5180)	Université de Montréal (976000)	661
Total Médecine vétérinaire (5180)		661
Météo. et sc. de l'atmosphère (5243)	Université du Québec à Montréal (978001)	15
	Université McGill (979000)	50
Total Météo. et sc. de l'atmosphère (5243)		65
Microbiologie (5211)	Institut national de la recherche scientifique (9780C)	27

	Université de Montréal (976000)	325
	Université de Sherbrooke (977000)	172
	Université Laval (97500)	202
	Université McGill (979000)	470
Total Microbiologie (5211)		1 196
Mouv expressif,danse,mime,ryth (5908)	Université Concordia (980000)	55
	Université du Québec à Montréal (978001)	104
Total Mouv expressif,danse,mime,ryth (5908)		159
Musicologie (histoire, littér. (5906)	Université de Montréal (976000)	21
	Université Laval (97500)	4
	Université McGill (979000)	27
Total Musicologie (histoire, littér. (5906)		52
Musique (5905)	Université Bishop's (981000)	23
	Université Concordia (980000)	254
	Université de Montréal (976000)	646
	Université de Sherbrooke (977000)	270
	Université du Québec à Montréal (978001)	123
	Université Laval (97500)	223
	Université McGill (979000)	821
Total Musique (5905)		2 360
Océanographie (5249)	Université du Québec à Rimouski (978004)	90
	Université Laval (97500)	24
Total Océanographie (5249)		114
Opérat. bancaires et finance (5804)	École de technologie supérieure (978010)	15
	École des hautes études commerciales de Montréal	642
	École nationale d'administration publique (978007)	1
	Télé-université (978011)	399
	Université Bishop's (981000)	87
	Université Concordia (980000)	2 087
	Université de Montréal (976000)	43
	Université de Sherbrooke (977000)	767
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	46
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 530
	Université du Québec à Rimouski (978004)	51
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	21
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	6
	Université du Québec en Outaouais (978005)	80
	Université Laval (97500)	202
	Université McGill (979000)	1 046
Total Opérat. bancaires et finance (5804)		7 023
Optométrie (5111)	Université de Montréal (976000)	296
Total Optométrie (5111)		296
Orient, inform. scol. et prof. (5479)	Université de Sherbrooke (977000)	397
	Université du Québec à Montréal (978001)	490
	Université Laval (97500)	673
Total Orient, inform. scol. et prof. (5479)		1 560
Orthophonie et audiologie (5123)	Université de Montréal (976000)	386
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	43
	Université Laval (97500)	177
	Université McGill (979000)	73
Total Orthophonie et audiologie (5123)		679
Pédagogie universitaire (5711)	Université Concordia (980000)	2
	Université de Montréal (976000)	10
	Université de Sherbrooke (977000)	37
	Université du Québec à Montréal (978001)	6
	Université Laval (97500)	22
Total Pédagogie universitaire (5711)		77
Pédo., aménag. et conser sols (5303)	Université Laval (97500)	30
Total Pédo., aménag. et conser sols (5303)		30
Périnalité (5105)	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	80
Total Périnalité (5105)		80
Pharmacie, sc pharmaceutiques (5112)	Université de Montréal (976000)	1 552
	Université de Sherbrooke (977000)	188
	Université Laval (97500)	910
	Université McGill (979000)	427
Total Pharmacie, sc pharmaceutiques (5112)		3 077
Philosophie (5495)	Université Bishop's (981000)	12
	Université Concordia (980000)	278
	Université de Montréal (976000)	316
	Université de Sherbrooke (977000)	161
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	1
	Université du Québec à Montréal (978001)	232
	Université du Québec à Rimouski (978004)	22
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	67
	Université Laval (97500)	382
	Université McGill (979000)	214
Total Philosophie (5495)		1 685
Photographie (5911)	Université Concordia (980000)	176
Total Photographie (5911)		176
Physiothérapie (5121)	Université de Montréal (976000)	447

	Université de Sherbrooke (977000)	236
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	132
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	15
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	128
	Université Laval (97500)	423
	Université McGill (979000)	330
Total Physiothérapie (5121)		1 711
Phytotechnie (5320)	Université McGill (979000)	48
Total Phytotechnie (5320)		48
Pluridis. (sc. de l'éducation) (5700)	Télé-université (978011)	360
	Université Bishop's (981000)	184
	Université Concordia (980000)	283
	Université de Montréal (976000)	175
	Université de Sherbrooke (977000)	253
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	72
	Université du Québec à Montréal (978001)	322
	Université du Québec à Rimouski (978004)	73
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	114
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	35
	Université du Québec en Outaouais (978005)	70
	Université Laval (97500)	214
	Université McGill (979000)	624
Total Pluridis. (sc. de l'éducation) (5700)		2 779
Pluridiscipl. (administration) (5888)	École nationale d'administration publique (978007)	6
	Télé-université (978011)	88
	Université Bishop's (981000)	3
	Université Concordia (980000)	1
	Université du Québec à Montréal (978001)	389
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	3
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	5
	Université McGill (979000)	2
Total Pluridiscipl. (administration) (5888)		497
Pluridiscipl. (sc de la santé) (5199)	Université de Montréal (976000)	97
	Université de Sherbrooke (977000)	2
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	226
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	16
	Université McGill (979000)	44
Total Pluridiscipl. (sc de la santé) (5199)		385
Pluridiscipl. (sc. appliquées) (5393)	Université Concordia (980000)	205
	Université de Sherbrooke (977000)	88
Total Pluridiscipl. (sc. appliquées) (5393)		293
Pluridiscipl. (sc. Humaines) (5499)	École Polytechnique de Montréal (976002)	167
	Institut national de la recherche scientifique (978000)	1
	Télé-université (978011)	8
	Université Bishop's (981000)	2
	Université Concordia (980000)	137
	Université de Montréal (976000)	1 939
	Université de Sherbrooke (977000)	196
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	6
	Université du Québec à Montréal (978001)	225
	Université du Québec à Rimouski (978004)	9
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	213
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	26
	Université du Québec en Outaouais (978005)	120
	Université Laval (97500)	242
	Université McGill (979000)	216
Total Pluridiscipl. (sc. Humaines) (5499)		3 507
Pluridisciplinaire (arts) (5989)	Université Concordia (980000)	79
	Université de Montréal (976000)	31
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	18
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	201
	Université Laval (97500)	1
Total Pluridisciplinaire (arts) (5989)		332
Pluridisciplinaire (lettres) (5595)	Télé-université (978011)	29
	Université Bishop's (981000)	1
	Université de Montréal (976000)	33
	Université de Sherbrooke (977000)	5
	Université du Québec à Montréal (978001)	3
Total Pluridisciplinaire (lettres) (5595)		71
Pluridisciplinaire (sc. pures) (5299)	Université Bishop's (981000)	4
	Université Concordia (980000)	413
	Université de Montréal (976000)	58
	Université de Sherbrooke (977000)	179
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	46
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978002)	3
	Université McGill (979000)	112
Total Pluridisciplinaire (sc. pures) (5299)		815
Probabilités et statistiques (5232)	Université Concordia (980000)	71
	Université de Montréal (976000)	45

	Université du Québec à Montréal (978001)	13
	Université Laval (97500)	73
	Université McGill (979000)	62
Total Probabilités et statistiques (5232)		264
Psycho-éducation (5473)		
	Université Concordia (980000)	22
	Université de Montréal (976000)	665
	Université de Sherbrooke (977000)	384
	Université du Québec à Rimouski (978004)	22
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	612
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	108
	Université du Québec en Outaouais (978005)	366
	Université Laval (97500)	396
Total Psycho-éducation (5473)		2 575
Psychologie (5420)		
	Télé-université (978011)	306
	Université Bishop's (981000)	414
	Université Concordia (980000)	1 519
	Université de Montréal (976000)	1 560
	Université de Sherbrooke (977000)	639
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	342
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 392
	Université du Québec à Rimouski (978004)	134
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	869
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	9
	Université du Québec en Outaouais (978005)	242
	Université Laval (97500)	1 278
	Université McGill (979000)	1 522
Total Psychologie (5420)		10 226
Recherche opérationnelle (5807)		
	École des hautes études commerciales de Montréal	146
	Université Concordia (980000)	6
	Université Laval (97500)	16
Total Recherche opérationnelle (5807)		168
Récréologie (5480)		
	Université Concordia (980000)	266
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	93
	Université du Québec à Montréal (978001)	13
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	279
Total Récréologie (5480)		651
Relations industrielles (5816)		
	Télé-université (978011)	194
	Université de Montréal (976000)	1 140
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	38
	Université du Québec en Outaouais (978005)	289
	Université Laval (97500)	785
	Université McGill (979000)	203
Total Relations industrielles (5816)		2 649
Ressources naturelles (5300)		
	Télé-université (978011)	9
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	42
	Université McGill (979000)	78
Total Ressources naturelles (5300)		129
Sans objet		
	École de technologie supérieure (978010)	1 409
	École des hautes études commerciales de Montréal	910
	École nationale d'administration publique (978007)	58
	École Polytechnique de Montréal (976002)	1 202
	Institut national de la recherche scientifique (978000)	95
	Télé-université (978011)	3 330
	Université Bishop's (981000)	230
	Université Concordia (980000)	2 632
	Université de Montréal (976000)	7 630
	Université de Sherbrooke (977000)	4 357
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	956
	Université du Québec à Montréal (978001)	6 336
	Université du Québec à Rimouski (978004)	517
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 623
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	396
	Université du Québec en Outaouais (978005)	696
	Université Laval (97500)	5 462
	Université McGill (979000)	4 709
Total Sans objet		42 548
Santé communautaire et épidém. (5140)		
	École de technologie supérieure (978010)	5
	Télé-université (978011)	318
	Université de Montréal (976000)	1 702
	Université de Sherbrooke (977000)	591
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	97
	Université du Québec à Rimouski (978004)	97
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	83
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	471
	Université du Québec en Outaouais (978005)	19
	Université Laval (97500)	397
	Université McGill (979000)	188
Total Santé communautaire et épidém. (5140)		3 968
Sc. de l'activité physique (5380)		
	Université Concordia (980000)	450
	Université de Montréal (976000)	461

	Université de Sherbrooke (977000)	651
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	153
	Université du Québec à Montréal (978001)	339
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	287
	Université Laval (97500)	473
	Université McGill (979000)	530
Total Sc. de l'activité physique (5380)		3 344
Sc. et technologie aliments (5313)	Université Bishop's (981000)	5
	Université de Montréal (976000)	28
	Université Laval (97500)	428
	Université McGill (979000)	186
Total Sc. et technologie aliments (5313)		647
Sc. fondam. et app de la santé (5102)	Institut national de la recherche scientifique (97800)	63
	Université de Montréal (976000)	1 128
	Université de Sherbrooke (977000)	310
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	11
	Université du Québec à Montréal (978001)	3
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	42
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	7
	Université Laval (97500)	521
	Université McGill (979000)	1 426
Total Sc. fondam. et app de la santé (5102)		3 511
Sc. infirmières et nursing (5104)	Université de Montréal (976000)	1 743
	Université de Sherbrooke (977000)	935
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	401
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 061
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 673
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	811
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1 043
	Université Laval (97500)	1 130
	Université McGill (979000)	859
Total Sc. infirmières et nursing (5104)		9 656
Science politique (5437)	Université Bishop's (981000)	142
	Université Concordia (980000)	1 421
	Université de Montréal (976000)	1 096
	Université de Sherbrooke (977000)	374
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	25
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 022
	Université du Québec en Outaouais (978005)	33
	Université Laval (97500)	668
	Université McGill (979000)	1 223
Total Science politique (5437)		6 004
Sciences biologiques (5200)	Institut national de la recherche scientifique (97800)	68
	Université Bishop's (981000)	148
	Université Concordia (980000)	856
	Université de Montréal (976000)	703
	Université de Sherbrooke (977000)	520
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	60
	Université du Québec à Montréal (978001)	403
	Université du Québec à Rimouski (978004)	248
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	135
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	22
	Université du Québec en Outaouais (978005)	19
	Université Laval (97500)	467
	Université McGill (979000)	738
Total Sciences biologiques (5200)		4 387
Sciences de la terre (5247)	Institut national de la recherche scientifique (97800)	58
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	13
	Université du Québec à Montréal (978001)	185
	Université Laval (97500)	62
	Université McGill (979000)	44
Total Sciences de la terre (5247)		362
Sciences de l'informatique (5340)	École de technologie supérieure (978010)	797
	École des hautes études commerciales de Montréal	247
	École Polytechnique de Montréal (976002)	977
	Télé-université (978011)	248
	Université Bishop's (981000)	90
	Université Concordia (980000)	2 797
	Université de Montréal (976000)	798
	Université de Sherbrooke (977000)	503
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	330
	Université du Québec à Montréal (978001)	1 211
	Université du Québec à Rimouski (978004)	102
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	124
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978000)	3
	Université du Québec en Outaouais (978005)	224
	Université Laval (97500)	1 377
	Université McGill (979000)	1 301
Total Sciences de l'informatique (5340)		11 129
Sciences domestiques (5474)	Université Laval (97500)	437

Total Sciences domestiques (5474)		437
Sciences médiévales (5475)	Université de Montréal (976000)	8
	Université du Québec à Montréal (978001)	2
Total Sciences médiévales (5475)		10
Sciences physiques (5240)	Université Bishop's (981000)	32
	Université Concordia (980000)	169
	Université de Montréal (976000)	314
	Université de Sherbrooke (977000)	158
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	16
	Université Laval (97500)	182
	Université McGill (979000)	369
Total Sciences physiques (5240)		1 240
Sciences religieuses (5498)	Université Bishop's (981000)	4
	Université Concordia (980000)	170
	Université de Montréal (976000)	125
	Université de Sherbrooke (977000)	72
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	4
	Université du Québec à Montréal (978001)	109
	Université du Québec à Rimouski (978004)	10
	Université Laval (97500)	437
	Université McGill (979000)	116
Total Sciences religieuses (5498)		1 047
Sciences sociales (5430)	Institut national de la recherche scientifique (9780C	18
	Télé-université (978011)	35
	Université de Montréal (976000)	6
	Université du Québec à Montréal (978001)	93
	Université du Québec en Outaouais (978005)	30
	Université McGill (979000)	46
Total Sciences sociales (5430)		228
Sciences sociales et humanités (5494)	Université Bishop's (981000)	42
	Université Concordia (980000)	83
	Université de Montréal (976000)	43
Total Sciences sociales et humanités (5494)		168
Service social (5477)	Université de Montréal (976000)	1 056
	Université de Sherbrooke (977000)	344
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	435
	Université du Québec à Montréal (978001)	657
	Université du Québec à Rimouski (978004)	243
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (97	231
	Université du Québec en Outaouais (978005)	423
	Université Laval (97500)	759
	Université McGill (979000)	326
Total Service social (5477)		4 476
Sexologie (5471)	Université du Québec à Montréal (978001)	464
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	33
	Université Laval (97500)	191
Total Sexologie (5471)		688
Sociologie (5438)	Université Bishop's (981000)	136
	Université Concordia (980000)	860
	Université de Montréal (976000)	400
	Université du Québec à Montréal (978001)	594
	Université du Québec à Rimouski (978004)	19
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université du Québec en Outaouais (978005)	30
	Université Laval (97500)	223
	Université McGill (979000)	284
Total Sociologie (5438)		2 548
Traduction (5571)	Télé-université (978011)	80
	Université Bishop's (981000)	1
	Université Concordia (980000)	399
	Université de Montréal (976000)	624
	Université de Sherbrooke (977000)	95
	Université du Québec à Montréal (978001)	41
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	320
	Université du Québec en Outaouais (978005)	54
	Université Laval (97500)	249
	Université McGill (979000)	75
Total Traduction (5571)		1 938
Urbanisme (5338)	École de technologie supérieure (978010)	3
	Université de Montréal (976000)	291
	Université du Québec à Montréal (978001)	301
	Université Laval (97500)	152
	Université McGill (979000)	56
Total Urbanisme (5338)		803
Valeur indéterminée	École des hautes études commerciales de Montréal	575
	École nationale d'administration publique (978007)	200
	École Polytechnique de Montréal (976002)	2
	Institut national de la recherche scientifique (9780C	6
	Télé-université (978011)	5

	Université Bishop's (981000)	52
	Université Concordia (980000)	183
	Université de Montréal (976000)	125
	Université de Sherbrooke (977000)	129
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	71
	Université du Québec à Montréal (978001)	619
	Université du Québec à Rimouski (978004)	70
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	120
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978005)	71
	Université du Québec en Outaouais (978005)	80
	Université Laval (97500)	400
	Université McGill (979000)	70
Total Valeur indéterminée		2 778
Zoologie (5207)	Université McGill (979000)	7
Total Zoologie (5207)		7
Zootechne (5304)	Université Laval (97500)	136
	Université McGill (979000)	25
Total Zootechne (5304)		161
Total général		340 923

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Portail informationnel, GDEU, données au 2018-04-26.

P : les données de 2017-2018 sont provisoires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants au baccalauréat qui ont échoué le Test de certification en français écrit pour l'enseignement en 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données relatives au nombre d'étudiants au baccalauréat qui ont échoué le Test de certification en français écrit pour l'enseignement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants admis au baccalauréat en enseignement primaire en 2016-2017, 2017-2018, 2010-2019 et prévisions pour 2019-2020 :

- a) au Québec;
- b) par université.

RÉPONSE

Les données sur l'admission dans des programmes ne sont pas disponibles au ministère.

Par contre, l'annexe 1 présente les réponses aux deux questions a) et b) en nombre d'inscriptions. Les dernières données disponibles sont celles de l'automne pour 2017-2018.

Nombre d'inscriptions en enseignement primaire dont le diplôme recherché est le baccalauréat, selon l'établissement, au trimestre d'automne, année universitaire : 2017-2018

Discipline CLASS dominante	Établissement	Année universitaire	
		2017-2018 ^P	
Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Université Bishop's (981000)		26
	Université Concordia (980000)		159
	Université de Montréal (976000)		1 028
	Université de Sherbrooke (977000)		691
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)		195
	Université du Québec à Montréal (978001)		870
	Université du Québec à Rimouski (978004)		379
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		649
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)		159
	Université du Québec en Outaouais (978005)		449
	Université Laval (97500)		757
	Université McGill (979000)		522
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			5 884
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Université Bishop's (981000)		13
	Université Concordia (980000)		205
	Université de Montréal (976000)		316
	Université de Sherbrooke (977000)		469
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)		233
	Université du Québec à Montréal (978001)		1 047
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		362
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)		26
	Université du Québec en Outaouais (978005)		16
	Université Laval (97500)		636
	Université McGill (979000)		282
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		
Total général			9 489

Source : MEEES, TSE, DGSEGE, DIS, Portail Informationnel, GDEU, données au 2018-04-26.

P : les données de 2017-2018 sont provisoires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont gradué en enseignement primaire en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020 :

- a) au Québec;
- b) par université.

RÉPONSE

L'annexe 1 présente le nombre de sanctions décernées en 2017 en enseignement primaire par université et au total, pour le baccalauréat. L'année 2017 est la dernière année civile pour laquelle les données sont disponibles.

Sanctions décernées en baccalauréat à l'enseignement primaire, selon l'établissement de diplomation

		Année civile de diplomation	
Discipline CLASS dominante	Établissement de diplomation	2017	
Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Université Bishop's (981000)	36	
	Université Concordia (980000)	44	
	Université de Montréal (976000)	192	
	Université de Sherbrooke (977000)	140	
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	72	
	Université du Québec à Montréal (978001)	159	
	Université du Québec à Rimouski (978004)	73	
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	112	
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	53	
	Université du Québec en Outaouais (978005)	114	
	Université Laval (975000)	197	
	Université McGill (979000)	115	
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		1 307	
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Université Concordia (980000)	18	
	Université de Montréal (976000)	51	
	Université de Sherbrooke (977000)	98	
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	51	
	Université du Québec à Montréal (978001)	207	
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	72	
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	7	
	Université du Québec en Outaouais (978005)	2	
	Université Laval (975000)	140	
	Université McGill (979000)	66	
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		712	
Total général		2 019	

Source : MEES, TSE, DGSEEG, DIS, Portail informationnel, GDEU, données au 2018-04-26.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan des sommes investies dans les cégeps et les universités, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2018-2019.

RÉPONSE

Le tableau suivant présente les investissements du Plan québécois des infrastructures 2018-2028 pour l'enseignement supérieur, et ce, en fonction de la réalisation des dépenses.

Type d'investissement	PQI 2018-2028	Universités	Cégeps	ITHQ
Maintien d'actifs	3 153,1 M\$	1 778,1 M\$	1 372,9 M\$	2,1 M\$
Résorption du déficit de maintien	1 087,7 M\$	800,8 M\$	286,9 M\$	---
Remplacement	1 177,9 M\$	1 172,9 M\$	5,0 M\$	---
Provision et études de projet	11,0 M\$	1,0 M\$	10,0 M\$	---
Maintien de l'offre de services	5 429,7 M\$	3 736,8 M\$	1 690,8 M\$	2,1 M\$
Ajout et amélioration	536,9 M\$	422,7 M\$	105,6 M\$	8,6 M\$
Provision et études de projet	174,0 M\$	92,6 M\$	81,4 M\$	---
Bonification de l'offre de services	710,9 M\$	515,3 M\$	187,0 M\$	8,6 M\$
<i>Sous-total Enseignement supérieur</i>	<i>6 140,6 M\$</i>	<i>4 252,1 M\$</i>	<i>1 877,8 M\$</i>	<i>10,7 M\$</i>
Ressources informationnelles (RI)	561,3 M\$	231,3 M\$	330,0 M\$	---
<i>Sous-total Enseignement supérieur +RI</i>	<i>6 701,9 M\$</i>	<i>4 483,4 M\$</i>	<i>2 207,8 M\$</i>	<i>10,7 M\$</i>
Plan d'action numérique	187,0 M\$	30,0 M\$	157,0 M\$	---
Total PQI 2018-2028	6 888,9 M\$	4 513,4 M\$	2 364,8 M\$	10,7 M\$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Bilan des sommes investies, pour l'année 2018-2019, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

RÉPONSE

Le tableau suivant présente les investissements pour l'année 2018-2019 selon le Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Type d'investissement	Tranche annuelle 2018-2019
Maintien d'actifs	375,8 M\$
Résorption du déficit de maintien	138,0 M\$
Remplacement	126,0 M\$
Provision et études de projet	4,2 M\$
Maintien de l'offre de services	644,0 M\$
Ajout et amélioration	176,5 M\$
Provision et études de projet	11,9 M\$
Bonification de l'offre de services	188,4 M\$
<i>Sous-total Enseignement supérieur</i>	<i>832,4 M\$</i>
Ressources informationnelles (RI)	110,4 M\$
<i>Sous-total Enseignement supérieur+RI</i>	<i>942,8 M\$</i>
Plan d'action numérique	38,5 M\$
Total PQI 2018-2028	981,3 M\$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2018-2019 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

RÉPONSE

Comme indiqué dans le Plan quinquennal des investissements universitaires 2018-2023, le total des investissements pour le réseau universitaire, incluant les ressources informationnelles, est de 712,1 M\$.

Le tableau ci-dessous présente les investissements annoncés pour chaque université en 2018-2019. À noter que les annonces des années subséquentes ne sont pas disponibles.

Établissement	Total (M\$)
Bishop's	5 271,3
Concordia	36 888,3
Laval	50 368,0
McGill	86 487,6
Université de Montréal	82 576,8
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	7 021,1
École Polytechnique de Montréal	8 436,3
Université de Sherbrooke	19 015,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	6 770,4
Université du Québec à Chicoutimi	7 780,9
Université du Québec À Montréal	71 227,0
Université du Québec en Outaouais	4 070,2
Université du Québec à Rimouski	4 306,0
Université du Québec à Trois-Rivières	9 135,0
Institut national de la recherche scientifique	14 368,2
École nationale d'administration publique	599,2
École de technologie supérieure	61 063,6
Télé-université	886,9
Université du Québec (siège social)	5 863,5
Répartition non disponible	3 000,0
Sous-total	485 135,3
Investissements non inclus dans le PQIU	226 994,7
Total annonce 2018-2019	712 130,0

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan budgétaire 2018-2019 et au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

RÉPONSE

Comme indiqué dans la programmation budgétaire et les règles budgétaires 2018-2019 du réseau collégial, le total des investissements, incluant les ressources informationnelles, est de 350,1 M\$.

Le tableau ci-dessous présente les investissements annoncés pour chaque cégep en 2018-2019. À noter que les annonces des années subséquentes ne sont pas disponibles.

Établissement	Total (M\$)
Abitibi-Témiscamingue	5 526,0
Ahuntsic	9 720,3
Alma	2 370,7
André-Laurendeau	4 873,5
Baie-Comeau	2 441,7
Beauce-Appalaches	2 891,4
Bois-de-Boulogne	4 523,9
Champlain	5 384,7
Chicoutimi	6 709,3
Dawson	10 549,6
Drummondville	2 657,6
Édouard Montpetit	11 823,3
Saint-Félicien	1 793,1
Sainte-Foy	8 627,8
François-Xavier Garneau	6 944,6
Gaspésie et des Îles	3 800,0
Gérald-Godin	1 854,6
Granby-Haute-Yamaska	2 874,0
Héritage	1 609,6
Saint-Hyacinthe	5 509,2
Saint-Jean-sur-Richelieu	5 184,3
Saint-Jérôme	8 494,4
John Abbott	8 339,6
Jonquière	8 792,7
Lanaudière	8 694,9
La Pocatière	3 567,2
Saint-Laurent	6 371,9
Lévis-Lauzon	5 375,0
Limoilou	8 172,3
Lionel Groulx	7 509,8
Maisonneuve	8 495,6
Marie-Victorin	4 867,3
Matane	2 802,1
Montmorency	7 972,3
Outaouais	7 395,3

Établissement	Total (M\$)
Rimouski	9 436,4
Rivière-du-Loup	3 226,9
Rosemont	4 497,0
Sept-Îles	1 681,0
Shawinigan	2 950,7
Sherbrooke	8 671,2
Sorel-Tracy	2 008,7
Thetford	2 671,6
Trois-Rivières	7 738,8
Valleyfield	4 290,1
Vanier	7 886,3
Victoriaville	13 672,2
Vieux Montréal	8 271,7
Sous-total	281 522,2
Non réparti	68 590,2
Total	350 112,4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Crédits budgétaires accordés à la recherche universitaire en 2018-2019.

RÉPONSE

Les crédits budgétaires pour la recherche universitaire sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, total des subventions accordées en vertu des trois fonds suivants:

- a. Fonds de recherche du Québec - Santé
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, nombre d'étudiants à la maîtrise, au doctorat et au post-doctorat subventionnés pour chacun des fonds suivants:

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, nombre de professeurs-chercheurs et de nouveaux professeurs-chercheurs ayant bénéficié des subventions pour chacun des fonds suivants :

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, liste des revues scientifiques ayant bénéficié des subventions pour chacun des fonds suivants, ainsi que le montant accordé à chacune :

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, liste des fonds accordés à des actions concertées pour chacun des fonds suivants :

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacun des trois fonds suivants, en 2018-2019, proportion des sommes versées aux équipes de recherche qui vont à l'administration des projets de recherche :

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Axes de recherche privilégiés dans la portion «Recherche dans les domaines d'importance stratégique» pour chacun de trois fonds suivants pour 2018-2019 :

- a. Fonds de recherche du Québec – Santé;
- b. Fonds de recherche du Québec - Société et Culture;
- c. Fonds de recherche du Québec - Nature et Technologies.

RÉPONSE

Les Fonds de recherche du Québec sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2018-2019

RÉPONSE

Les programmes offerts par les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont donnés en anglais, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue.

Les programmes offerts par les universités francophones sont donnés en langue française, hormis les programmes d'apprentissage d'une autre langue et certains programmes de premier cycle en administration des affaires.

En effet, l'École des hautes études commerciales de Montréal détient un programme de baccalauréat en administration des affaires offert en trois cheminements : unilingue (français), bilingue (français et anglais) et trilingue (français, anglais et espagnol). De même, l'Université de Sherbrooke offre un programme de baccalauréat en administration des affaires unilingue (français) et bilingue (français et anglais) et la TÉLUQ propose un baccalauréat en administration bilingue (français et anglais).

Pour ce qui est des programmes administrés par deux établissements ou plus, comme c'est le cas du programme de doctorat en travail social offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université McGill, chacun des établissements offre les cours dans sa langue usuelle d'enseignement (en anglais ou en français, selon l'établissement impliqué).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2018-2019

RÉPONSE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'utilisation de l'anglais dans les cours en français dans les universités en 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées en 2018-2019 pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE**Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)**

Volet technologique

Année	Projets reçus	Projets subventionnés	TOTAL
2018	73	39	1 920 083 \$

Volet innovation sociale

Année	Projets reçus	Projets subventionnés*	TOTAL
2018	15	11*	1 047 322 \$

*Incluant les renouvellements

Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)

Année	Projets reçus	Projets subventionnés*	TOTAL
2018	26	12*	1 450 132 \$

*Incluant les renouvellements

Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial

Soutien à la relève					
PART-Volet innovation technologique			PART-Volet innovation sociale		TOTAL
Année	Demandes reçues	Subventionnées	Demandes reçues	Subventionnées	
2018	4	3	3	1	46 922 \$

Soutien à la relève				
PAREA				
Année	Demandes reçues		Subventionnées	TOTAL
2018	8		7	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellor* dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2018-2019.

RÉPONSE

Nombre d'étudiants¹ ayant complété un *fellor*² dans une faculté de médecine québécoise en 2018-2019

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	Université Laval	Université McGill	Université de Montréal	Université de Sherbrooke	
2018-2019*	2	2	5	6	15

*Données préliminaires

Source : Banque de données du Bureau de coopération interuniversitaires (BCI) sur les résidents. Les données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 1^{er} avril 2019).

-
1. On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
 2. Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, excluant les moniteurs.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine et le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (81,85 \$ par unité en 2018-2019) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste	Subventions du MEES 2018-2019 (année universitaire)
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale (200 unités) • Résidences (R1 et R2-104 unités) 	119 868 \$ 21 956 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	20 666 \$
Soutien à l'enseignement médical	12 426 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	10 036 \$
Total	184 952 \$

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 14 513 \$ par étudiant.

En plus des droits de scolarité de base, les étudiants étrangers paient, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption en vertu de la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, des montants forfaitaires qui sont récupérés par le MEES. Cette récupération s'élève à 144 208 \$, en fonction des paramètres de l'année universitaire 2018-2019. La subvention nette pour la formation de médecin généraliste pour un étudiant étranger est donc de 40 744 \$.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a) le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2000;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2000;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2000;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2000 et pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

Les tableaux sont fournis en annexe.

- a) Voir tableau 1.
- b) Voir tableau 2.
- c) Voir tableau 3
- d) Voir tableau 4.
- e) Voir tableau 4.
- f) Voir tableau 5.
- g) Voir tableau 6.

Tableau 1
Pour chaque faculté de médecine :
Nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2000

Année	Université Laval	Université McGill	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Total
2018-2019	230	180	227	295	932

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

Tableau 2

Pour chaque faculté de médecine :

Nombre d'étudiants étrangers* admis, par année, depuis 2000

Année	Université Laval	Université McGill	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Total
2018-2019	0	2	5	1	8

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

*Un étudiant étranger est un étudiant qui provient de l'extérieur du Canada (États-Unis et autres pays).

Tableau 3

Pour chaque faculté de médecine :

Provenance des étudiants dont l'adresse de la première admission n'était pas au Québec au doctorat en médecine en 2017*

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Laval	États-Unis	1		1
	France	1		1
	Maroc	2		2
	Martinique	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Ontario	10		10
	Roumanie	1		1
	Indéterminé	4		4
	Total	31		31
Université McGill	Alberta	6		6
	Bangladesh	1		1
	Chine	1	1	2
	Colombie-Britannique	9		9
	Égypte	2		2
	Emirats arabes unis	2		2
	États-Unis	6	5	11
	Inde	1		1
	Islande	1		1
	Kenya	1		1
	Koweït	1		1
	Liban	1		1
	Manitoba	6		6
	Nouveau-Brunswick	3		3
	Nouvelle-Écosse	3		3
	Ontario	99		99
	Pakistan	1		1
	Saskatchewan		1	1
	Singapour	1		1
	Taiwan	1		1
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
	Indéterminé	2		2
Total	149	7	156	
Université Montréal	Algérie	5		5
	Autriche	1		1
	Chine	8		8
	Colombie	1		1
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	États-Unis	2		2
	France	4		4
	Liban	2		2
	Manitoba	1		1
	Maroc	2		2
	Maurice	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Ontario	3		3
	Polynésie française	0	1	1
	Roumanie	1		1
	Russie	1		1
	Rwanda	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Sénégal	1		1
	Vietnam	2		2
	Indéterminé	2		2
	Total	52	1	53

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Sherbrooke	Alberta	1		1
	Algérie	3	1	4
	Brésil	1		1
	Colombie-Britannique	1		1
	Côte d'Ivoire		1	1
	Égypte	1		1
	États-Unis	2		2
	France	2	1	3
	Haïti	2		2
	Île-du-Prince-Édouard	3		3
	Italie	1		1
	Liban	3		3
	Maroc		1	1
	Nouveau-Brunswick	97		97
	Nouvelle-Écosse	12		12
	Ontario	2		2
	Qatar	1		1
	Rwanda		1	1
	Indéterminé	1		1
	Total		133	5
Total général		365	13	378

*Les plus récentes données disponibles sont celles de l'automne 2017.

Tableau 4

Pour chaque faculté de médecine :

Nombre d'étudiants canadiens et étrangers ayant terminé leur doctorat en 2017*

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

Faculté de médecine	Citoyenneté	Année civile de diplomation - 2017
Université Laval	Étudiants canadiens	223
	Étudiants étrangers	0
	Total	223
Université McGill	Étudiants canadiens	180
	Étudiants étrangers	4
	Total	184
Université de Montréal	Étudiants canadiens	289
	Étudiants étrangers	0
	Total	289
Université de Sherbrooke	Étudiants canadiens	196
	Étudiants étrangers	0
	Total	196
Total	Étudiants canadiens	888
	Étudiants étrangers	4
	Total	892

* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'automne 2017.

Tableau 5

Effectif étudiant canadien (incluant les Québécois) au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire¹

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

	Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
		Exemptés	Exemptés	Soumis	Total
Automne 2017					
Université Laval	1038	1022	12	4	16
Université McGill	771	724	0	47	47
Université de Montréal	1384	1371	11	2	13
Université de Sherbrooke	814	710	92	12	104
Total	4007	3827	115	65	180

* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'année 2017.

¹ Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

Tableau 6
Effectif étudiant étranger au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire¹

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Automne 2017			
	Soumis	Exemptés partiellement ²	Exemptés	Total ³
Université Laval	0	1	1	2
Université McGill	7	0	0	7
Université de Montréal	2	5	1	8
Université de Sherbrooke	4	1	0	5
Total	13	7	2	22

1. Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.
2. Les étudiants exemptés partiellement paient le tarif canadien non résident du Québec.
3. Inclut les étudiants étrangers qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1^{re} admission

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2000, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

RÉPONSE

Les informations sont fournies dans le tableau en annexe.

Depuis 2000*, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.
(Incluant les étudiants étrangers ayant déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1^{re} admission)

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Laval	États-Unis	1		1
	France	1		1
	Maroc	2		2
	Martinique	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Ontario	10		10
	Québec	1005	2	1007
	Roumanie	1		1
	Indéterminé	4		4
	Total	1036	2	1038
Université McGill	Alberta	6		6
	Bangladesh	1		1
	Chine	1	1	2
	Colombie-Britannique	9		9
	Égypte	2		2
	Émirats arabes unis	2		2
	États-Unis	6	5	11
	Inde	1		1
	Islande	1		1
	Kenya	1		1
	Koweït	1		1
	Liban	1		1
	Manitoba	6		6
	Nouveau-Brunswick	3		3
	Nouvelle-Écosse	3		3
	Ontario	99		99
	Pakistan	1		1
	Québec	615		615
	Saskatchewan		1	1
	Singapour	1		1
	Taiwan	1		1
	Terre-Neuve-et-Labrador	1		1
	Indéterminé	2		2
Total	764	7	771	
Université Montréal	Algérie	5		5
	Autriche	1		1
	Chine	8		8
	Colombie	1		1
	Colombie-Britannique	1		1
	Émirats arabes unis	1		1
	États-Unis	2		2
	France	4		4
	Liban	2		2
	Manitoba	1		1
	Maroc	2		2
	Maurice	1		1
	Nouveau-Brunswick	11		11
	Ontario	3		3
	Polynésie française	0	1	1
	Québec	1324	7	1331
	Roumanie	1		1
	Russie	1		1
	Rwanda	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Sénégal	1		1
	Vietnam	2		2
	Indéterminé	2		2
Total	1376	8	1384	

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Sherbrooke	Alberta	1		1
	Algérie	3	1	4
	Brésil	1		1
	Colombie-Britannique	1		1
	Côte d'Ivoire		1	1
	Égypte	1		1
	États-Unis	2		2
	France	2	1	3
	Haïti	2		2
	Île-du-Prince-Édouard	3		3
	Italie	1		1
	Liban	3		3
	Maroc		1	1
	Nouveau-Brunswick	97		97
	Nouvelle-Écosse	12		12
	Ontario	2		2
	Qatar	1		1
	Québec	676		676
	Rwanda		1	1
	Indéterminé	1		1
Total		809	5	814
Total général		3985	22	4007

*Les plus récentes données disponibles sont celles de l'automne 2017.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :

- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2018-2019*	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852

* Données préliminaires

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 1^{er} avril 2019.

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d'entrée en résidence :

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2018-2019*	185	2	167	2	152	64	268	18

* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 1^{er} avril 2019, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 1997;
- le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2000;
- le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2000;
- le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2000;
- le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2000.

RÉPONSE**Sous-questions a) b) c)**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry (CAPER)*. De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2013 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2015) :

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
Nb	120	106	197	101	524
(%)*	(82,6%)	(73,6%)	(75,8%)	(62,3%)	(73,7%)

* Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

Sous-question d) :

Nombre d'étudiants¹ ayant complété un *fellow*² dans une faculté de médecine québécoise en 2018-2019

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2018-2019*	2	2	5	6	15

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 1^{er} avril 2019).

- On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
- Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nombre de DHCEU ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes ³	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ⁴
2018**	118	39	65

* Données provisoires

** Données préliminaires

Données fournies par le BCI, 1^{er} avril 2019

-
3. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retirés du processus.
 4. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant l'objectif n'est pas nécessairement de combler tous les postes dans ce contingent car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.
-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (81,85 \$ par unité en 2018-2019) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste	Subventions du MEES 2018-2019 (année universitaire)
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale (200 unités) • Résidences (R1 et R2-104 unités) 	119 868 \$ 21 956 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	20 666 \$
Soutien à l'enseignement médical	12 426 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	10 036 \$
Total	184 952 \$

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 14 513 \$ par étudiant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (81,85 \$ par unité en 2018-2019) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MEES associées à cette formation.

Les subventions du MEES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste	Subventions du MEES 2018-2019 (année universitaire)
Enseignement	
• Formation initiale (200 unités)	119 868 \$
• Résidences (R1 et R2-104 unités)	21 956 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	20 666 \$
Soutien à l'enseignement médical	12 426 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	10 036 \$
Total	184 952 \$

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 14 513 \$ par étudiant.

En plus des droits de scolarité de base, les étudiants étrangers paient, à moins qu'ils ne bénéficient d'une exemption en vertu de la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, des montants forfaitaires qui sont récupérés par le MEES. Cette récupération s'élève à 144 208 \$, en fonction des paramètres de l'année universitaire 2018-2019. La subvention nette pour la formation de médecin généraliste pour un étudiant étranger est donc de 40 744 \$.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation des IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 297 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les IPS. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Par contre, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise de 20 000 \$ et des bourses de doctorat de 39 000 \$ pour des cheminements en recherche.

En 2018-2019, le Ministère disposait d'un montant de 1 611 100 \$.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. L'objectif du gouvernement est de former 2 000 IPS d'ici 2025.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les droits de scolarité (81,85 \$ par unité en 2018-2019) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

Formation d'une infirmière praticienne spécialisée	Subventions du MEES (\$) 2018-2019
Baccalauréat en sciences infirmières	35 353 \$
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) et Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	49 102 \$
Total	84 455 \$

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le MEES a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux :

- **Stages des étudiants :**

	Subvention du MEES (\$) 2018-2019
Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne	900 000 \$ ⁽¹⁾
Coordination des stages	871 500 \$
Total	1 771 500 \$

Note 1 : subvention estimée

- **Bonification du financement de la formation :**

Un montant de 4 064 678 \$ par an est accordé pour assurer l'offre de formation de qualité dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'inscriptions.

- **Développement de nouvelles spécialités :**

Une somme de 500 000 \$ est prévue pour soutenir les universités dans le développement de programmes qui visent à former des IPS dans de nouvelles spécialités (soins aux adultes, soins pédiatriques et santé mentale).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2019-2020.

RÉPONSE

Le Ministère ne fait pas de prévisions concernant le nombre de diplômés dans ce programme.

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'étudiant doit compléter le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières et compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières. Par la suite, il doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie.

À titre informatif, selon les dernières données disponibles au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Québec comptait 525 IPS en date du 12 novembre 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS).

Selon un sondage effectué auprès des établissements universitaires, pour l'année 2018-2019, le nombre total d'inscriptions à une formation d'IPS était de 225.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE**Problématiques quant à l'admission en résidence dans les facultés de médecine**

La situation qui prévaut au Québec ne diffère pas de celle des autres provinces canadiennes. Sur une période de cinq ans, soit de 2011 à 2015, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) qui ont déposé des demandes d'admission à un programme de résidence au Québec ont eu un taux de succès légèrement supérieur à ceux qui en ont déposé dans le reste du Canada.

- Le taux d'acceptation au Québec est environ de 32,5 % (2017) par rapport à une moyenne canadienne de 22,7 % en 2017.

Mesures mises en place par les facultés de médecine pour faciliter l'intégration des DHCEU

Les facultés de médecine reconnaissent que les DHCEU font face à des défis divers. Elles ont ainsi mis en œuvre des mesures pour favoriser une meilleure intégration et continuent d'améliorer les processus d'admission et d'accompagnement.

Par exemple, elles offrent :

- des stages d'acclimatation aux DHCEU nouvellement admis en résidence;
- des journées d'information, dont un des objectifs est de savoir bien préparer et présenter sa candidature.

Elles ont aussi collaboré aux efforts du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) pour que soient offerts :

- des stages de mise à niveau afin de permettre aux candidats d'acquérir des connaissances cliniques suffisantes, de sorte qu'ils puissent maximiser leurs chances d'être acceptés dans un programme de résidence.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2018-2019 et les estimations pour 2019-2020.

RÉPONSE

Les renseignements sont présentés en annexes.

Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse		Aide Totale ² (M\$)
	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	
	2018-2019 ¹	2018-2019 ¹	2018-2019 ¹	2018-2019 ¹	
Secondaire professionnel	23 930	52,4	20 613	115,8	168,2
Collégial préuniversitaire	11 444	26,7	8 362	30,4	57,0
Collégial technique	27 914	82,5	21 223	115,5	198,0
Collégial non subventionné	2 157	17,3	101	0,6	17,9
Universitaire 1 ^{er} cycle	55 087	184,4	41 686	243,8	428,2
Universitaire 2 ^e cycle	14 371	63,9	11 271	66,9	130,8
Universitaire 3 ^e cycle	2 221	11,4	1 547	10,8	22,2
TOTAL	137 124	438,5	104 803	583,8	1 022,2

1. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019) en date du 20 février 2019.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2018-2019) : 2,0 semaine

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE			
Autre programme	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Aide totale (M\$)
		2018-2019 ¹	2018-2019 ¹
Programme de remboursement différé ²⁻³	Non remboursable	16 918	7,3
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	2 563	4,4
Programme de bourses pour les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure (besoins spéciaux) ⁴	Non remboursable	621	8,6
Programme Exploré ⁵	Non remboursable	n.d.	n.d.
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes	Non remboursable	7	n.d.
Programme études-travail ⁶	Non remboursable	n.d.	n.d.
Programme de remise de dette ²	Non remboursable	1 056	1,8
Programme Odyssee ⁵	Non remboursable	81	1,8
TOTAL⁷		21 246	23,9

1. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019) en date du 20 février 2019.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

3. Une correction a été apportée dans la méthode de calcul du montant d'aide totale à partir de l'année d'attribution 2014-2015 alors que la méthode antérieure surestimait les données. Cette correction est à noter s'il y a comparaison avec les années antérieures.

4. Depuis le 1^{er} septembre 2015, les sommes et les responsabilités liées aux frais de Services spécialisés et de Ressources matérielles du volet adultes ont été transférées vers les établissements d'enseignement des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire (au Québec). Les sommes et les responsabilités liées aux frais de Ressources matérielles du volet jeunes ont quant à elles été transférées vers les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire publiques et privées subventionnés.

5. Ces programmes sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MEES en automne 2013.

6. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement.

7. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS	
Nature des dépenses	Montants (M\$)
Années financières	2018-2019 ¹
Bourses consécutives aux prêts	752,4
Intérêts sur les prêts ²	60,7
Provision pour mauvaises créances	6,0
Autres bourses	27,3
TOTAL	846,4

1. Crédits budgétaires

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2018-2019.

RÉPONSE

NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2018-2019		
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Prêts échus en 2018-2019	
	Nombre	Montant ¹ (M\$)
Secondaire – formation professionnelle	19 972	146,8
Collégial programmes subventionnés		
Formation préuniversitaire	3 857	22,3
Formation technique	13 675	143,9
Collégial programmes non subventionnés		
	1 941	25,0
Universitaire		
1 ^{er} cycle	23 116	298,8
2 ^e cycle	8 499	139,5
3 ^e cycle	1 047	25,3
TOTAL	72 107	801,5

1. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPRUNTEUR³	
MOIS	Année financière
	2018-2019
Avril	3,95 %
Mai	3,95 %
Juin	3,95 %
Juillet	3,95 %
Août	4,20 %
Septembre	4,20 %
Octobre	4,20 %
Novembre	4,45 %
Décembre	4,45 %
Janvier	4,45 %
Février	4,45 %
Mars	4,45 %

³. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'emprunteur. Si l'emprunteur se retrouve en situation financière précaire et bénéficie du Programme de remboursement différé, c'est ce même taux qui sera payé par le gouvernement. Si l'emprunteur fait défaut de paiement et que le gouvernement rachète son prêt, c'est aussi ce taux qui sera appliqué.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2018-2019 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

RÉPONSE

NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE¹ EN 2018-2019² ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT³	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	417
Collégial préuniversitaire	38
Collégial technique	234
Collégial non subventionné	57
Universitaire 1 ^{er} cycle	252
Universitaire 2 ^e cycle	47
Universitaire 3 ^e cycle	17
TOTAL	1 062

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année financière 2018-2019 en date du 31 janvier 2019. De nouvelles déclarations de faillite sont à prévoir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la Loi en 2018-2019.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT¹ MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI EN 2018-2019²	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	235
Collégial préuniversitaire	126
Collégial technique	383
Collégial non subventionné	56
Universitaire 1 ^{er} cycle	544
Universitaire 2 ^e cycle	95
Universitaire 3 ^e cycle	36
TOTAL	1 475

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données partielles pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 en date du 20 février 2019. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2018-2019.

RÉPONSE

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec - nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête par province participante (\$)
2017-2018	451,0	687 908	655,59

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2018-2019, ventilé par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

**Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses
pour 2018-2019 selon la forme de l'aide**

Forme de l'aide	2018-2019¹
Prêt seulement	38 734
Bourse seulement ²	6 413
Prêt et bourse	98 390
Total	143 537

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019) en date du 20 février 2019. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
2. Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le Ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE

Voir les pièces jointes.

Le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt.

Lettre de M. Atiq Rahman à M. Simon Boucher-Doddrige
2017-2018

Annexe 1

Annexe 2



OCT 30 2018

M. Simon Boucher-Doddridge
Directeur de la planification et des programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 20e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Objet: Paiement compensatoire pour 2017-2018

Monsieur Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre de l'Emploi et du Développement social, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitent pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1^{er} août 2017 et se terminant le 31 juillet 2018, devrait être versé en janvier 2019.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2017-2018, le PCPE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2017-2018 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* (RFAFE).

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente un tableau énumérant les données exigées dans le cadre du PCPE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1). En outre, ce tableau aidera le PCPE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement les mêmes » effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

...2

De plus, le PCPE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2018-2019 (paiement devant être versé en janvier 2020). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement les mêmes » que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAGE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex., lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen, le PCPE a également joint à la présente, un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAGE.

Nous requérons cette information au plus tard le 7 décembre 2018. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Agata Frankowicz, directrice par intérim, Politique et recherche, au 819-654-8432.

Cordialement,



Atiq Rahman
Directeur général
Direction de programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Agata Frankowicz

Pièces jointes : 2

Annexe 1

Statistiques pour établir les montant compensatoires pour l'année 2017-2018
(Paragraphe 14(7) du règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires		sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein		
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel		
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente		
Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet		

Annexe 2

Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2018-2019 (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 f), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1^{er} août 2009.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p) Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein (AC BEC-TPL) • Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP) • Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP) • Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP) • Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC) • Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC) 	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Lettre de M. Simon Boucher-Doddrige à M. Atiq Rahman
2017-2018

Annexe 1

Annexe 2

Direction de la planification et des programmes

Québec, le 4 décembre 2018

Monsieur Atiq Rahman
Directeur général
Direction du programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Objet : Paiement compensatoire pour 2017-2018

Monsieur le Directeur général,

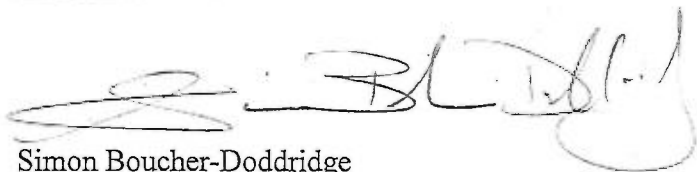
Vous m'avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2017-2018 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2018-2019 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M. François Gagnon au 418 643-6276, poste 6133.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Boucher-Doddridge
Directeur de la planification et des programmes

p. j. 2

c. c. M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre
M. Jean-Claude Labelle, sous-ministre adjoint

Annexe 1

Statistiques pour établir les montant compensatoires pour l'année 2017-2018
(Paragraphe 14 (7) du règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)

Données en date du 28 novembre 2018

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires	172 480	sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein	164 998	566,7 M\$
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel	12 945	39 906 192
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente ¹	sans objet	
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants de famille à faible revenu	34 199	188 865 309
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants de famille à revenu moyen	20 309	84 628 002
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel	10 587	94 565 116
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente	7 482	57,0 M\$
Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente ²	725	8 136 621
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	39 058	300,1 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	8 571	78 564 157
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet	19 872	7 676 331
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet	2 919	28 009 098

¹ Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.

² Au cours des dernières années, l'AFE a transféré la responsabilité des services matériels et spécialisés aux établissements d'enseignement collégiaux et universitaires. Le Ministère estime avoir versé, pour 2016-2017, 7,7 M\$ à des étudiants handicapés par le biais de leur établissement d'enseignement.

Annexe 2

Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2018-2019 (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p>		
<p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le Gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études, les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt. Même si l'argent est prêté directement par le gouvernement fédéral, le coût du financement des prêts équivaut au montant qui, autrement, aurait été versé aux prêteurs.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72</i>)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p>		
<p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le Gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 27)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</i></p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est passé de 4 000 \$ à 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE. Ce montant ne comprend pas les intérêts qui ont été ajoutés au montant du principal sur les paiements versés après le 1^{er} août 2009.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46</i>)</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le Gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000\$.</p> <p>(<i>réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92</i>)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p) Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein (AC BEC-TPL) • Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP) • Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP) • Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP) • Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC) • Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2016-2017, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 625 M\$ en bourses à plus de 124 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (<i>réf. : Loi, art. 18 et.21, Règl., art.54</i>) • Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (<i>réf. : Loi, art. 10</i>) • Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
	charge (BCE-ETPAPC)	<p>(réf. : Loi, art. 16, régl., art. 27)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse (réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Régl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 f), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 25, Régl., art. 74 à 76)</i></p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>

Lettre de M. Atiq Rahman à M. Pierre Côté
2018-2019



JAN 21 2019

Monsieur Pierre Côté
Sous-ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12 rue St-Louis, 2ième étage
Québec, Québec G1R 5L3

Monsieur,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2018, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, s'élève à 450 985 400,17\$. Vous trouverez les détails du calcul annexés à la présente lettre.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCPÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2019. Veuillez prendre note que Véronique St-Hilaire sera avisée de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (819) 654-8574, ou par courriel à patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Atiq Rahman
Directeur général
Programme canadien de prêts aux étudiants

Pièce jointe : 1

c.c. : Véronique St-Hilaire, Directrice - Direction de la gestion des opérations bancaires et
Bureau général de dépôts pour le Québec

Canada

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2017-2018
(Janvier 2019)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2017-2018
Tel que définit dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	1 707 742 \$
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	93 243 413 \$
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	200 435 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	6 738 373 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	4 501 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	831 171 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	53 397 \$
	<u>Subventions canadiennes pour études</u>	
	L'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente	22 806 822 \$
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants à temps plein	1 112 749 983 \$
	Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	102 029 850 \$
	Étudiants ayant une invalidité permanente	87 856 921 \$
	Étudiants à temps partiel	32 418 854 \$
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	395 904 \$
	Sous-total	1 358 258 334 \$
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	369 344 074 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	89 368 483 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	5 177 675 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	2 002 274 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	24 203 365 \$
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	292 390 928 \$
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u>	- 10 547 358 \$
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	-318 945 525 \$
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	-181 567 970 \$
<u>Coût net total du programme pour l'année de prêt 2017-2018</u>		<u>1 732 463 311 \$</u>
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2017		2 642 603
Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2017-2018		655,59 \$
Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2017		687 908
Paiement compensatoire		450 985 400,17 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2018-2019, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

Motif de la demande	Nombre de demandes	2018-2019		Montant alloué (\$)
		Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ou la ministre	
Inadmissibilité aux programmes	381	287	288	2 240 920 \$
Aide financière insuffisante	322	127	128	260 478 \$
Total	703	414	416	2 501 398 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux élèves en formation professionnelle au niveau secondaire pour 2018-2019, en indiquant le nombre de bénéficiaires et le volume d'aide accordée.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°150 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
 Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2018-2019 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ¹	
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés)	59
Collégial (programmes d'études non subventionnés)	126
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement)	18
Extérieur du Québec	719
TOTAL	922

1. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019) en date du 20 février 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT¹ EN 2018-2019²			
Ordre d'enseignement	Montant des prêts (M\$)	Montant des bourses (M\$)	Montant d'aide totale (M\$)
Secondaire professionnel	2,18	1,03	3,21
Collégial préuniversitaire	0,82	0,32	1,14
Collégial technique	2,89	1,20	4,10
Collégial non subventionné	0,49	0,01	0,50
Universitaire 1 ^{er} cycle	5,34	1,41	6,75
Universitaire 2 ^e cycle	0,93	0,34	1,27
Universitaire 3 ^e cycle	0,44	0,10	0,54
TOTAL	13,09	4,41	17,50³

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'ensemble de l'année d'attribution 2018-2019 en date du 20 février 2019. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°305 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études depuis 2012, ventilée par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°306 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Fournir une ventilation par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;
- b. la description du projet;
- c. la date de versement de l'aide financière accordée;
- d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);
- e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);
- f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres co-bénéfices.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- a) nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année;
- b) nombre de demandes refusées, par université, par année;
- c) estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

RÉPONSE**Sous-question a)**

Le Ministère ne reçoit pas les demandes des universités. Les bourses sont réparties selon la règle budgétaire 2.1.12, soit au prorata de la moyenne des internats des années universitaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Il y a eu, en 2017-2018, 232 bourses de 25 000 \$ et 77 demi-bourses de 12 500 \$ attribuées par les universités.

Sous-question b)

Comme indiqué à la règle budgétaire 2.1.12, il revient aux universités de veiller à l'admissibilité des étudiants. L'admissibilité repose sur des critères concernant notamment les milieux d'internat retenus par l'université et les services offerts par ceux-ci. Les universités peuvent également déterminer tout autre critère d'admissibilité qu'elles jugent approprié. Dans la reddition de comptes annuelle, les établissements d'enseignement universitaires détaillent l'utilisation des sommes qui leurs ont été allouées.

Sous-question c)

Des échanges ont présentement cours avec les universités pour connaître leurs besoins en matière de bourses pour l'année 2019-2020; le Ministère ne peut toutefois, pour le moment, se prononcer pour les années subséquentes. Une évaluation du programme de bourses pour les internats en psychologie est prévue en 2019-2020 et inscrite au Plan triennal d'évaluation 2018-2021.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le 19 janvier 2019, le ministre de l'Éducation dévoilait son plan de match pour trouver des solutions satisfaisantes concernant la compensation et l'encadrement des stages. En lien avec les étapes annoncées par le ministre en janvier dernier :

- a) l'état d'avancement des travaux et les échéances;
- b) la liste des rencontres de travail effectuées en février avec des regroupements étudiants et des dirigeants d'établissements en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour;
- c) la liste des consultations des partenaires du marché du travail et des ministères concernés en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour;
- d) l'analyse complète des données compilées par le Ministère sur l'état de la situation.

RÉPONSE**Sous-question a)**

En date du 1^{er} avril 2019, l'état d'avancement des travaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à propos de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants peut être résumé comme suit :

- la documentation de la valeur des stages dans le parcours scolaire des étudiants et des conditions à réunir pour en garantir la qualité de même que de la situation quant à la compensation financière des stagiaires, à l'encadrement des stages et aux protections offertes aux stagiaires est terminée;
- l'analyse et la synthèse de tous les éléments documentés sont en cours;
- l'analyse et la synthèse des données de l'inventaire des stages offerts en formation professionnelle, en formation technique et à l'enseignement universitaire sont en cours;
- la formulation de pistes de solutions à envisager sur le plan de la compensation et de l'encadrement des stages est en cours;
- la tenue d'une rencontre avec les partenaires du marché du travail a eu lieu le 27 mars 2019;
- la tenue de rencontres avec les regroupements étudiants, avec les dirigeants d'établissement d'enseignement collégial et universitaire et avec les ministères concernées a lieu depuis l'automne 2018; les plus récentes rencontres se sont tenues au début du mois d'avril 2019;
- la proposition, par le ministre, de solutions possibles est à venir à la fin avril 2019.

Sous-question b)Regroupements étudiants

Le MEES a tenu trois rencontres d'échange avec des regroupements étudiants, soit le 13 décembre 2018, le 19 février 2019 et le 1^{er} avril 2019. Les trois rencontres se sont déroulées en présence ou par visioconférence dans les bureaux du MEES, à Montréal et à Québec.

L'objectif des rencontres consistait à échanger sur les trois volets des travaux du MEES concernant les stages étudiants (compensation des stagiaires, encadrement des stages et protections offertes aux stagiaires) et sur les travaux menés par les regroupements étudiants sur la question des stages.

Des représentants des organisations suivantes étaient présents à l'une ou l'autre des rencontres d'échange :

- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Union étudiante du Québec (UEQ)
- Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
- Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ)
- Coalition montréalaise pour la rémunération des stages
- Coalition laurentienne pour la rémunération des stages

- Coalition sherbrookoise pour la rémunération des stages
- Comité unitaire sur le travail étudiant (CUTE) de la région de Québec
- Comité pour la rémunération des internats et des stages (CRIS) de l'Outaouais
- MEES

Dirigeants d'établissements d'enseignement

Aucune rencontre d'échange n'a été tenue en février 2019 entre le MEES et les dirigeants d'établissements d'enseignement collégial et universitaire. Des rencontres ont eu lieu le 19 décembre 2018, le 17 janvier 2019, le 4 mars 2019 et le 4 avril. Elles se sont déroulées par visioconférence ou par conférence téléphonique.

Des représentants des organisations suivantes étaient présents aux rencontres :

- Fédération des cégeps
- Association des collèges privés du Québec
- Bureau de coopération interuniversitaire
- MEES

Sous-question c)

Consultation des partenaires du marché du travail

Les membres de la Commission des partenaires du marché du travail ont été consultés le 27 mars 2019 à Montréal.

L'objectif de la consultation consistait à discuter des pistes de solutions envisagées quant à la compensation et à l'encadrement des stages étudiants.

Consultation des ministères concernés

Des rencontres interministérielles sur les stages ont eu lieu depuis l'automne 2018 afin de soulever des enjeux, dégager des constats et proposer des recommandations aux organisations concernées par la gestion des stages, tout particulièrement sur la question de la compensation des stagiaires.

Trois rencontres ont eu lieu, soit le 14 novembre 2018, le 17 janvier 2019 et le 11 mars 2019, dans les bureaux du MEES à Québec.

Le groupe de travail interministériel sur les stages réunit des représentants des ministères suivants :

- ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
- ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- ministère des Finances (MFQ)
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
- Secrétariat à la condition féminine (SCF)
- MEES

Sous-question d)

L'analyse complète des données compilées par le MEES sur l'état de la situation des stages étudiants est en cours. Cette analyse servira à étayer les solutions possibles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de bénéficiaires du Programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2017-2018 et 2018-2019.

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

RÉPONSE

Nombre de bénéficiaires du Programme ayant subi une diminution de leur prestation potentielle en raison d'une pension alimentaire reçue			
Année d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Montant total de pension alimentaire considéré avant l'exemption	Coût pour l'abolition de la pension
2018-2019 ¹	2 425	12,5 M\$	4,5 M\$

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2018-2019 (de septembre 2018 à août 2019) en date du 20 février 2019. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, la comparaison avec les années antérieures comporte un risque.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des cadres universitaires ayant une rémunération s'échelonnant 13 mois par année pour chaque institution/Université du réseau des Universités du Québec, pour 2018-2019.

RÉPONSE

Le Ministère n'a pas d'information à cet égard, ni pour l'année 2018-2019 ni pour les années antérieures. Le Ministère n'est pas l'employeur des cadres supérieurs des universités.

Par ailleurs, en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1), les universités doivent transmettre annuellement au ministre un état du traitement de leur personnel de direction, afin qu'il puisse le déposer à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Loi n'exige pas qu'on y dévoile le détail des éléments de rémunération, autre que le salaire, constituant leur traitement et la séquence de celui-ci.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2018-2019, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle;
- b) de deuxième cycle;
- c) de troisième cycle.

RÉPONSE

Le coût de formation assumé par le gouvernement est composé essentiellement du financement accordé pour les fonctions enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche et entretien des terrains et des bâtiments.

- a) Au premier cycle, le financement accordé par le Ministère est basé sur le volume des activités et non sur les programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :
- la durée de la formation est de 90 crédits,
 - l'ensemble de ces crédits sont associés à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2018-2019, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Famille de financement	1 ^{er} cycle (\$)
30 Médecine vétérinaire	163 802
31 Agriculture, foresterie et médecine dentaire	102 050
32 Médecine, optométrie et santé des populations	64 576
33 Beaux arts	60 459
34 Sciences pures	32 802
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts	32 802
35 numériques	32 802
36 Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	32 802
37 Génie et informatique	32 802
38 Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	25 202
39 Administration	25 202
40 Psychologie	21 191
41 Activités non-associées à une discipline	21 191

b) Au deuxième cycle, seulement le tiers des activités sont financées sur la base des programmes. Le Ministère pose les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 45 crédits,
- l'ensemble de ces crédits sont associés à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2018-2019, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (45 crédits), pour chacune des familles de financement.

Famille de financement	2 ^{ème} cycle (\$)
30 Médecine vétérinaire	54 455
31 Agriculture, foresterie et médecine dentaire	54 455
32 Médecine, optométrie et santé des populations	54 455
33 Beaux arts	33 027
34 Sciences pures	54 455
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts	33 027
35 numériques	
36 Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	18 248
37 Génie et informatique	18 248
38 Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	33 027
39 Administration	18 248
40 Psychologie	18 248
41 Activités non-associées à une discipline	10 595
42 Médecins résidents	14 818

c) Au troisième cycle, la presque totalité des activités sont financées sur la base des programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 90 crédits,
- l'ensemble de ces crédits sont associés à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2018-2019, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Famille de financement	3 ^{ème} cycle (\$)
30 Médecine vétérinaire	143 112
31 Agriculture, foresterie et médecine dentaire	143 112
32 Médecine, optométrie et santé des populations	143 112
33 Beaux arts	143 112
34 Sciences pures	143 112
Réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement et arts	143 112
35 numériques	
36 Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	143 112
37 Génie et informatique	143 112
38 Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	143 112
39 Administration	143 112
40 Psychologie	101 311
41 Activités non-associées à une discipline	21 191

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2018-2019 :

- a. le recteur ou la rectrice;
- b. le vice-recteur ou de la vice-rectrice;
- c. les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s;
- d. le ou la secrétaire général(e);
- e. les doyens ou les doyennes;
- f. les vice-doyens ou les vice-doyennes.

RÉPONSE

L'information demandée pour l'année universitaire 2018-2019 n'est pas disponible. Elle sera présentée dans les états du traitement des membres du personnel de direction des universités qui seront déposés à l'automne 2019 à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1).

Pour l'année universitaire 2017-2018, le salaire de base octroyé aux recteurs, aux vice-recteurs ainsi qu'aux secrétaires généraux est présenté à l'annexe 1. Celui octroyé aux vice-recteurs adjoints ainsi qu'aux doyens est présenté à l'annexe 2.

Ces deux tableaux répondent également au questionnement concernant la rémunération additionnelle imposable reçue en supplément du salaire de base annuel pour l'année universitaire 2017-2018.

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'information spécifique sur le salaire annuel de base des vice-doyens. Cette information n'est pas requise en vertu de la Loi.

TABLEAU 1 - Salaires de base et autres éléments de rémunération du personnel de direction supérieure des universités du Québec

Recteurs ou principaux, vice-recteurs ou vice-principaux et secrétaires généraux, année 2017-2018 (en dollars)

Établissement universitaire	Recteurs ou principaux			Vices-recteurs ou vice-principaux						Secrétaires généraux		
	Salaires de base	Autres éléments salariaux	Total	Salaires de base		Autres éléments salariaux		Total		Salaires de base	Autres éléments salariaux	Total
				minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum			
Université Bishop's	287 100	20 508	307 608	128 255	175 134	2 894	4 158	131 149	179 292	153 832	458	154 290
Université Concordia	380 829	69 997	450 826	132 780	293 453	5 938	20 190	138 718	313 643	239 612	18 731	258 343
Université Laval	331 000	2 475	333 475	192 253	274 437	2 027	31 373	194 280	305 810	180 000	2 055	182 055
Université McGill	444 602	65 169	509 771	220 000	478 593	0	76 731	220 000	555 324	154 500	2 336	156 836
Université de Montréal	429 659	12 634	442 293	263 794	263 794	780	3 916	264 574	267 710	216 735	3 984	220 719
HEC Montréal	280 327	16 643	296 970	s.o.	191 706	s.o.	10 237	s.o.	201 943	208 881	9 204	218 085
École Polytechnique de Montréal	257 005	5 389	262 394	196 283	208 872	2 823	38 249	199 106	247 121	165 769	4 027	169 796
Université de Sherbrooke	317 317	1 699	319 016	197 331	233 023	1 308	4 855	198 639	237 878	259 777	3 482	263 259
UQ - siège social	215 511	6 014	221 525	172 407	172 407	3 544	5 169	175 951	177 576	193 961	6 163	200 124
UQAT	172 407	2 623	175 030	152 121	169 026	231	4 554	152 352	173 580	155 163	467	155 630
UQAC	193 960	19 154	213 114	174 561	178 052	788	7 850	175 349	185 902	178 052	7 346	185 398
UQAM	204 734	1 173	205 907	175 131	184 261	132	63 194	175 263	247 455	184 261	5 085	189 346
UQO	183 184	2 970	186 154	164 864	164 864	16 070	17 936	180 934	182 800	164 864	17 789	182 653
UQAR	183 184	3 223	186 407	168 164	168 164	492	3 168	168 656	171 332	120 360	814	121 174
UQTR	191 813	5 553	197 366	174 564	174 564	2 783	5 436	177 347	180 000	150 661	5 977	156 638
INRS	193 960	14 042	208 002	151 377	180 647	712	9 387	152 089	190 034	176 921	1 424	178 345
ENAP	135 594	2 331	137 925	112 222	155 166	153	4 274	112 375	159 440	155 166	4 862	160 028
BTS	193 960	16 453	210 413	151 524	164 866	0	53 426	151 524	218 292	154 224	4 202	158 426
TELUQ	172 408	6 570	178 978	142 823	155 166	4 784	6 331	147 607	161 497	155 166	5 929	161 095

Source: États du traitement 2017-2018 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Tableau 2 - Salaires de base et de la valeur des autres éléments du traitement du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Vice-recteurs ou vice-principaux adjoints ou associés et doyens, année 2017-2018 (en dollars)

Établissement universitaire	Vice-recteurs, associés et adjoints						Doyens ou l'équivalent					
	Salaire de base		Autres éléments salariaux		Total		Salaire de base		Autres éléments salariaux		Total	
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum
Université Bishop's	130 917	150 000	716	2 940	131 633	152 940	101 476	154 034	758	10 150	102 234	164 184
Université Concordia	130 128	214 021	0	44 624	130 128	258 645	125 865	265 366	1 442	6 187	127 307	271 553
Université Laval	168 628	176 500	0	2 266	168 628	178 766	143 129	274 437	0	37 514	143 129	311 951
Université McGill	180 555	314 280	0	433 522	180 555	747 802	155 851	417 120	0	133 582	155 851	550 702
Université de Montréal	175 599	234 735	1 349	2 485	176 948	237 220	185 604	351 839	165	24 381	185 769	376 220
HEC Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École Polytechnique de Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université de Sherbrooke	153 917	163 669	1 631	4 206	155 548	167 875	164 837	254 884	781	4 015	165 618	258 899
UQ - siège social	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UQAT	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	137 250	139 995	3 631	13 002	140 881	152 997
UQAC	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	160 248	160 248	278	17 822	160 526	178 070
UQAM	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	167 601	177 095	0	168 821	167 601	345 916
UQO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	126 662	143 362	167	3 337	126 829	146 699
UQAR	151 346	151 346	2 073	8 732	153 419	160 078	151 346	151 346	933	3 411	152 279	154 757
UQTR	s.o.	167 378	s.o.	5 634	s.o.	173 012	138 266	160 249	3 408	4 563	141 674	164 812
INRS	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
ENAP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
ETS	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	151 524	157 108	1 479	10 079	153 003	167 187
TELUQ	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : États du traitement 2017-2018 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2018-2019 :

- a. Montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel;
- b. Montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

RÉPONSE

L'information pour 2018-2019 n'est pas disponible. Les données présentées sont pour 2017-2018.

a) Rémunération additionnelle

Les états du traitement du personnel de direction déposés annuellement à l'Assemblée nationale présentent la valeur monétaire de la rémunération additionnelle octroyée aux recteurs, aux vice-recteurs, aux vice-recteurs associés ou adjoints ainsi qu'aux doyens. Dans certains cas, des notes à l'état du traitement indiquent la nature de cette rémunération additionnelle : prime de fonction, assurances, allocations imposables, paiements des vacances au départ, etc. Néanmoins, aucun état du traitement transmis par les universités ne fait état de primes, bonis ou suppléments accordés en fonction du rendement. Une présentation sommaire des données pertinentes (salaires de base et aux autres éléments de rémunération imposables) est fournie à la question n° 314 annexe 1 et n° 314 annexe 2 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Détails sur les comptes de dépenses

Le Ministère ne dispose pas de données détaillées sur les comptes de dépenses des recteurs, des vice-recteurs et des doyens. Cependant, la somme des allocations et des frais remboursés est disponible dans les états du traitement déposés à l'Assemblée nationale.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

QUESTION

Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE

Les données financières les plus récentes des fondations des universités se rapportent à leur année financière 2017-2018.

Dans le milieu universitaire, il existe deux types de fondations :

- Les fondations universitaires, constituées en vertu de la Loi sur les fondations universitaires qui ne sont pratiquement plus actives;
- Les fondations des universités qui sont des entités juridiques distinctes et qui reçoivent les donations actuelles.

Les soldes de fonds ainsi que le montant des dons perçus par les fondations pour l'année 2017-2018 sont les suivants :

Fondations universitaires**Solde de fonds et dons (en \$) reçus par les fondations universitaires pour l'année 2017-2018**

Nom de la fondation	Solde de fonds 2017-2018	Dons 2017-2018	Date de fin d'exercice
Fondation universitaire de l'Université de Concordia	Inactive	Inactive	-
Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal	Inactive ¹	Inactive ¹	31 mai 2018
Fondation universitaire de l'Institut royal pour l'avancement des sciences (Université McGill)	7 780	-	31 mai 2018
Fondation universitaire de l'Université de Montréal	16 696	-	31 mai 2018
Fondation universitaire de l'UQAM	Inactive	Inactive	-

1. Depuis le 1^{er} mai 2018, la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal a cessé ses activités.

FONDATEIONS DES UNIVERSITÉS

Soldes de fonds et dons (en \$) reçus par les fondations des universités pour l'année 2017-2018

Nom de la fondation	Solde de fonds 2017-2018	Dons (Revenus) ² 2017-2018	Date de fin d'exercice
La Fondation de l'Université Laval	215 580 540	19 419 760	30 avril 2018
Université de Montréal	S.O. ³	S.O. ³	-
Fondation HEC Montréal	39 821 350	5 574 946	31 décembre 2017
Fondation de Polytechnique	34 643 008	5 886 052	30 avril 2018
La Fondation de l'Université de Sherbrooke	8 548 499	10 135 675	30 avril 2018
Université McGill	S.O. ³	S.O. ³	-
La Fondation de l'Université Concordia	178 228 389	-	30 avril 2018
Fondation de l'Université Bishop's	66 250 680	12 857 632	30 avril 2018
Universités du Québec⁴			
Fondation de l'Université du Québec à Montréal	25 449 514	5 511 536	30 avril 2018
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	18 350 837	2 633 573	30 avril 2018
La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.	12 849 444	-	31 décembre 2017
Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc.	9 733 857	2 533 454	31 décembre 2017
Fondation de l'Université du Québec en Outaouais	8 692 720	277 633	31 mai 2018
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	16 803 181	1 563 563	30 avril 2018
Fondation universitaire Armand-Frappier de l'INRS ⁵	9 490 994	708 737	30 avril 2018
L'École de technologie supérieure	S.O. ³	S.O. ³	-
Fondation de l'Université du Québec	7 282 439	286 060	30 avril 2018

2. N'inclut pas les autres revenus, tels que, les dons provenant de l'Université, les amortissements des apports reportés, les produits de placements, les produits des stationnements, les produits locatifs et les gains sur taux de change.

3. L'Université n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés dans les différents fonds de l'Université en fonction de l'affectation des dons par l'apporteur.

4. L'Université du Québec (siège social), l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université n'ont pas de fondations. Elles reçoivent les dons de la Fondation de l'Université du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous.
Ventilation par université, par matière d'enseignement pour 2018-2019:

- a. enseignement au préscolaire et au primaire
- b. enseignement au secondaire.

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre de diplômes émis au baccalauréat et à la maîtrise par université et par programme en 2017 dans les disciplines suivantes :

- enseignement au préscolaire et au primaire
- enseignement au secondaire

(le nombre de diplômes émis est compilé en année civile)

L'année 2017 est l'année la plus récente disponible pour des données de sanctions décernées à l'enseignement universitaire.

Diplômes émis en 2017 dans les disciplines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire selon l'université, le type de diplôme et le programme d'études

Direction des indicateurs et des statistiques.

Environnement informationnel, système Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Données en date du 26 avril 2018.

Discipline CLASS dominante

(Tous)

Étiquettes de lignes	Diplômes émis
Université Bishop's (981000)	79
Baccalauréat	79
Double Major Drama and Secondary Ed (BAMAJEDR)	2
Double Major English and Secondary Ed (BAMAJEEN)	1
Double Major Social Studies Sec Ed (BAMAJESO)	3
Primary Education (BEDCONPRI)	5
Science Teaching Major Bio Secondary Ed (BSCMAJEBI)	36
Secondary Education (BEDCONSEC)	1
Secondary Education (BEDCONSEC)	31
Université Concordia (980000)	46
Baccalauréat	44
SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD & ELEMENT ED (ECEEBASP)	44
Maîtrise	2
COURSE BAS TEACHING MATH (B PROJECT OPT) (MATHMTM4F)	1
THESIS TEACHNG MATH (A THESIS OPT) (MATHMTM4E)	1
Université de Montréal (976000)	311
Baccalauréat	280
Éduc. préscol./ens. prim.(Baccalauréat) (182010)	100
Éduc. préscol./ens. prim.(Baccalauréat) (182019)	92
Ens. éthique et cult. rel.(Baccalauréat) (183518)	4
Ens. français au sec.(Baccalauréat) (183515)	28
Ens. mathématiques au sec.(Baccalauréat) (183412)	13
Ens. sc. et techno au sec.(Baccalauréat) (182810)	13
Ens. univers social au sec.(Baccalauréat) (184110)	30
Maîtrise	31
Éducation: Ens. au secondaire(Maîtrise) (281113)	31
Université de Sherbrooke (977000)	363
Attestation	35
MIC.2C.EN ENSEIG. AU SECONDAIRE - ANGLAIS LANGUE SECONDE (47C001)	2
MIC.2C.EN ENSEIG. AU SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (47C003)	2
MIC.2C.EN ENSEIG. AU SECONDAIRE - UNIVERS SOCIAL (47C005)	1
MIC.2C.ENSEIG. AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE I (PRESENTIEL) (4EV000)	1
MICRO.DE 1C. EN ACCOMP.DU PERSONNEL EDU. EN SERVICE DE GARD (42J000)	29
Baccalauréat	197
B. EN ENSEIGNEMENT AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	138
B. EN ENSEIGNEMENT AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237001)	2
B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	8
B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANCAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	23
BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (275000)	8
BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (274000)	18
Diplôme	55
DIPLOME D'ENSEIG. AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (EN LIGNE) (555001)	21
DIPLOME D'ENSEIG. AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (PRESENTIEL) (555000)	29
DIPLOME D'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (556000)	5
Maîtrise	76
MAITRISE EN ENS. AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)	36
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	2
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)	2

MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANCAIS) (66A002)	7
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHEMA.) (66A003)	4
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004)	19
MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	6
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	93
Baccalauréat	93
Bacc. en éducation préscolaire et en ens.primaire (amérindie (7992)	3
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primair (7991)	69
Baccalauréat en enseign. secondaire (science et technologie) (7653)	5
Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7651)	8
Baccalauréat en enseignement secondaire (mathématique) (7654)	5
Baccalauréat en enseignement secondaire (univers social) (7665)	3
Université du Québec à Montréal (978001)	371
Baccalauréat	314
Baccalauréat éduc.préscol.& ens.primaire (pr. DEC-BAC intégr (7592)	1
Baccalauréat en éduc.préscol.et en ens.primaire (7593)	156
Baccalauréat en éduc.préscol.et en ens.primaire (form.initia (7693)	2
Baccalauréat en ens. sec. (formation éthique et culture reli (7657)	23
Baccalauréat en ens. second. (sciences humaines/univers soci (7652)	29
Baccalauréat en ens. secondaire (mathématiques) (7954)	41
Baccalauréat en enseign. secondaire (science et technologie) (7653)	20
Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7951)	42
Certificat	15
Certificat en éduc. préscolaire et ens. au primaire (perfect (4640)	15
Maîtrise	42
Maîtrise en éducation (profil ens.sec.conc.-science et techn (3607)	1
Maîtrise en enseign.des arts (conc.arts visuels et médiatiqu (1502)	8
Maîtrise en enseignement (pr.ens.sec.-conc.franç.langue.prem (1711)	5
Maîtrise en enseignement (pr.ens.sec.-conc.sc.hum.& unive.so (1714)	3
Maîtrise en enseignement (pr.ens.sec.-conc.science & techno. (1713)	4
Maîtrise en enseignement des arts (conc. art dramatique) (1501)	5
Maîtrise en enseignement des arts (conc. danse) (1503)	3
Maîtrise en enseignement des arts (conc. musique) (1504)	13
Université du Québec à Rimouski (978004)	86
Baccalauréat	86
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primair (7590)	73
Baccalauréat en enseign. secondaire (science et technologie) (7653)	5
Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7651)	6
Baccalauréat en enseignement secondaire (musique) (7658)	1
Baccalauréat en enseignement secondaire (univers social) (7655)	1
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	183
Attestation	4
Microp.1er c.en éducation au préscolaire et enseign.primaire (0817)	4
Baccalauréat	166
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primair (7990)	112
Baccalauréat en ens.secondeire (univers social & dév.personn (7656)	8
Baccalauréat en enseign. secondaire (science et technologie) (7653)	6
Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7651)	18
Baccalauréat en enseignement secondaire (mathématique) (7654)	11
Baccalauréat en enseignement secondaire (univers social) (7655)	11
Maîtrise	13
Maîtrise en enseignement (anglais, langue seconde) (1956)	1
Maîtrise en enseignement (éthique et cultures religieuses) (1955)	3
Maîtrise en enseignement (français, langue maternelle) (1951)	5
Maîtrise en enseignement (science et technologie) (1953)	1
Maîtrise en enseignement (univers social) (1954)	3
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	86
Attestation	17
Microprogramme 2e cy.en prévention de la violence au seconda (0722)	17
Baccalauréat	62
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primair (7991)	52

Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7651)	3
Baccalauréat en enseignement secondaire (mathématique) (7654)	3
Baccalauréat en enseignement secondaire (univers social) (7655)	3
Certificat en accompagnement à l'enseignement primaire (4950)	1
Certificat	7
Certificat en accompagnement à l'enseignement primaire (4950)	4
Certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire (4850)	3
Université du Québec en Outaouais (978005)	140
Baccalauréat	139
Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseign. primair (7991)	114
Baccalauréat en enseignement secondaire (français) (7651)	8
Baccalauréat en enseignement secondaire (mathématique) (7654)	5
Baccalauréat en enseignement secondaire (univers social) (7655)	12
Maîtrise	1
Maîtrise en enseign.second. (français, langue d'enseignement (1721)	1
Université Laval (975000)	296
Baccalauréat	296
Baccalauréat éduc. au préscol., ens. au primaire (B. Ens.) (B-ENP.ENP)	184
Baccalauréat en sc. de l'éducation - préscolaire et primaire (B-SENP.ENP)	13
Baccalauréat ens. sec. - français, langue première (B. Ens.) (B-ENS.FLP)	34
Baccalauréat ens. sec. - sciences et technologie (B. Ens.) (B-ENS.STC)	21
Baccalauréat ens. sec. - un. social (hist.-géogr.) (B. Ens.) (B-ENS.UHG)	20
Baccalauréat ens. sec. - un. social, dév. personn. (B. Ens.) (B-ENS.UDP)	8
Baccalauréat ens. secondaire - mathématiques (B. Ens.) (B-ENS.EMA)	16
Université McGill (979000)	199
Baccalauréat	199
Elementary Education: Native and Northern (100253)	6
Kindergarten and Elementary Education (100255)	96
Kindergarten and Elementary Jewish Studies (100256)	2
Kindergarten and Elementary Pédagogie de l'Immersion Français (100257)	11
Major Secondary Social Sciences (101759)	8
Secondary English (100265)	54
Secondary Mathematics (100266)	13
Secondary One-subject (102003)	1
Secondary Social Sciences - History and Citizenship, Ethics (100261)	8

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous.

Ventilation par université pour 2018-2019 :

- a. adaptation scolaire et sociale
- b. enseignement professionnel
- c. orientation
- d. psychoéducation

RÉPONSE

Le tableau en annexe présente le nombre de diplômes émis au baccalauréat et à la maîtrise par université en 2017 dans les programmes d'études des disciplines suivantes :

- adaptation scolaire et sociale
- enseignement professionnel
- orientation
- psychoéducation

(le nombre de diplômes émis est compilé en année civile)

L'année 2017 est l'année la plus récente disponible pour des données de sanctions décernées à l'enseignement universitaire.

Diplômes émis en 2017 dans certaines disciplines selon l'université, le type de diplôme et le programme d'études

Direction des indicateurs et des statistiques.

Environnement informationnel, système Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Données en date du 26 avril 2018.

Discipline CLASS dominante (Tous)

Étiquettes de lignes	Somme de Diplômes émis
Université Concordia (980000)	15
Diplôme	15
GRAD DIPL YOUTH WORK (YWORGASGD)	15
Université de Montréal (976000)	375
Attestation	17
Orthodidactique - franç.(Microprogramme) (285560)	1
Psychoéducation(Microprogramme) (221060)	8
Psychoéducation(Microprogramme) (221069)	8
Baccalauréat	192
Ens. adaptation scolaire(Baccalauréat) (185710)	69
Ens. adaptation scolaire(Baccalauréat) (185719)	43
Intervention psychoéducative(Certificat) (121551)	1
Psychoéducation(Baccalauréat) (121010)	79
Certificat	55
Intervention psychoéducative(Certificat) (121551)	27
Psychoéducation(Mineure) (121040)	28
Diplôme	1
Éducation - orthopédagogie(Dipl.d'études sup.spécialis.) (285512)	1
Doctorat	4
Psychoéducation(Doctorat) (321010)	4
Maîtrise	106
Éducation: Orthopédagogie(Maîtrise) (285513)	33
Psychoéducation(Maîtrise) (221011)	48
Psychoéducation(Maîtrise) (221019)	25
Université de Sherbrooke (977000)	444
Attestation	24
MICROPROG. 2C. EN ADAPATION SCOLAIRE ET SOCIALE (44Z000)	14
MICROPROG. 2C. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (44Z001)	3
MICROPROGRAMME EN CONSEILLANCE PEDAGOGIQUE (46R000)	7
Baccalauréat	263
B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	94
B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	69
B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	11
B. EN ORIENTATION (233000)	26
B. EN ORIENTATION COOP (233500)	5
B. EN PSYCHOEDUCATION (226000)	58
Certificat	16
CERTIFICAT EN ORIENTATION (167000)	16
Diplôme	14
DIPLOME D'INTERVENTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE (538000)	1
DIPLOME EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (526000)	10
DIPLOME EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (526001)	3
Doctorat	1
DOCTORAT EN PSYCHOEDUCATION (735000)	1
Maîtrise	126
MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	3
MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)	4
MAITRISE EN ORIENTATION (629000)	39

MAITRISE EN ORIENTATION RECH (629001)	4
MAITRISE EN PSYCHOEDUCATION (636000)	60
MAITRISE EN PSYCHOEDUCATION RECH (636001)	15
MAITRISE EN SCIENCES DE L'EDUCATION (ORIENTATION) RC (640104)	1
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	26
Baccalauréat	26
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et socia (7080EN13)	19
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et socia (7080EN14)	4
Baccalauréat en enseignement professionnel (7246)	2
Certificat en sciences de l'éducation (professionnel) (4052)	1
Université du Québec à Montréal (978001)	398
Attestation	12
Prog.court 2e cy.didact.cogn.diff.d'apprent.lecture & écritu (0640)	11
Prog.court 2e cycle en orthodidactique des mathématiques (0655)	1
Baccalauréat	282
Bac. d'ens. en form. prof. & tech. (form. tech. au collégial (7415)	39
Bac. d'ens. en form. prof.& tech. (form. prof. au secondaire (7414)	39
Baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle (7613)	3
Baccalauréat en développement de carrière (7344)	8
Baccalauréat en développement de carrière (7345)	71
Baccalauréat en ens. en adaptation scol.& soc. (volet primai (7088)	81
Baccalauréat en ens.en adap.scol. & soc. (volet secondaire) (7089)	34
Certificat en gestion des ressources humaines (4209)	1
CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES I (FONDEMENTS) (4403)	1
Certificat en intervention psychosociale (4153)	1
Certificat en sciences sociales (4269)	2
Certificat pour formateurs en milieu de travail (4550)	1
Majeure en développement de carrière (6345)	1
Certificat	20
Certificat pour formateurs en milieu de travail (4550)	20
Diplôme	21
DESS en interv.éduc. élèves avec trouble envahis.du dévelop. (3260)	5
Majeure en développement de carrière (6345)	16
Maîtrise	63
Maîtrise en carriérologie (3038)	4
Maîtrise en carriérologie (profil intervention) (1638)	20
Maîtrise en orthopédagogie (3050)	39
Université du Québec à Rimouski (978004)	124
Attestation	3
Prog.court 1er cy. en ens.en adap.scol.& soc. I: volet perfe (0566)	3
Baccalauréat	105
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et socia (7080PR11)	61
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et socia (7080PR12)	23
Baccalauréat en enseignement professionnel (7246)	21
Certificat	16
Certificat en psychoéducation (4815)	16
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	215
Attestation	2
Microp.1er c.identif.besoins & soutien élèv.diff.contexte in (0818)	1
Microprogramme de 1er cy.en intervention orthopédagogique (0881)	1
Baccalauréat	163
Baccalauréat en ens. en adaptation scol.& soc. (volet primai (7088)	30
Baccalauréat en ens.en adap.scol. & soc. (volet secondaire) (7089)	18
Baccalauréat en psychoéducation (7815)	112
Baccalauréat en psychoéducation (cheminement DEC-BAC) (7425)	3
Doctorat	3
Doctorat en psychoéducation (3298)	3
Maîtrise	47
Maîtrise en psychoéducation (avec mémoire et stage) (3168)	8
Maîtrise en psychoéducation (avec mémoire) (3878)	1
Maîtrise en psychoéducation (avec stage) (3158)	38

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	37
Baccalauréat	31
Baccalauréat en enseignement professionnel (7246)	6
Baccalauréat en psychoéducation (7815)	25
Maîtrise	6
Maîtrise en psychoéducation (avec stage) (3158)	6
Université du Québec en Outaouais (978005)	184
Baccalauréat	131
Baccalauréat en enseign.en adap.scol.(profil primaire) (7180PR06)	40
Baccalauréat en psychoéducation (7815)	91
Maîtrise	53
Maîtrise en psychoéducation (avec mémoire et stage) (3168)	5
Maîtrise en psychoéducation (avec stage) (3158)	48
Université Laval (975000)	379
Baccalauréat	195
Baccalauréat en orientation (B. Éd.) (B-ORN.ORA)	114
Baccalauréat en psychoéducation (B. Éd.) (B-PSE.PSE)	77
Baccalauréat enseignement professionnel, technique (B. Ens.) (B-EPT.EPT)	4
Certificat	27
Certificat en enseignement professionnel et technique (C-EPT.EPT)	14
Certificat en orientation (C-ORN.ORA)	13
Diplôme	26
DESS en adaptation scolaire - difficultés comportementales (DS-ADP.DCP)	3
DESS en adaptation scolaire - difficultés d'apprentissage (DS-ADP.DAP)	23
Maîtrise	131
Maîtrise en psychoéducation (M. Ps. éd.) (M-PSE.PSE)	56
Maîtrise en psychopéd. - adapt. scol. - avec mémoire (M.A.) (MM-PPG.ADP)	2
Maîtrise en psychopédagogie - adaptation scolaire (M.A.) (M-PPG.ADP)	1
Maîtrise en sc. de l'orientation R & I - avec mémoire (M.A.) (MM-ORN.ORI)	4
Maîtrise en sciences de l'orientation - avec mémoire (M.A.) (MM-ORN.ORN)	1
Maîtrise en sciences de l'orientàtion (M.A.) (M-ORN.ORN)	67
Université McGill (979000)	18
Certificat	18
(Cert.) Inclusive Education (100563)	18

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2018-2019

RÉPONSE

Les FIO sont des frais imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou une de ses composantes, sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Ils peuvent varier selon le cycle d'études, les programmes et le régime d'études de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous présente les FIO que devaient acquitter tous les étudiants réguliers de premier cycle inscrits à 30 crédits en 2018-2019, pour chaque université. Dans le cas de certaines universités offrant uniquement de la formation aux cycles supérieurs, la situation d'un étudiant de deuxième cycle régulier est présentée.

Frais institutionnels obligatoires¹ exigés d'un étudiant régulier (\$)

Universités	2018-2019
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	1 307,58
École Polytechnique de Montréal	593,80
Université Bishop's	1 228,04
Université Concordia	926,60
Université Laval	647,88
Université McGill	1 235,16
Université de Montréal	680,10
Université de Sherbrooke	548,92
Université du Québec	
École nationale d'administration publique	428,42
École de technologie supérieure	520,46
Institut national de la recherche scientifique	226,20
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	558,66
Université du Québec à Chicoutimi	451,94
Université du Québec à Montréal	523,72
Université du Québec en Outaouais	470,80
Université du Québec à Trois-Rivières	427,94
Université du Québec à Rimouski	463,00
Télé-université	397,92

1. Les FIO spécifiques propres à une faculté, un département, un programme ou un cours pouvant être exigés d'un étudiant régulier ne sont pas compilés dans ce tableau.

Source : Inventaires des FIO 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'effectifs (ETC) attitré à la gestion du Fonds vert au sein du Ministère en 2018-2019, ventilé par poste. Fournir la masse salariale totale.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2018-2019 avec mention:

- a. de la description du projet;
- b. de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire;
- c. du programme concerné, le cas échéant ;
- d. du montant déboursé ;
- e. de la date du déboursement ;
- f. de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus en terme de réduction des GES.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2018-2019:

- a. le cadre de gestion utilisé;
- b. la grille d'évaluation des projets;
- c. les objectifs poursuivis.

RÉPONSE

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées par les CCTT en 2017-2018, de même que les nouvelles mesures envisagées en vue de l'ouverture de nouveaux CCTT ainsi que l'échéancier de réalisation.

RÉPONSE

En 2017-2018, le Québec comptait 49 CCTT, 10 en pratiques sociales novatrices et 49 en technologie. Pour chacun des CCTT, le Ministère a versé 200 000 \$ afin de soutenir leur fonctionnement, pour un total de 9,8 M\$.

De plus, le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 avait prévu d'accorder en 2017-2018 une somme de 6 M\$ afin d'appuyer davantage les CCTT en favorisant la mise en œuvre d'un modèle d'intervention axé sur une mutualisation des expertises de différents partenaires.

Un montant de 360 k\$ provenant notamment de cette enveloppe a été octroyé au Réseau Trans-tech, désormais Synchronex, afin de soutenir le développement et le déploiement du nouveau modèle d'intervention dans les CCTT.

En 2017-2018, un investissement supplémentaire de 20 M\$ a été accordé aux 49 CCTT. La moitié de l'investissement, soit 10 M\$, doit servir à soutenir le fonctionnement de ces centres. La seconde moitié de l'investissement vise à renforcer les retombées des activités de ces centres sur l'enseignement collégial.

En janvier 2018, un appel pour de nouveaux CCTT a été lancé. Les principales étapes du processus d'évaluation pour reconnaître des CCTT additionnels sont les suivantes :

1. Lancement de l'appel de projets par la ministre;
2. Réception des projets des établissements et analyse de leur admissibilité;
3. Demande d'avis sectoriels auprès des ministères concernés;
4. Demande d'un avis de pertinence systémique;
5. Évaluation des propositions par les membres des comités d'évaluation;
6. Réunion des comités d'évaluation et sélection des meilleurs projets pour recommandation à la ministre;
7. Décision ministérielle et annonce aux établissements.

À l'issue de ce processus, 10 nouveaux CCTT ont été reconnus officiellement en juin 2018.

ANNEXE I¹

Ventilation des sommes accordées par centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en 2017-2018

Cégep ou collège	CCTT	Subvention de fonctionnement	Mesure du Plan pour la réussite en éducation 2016-2017	Investissement de 20 M\$ pour retombée en éducation et fonctionnement	TOTAL
Cégep de Trois-Rivières	C2T3	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Baie-Comeau	CEDFOB	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Rosemont	CÉRSÉ	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Lionel-Groulx	CIMEQ	200 000,00 \$	115 972,00 \$	307 175,00 \$	623 147,00 \$
Cégep de Sainte-Foy	CIMMI	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Chicoutimi	CGQ	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep du Vieux Montréal/College	CRISPESH	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Sorel-Tracy	CTIEI	200 000,00 \$	115 972,00 \$	307 175,00 \$	623 147,00 \$
Cégep régional de Lanaudière	INEDI	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Rimouski	ImMAR	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Victoriaville	INOVEM	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep André-Laurendeau	ILQ	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Maisonneuve	IIEGA	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Sept-Îles	IIMI	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Cégep de Rimouski	SEREX	200 000,00 \$	115 972,00 \$	307 175,00 \$	623 147,00 \$
Cégep Marie-Victorin	VESTECHPRO	200 000,00 \$	73 320,00 \$	307 175,00 \$	580 495,00 \$
Collège Mérici	Topmed	200 000,00 \$	83 312,00 \$	307 184,00 \$	590 496,00 \$
Cégep de Saint-Jérôme	CDCQ	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Matane	CDRIN	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Maisonneuve	CÉPROCQ	200 000,00 \$	73 320,00 \$	410 266,00 \$	683 586,00 \$
Cégep de Sainte-Foy	CERFO	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Victoriaville	CETAB+	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	CIRADD	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Jonquière	CPA	200 000,00 \$	158 625,00 \$	410 266,00 \$	768 891,00 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	CRVI	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Saint-Laurent	CTE	200 000,00 \$	73 320,00 \$	410 266,00 \$	683 586,00 \$
Cégep de Trois-Rivières	INNOFIBRE	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Maisonneuve	IRIPI	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Saint-Jérôme	IVI	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep Beauce-Appalaches	MECANIUM	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Thetford	OLEOTEK	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Cégep de Sherbrooke	PRODQC	200 000,00 \$	73 320,00 \$	410 266,00 \$	683 586,00 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	Transbiotech	200 000,00 \$	115 972,00 \$	410 266,00 \$	726 238,00 \$
Collège d'Alma	Agrinova	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de La Pocatière	BIOPTERRE	200 000,00 \$	115 972,00 \$	513 360,00 \$	829 332,00 \$
Cégep de St-Hyacinthe	CINTECH	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de Victoriaville	CISA	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de Trois-Rivières	CMQ	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Collège Shawinigan	CNETE	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep Édouard Montpetit	CTA	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de Thetford	CTMP	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	CTRI	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de St-Hyacinthe	Groupe CTT	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de Jonquière	ÉCOBES	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep d'Amnitsic	ICI	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	MERINOV	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de La Pocatière	NOVIKA	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de La Pocatière/Cégep André-Laurendeau/Cégep John Abbott	OPTECH	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	ICE	200 000,00 \$	158 625,00 \$	513 360,00 \$	871 985,00 \$
TOTAL		9 800 000,00 \$	5 649 984,00 \$	20 000 000,00 \$	35 449 984,00 \$

1. Selon l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie (CCTT). En ce sens, les CCTT sont des organismes dont la responsabilité relève des collèges. Leur mandat est d'exercer, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique ou sociale ainsi qu'à leur implantation et à leur diffusion.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

Comme défini par le Secrétariat du Conseil du trésor, le déficit de maintien des actifs correspond à la valeur des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'un actif afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Dans le Plan annuel de gestion des investissements (PAGI), le Ministère dresse un portrait de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Au PAGI 2019-2020, un déficit de maintien des actifs de 124,6 M\$ est identifié pour le réseau collégial. L'indice d'état moyen est demeuré stable comparativement au PAGI 2018-2019 avec un indice d'état de « C » (satisfaisant).

Pour l'année 2018-2019, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial est de 33,0 M\$.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissement et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Pour l'année 2017-2018, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation fournis par le Ministère aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIDI (78,5 M\$) est transférée par le MIDI au Ministère en vertu d'une entente, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du Ministère et est versée à titre de provision dans les crédits du MIDI.

En suivi à cette entente, le Ministère produit un Rapport annuel sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière dans le cadre de l'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants.

Le rapport de reddition de comptes pour 2016-2017 présente 143,5 M\$ à titre du montant dépensé par le Ministère, visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration (estimation incluant les frais administratifs et les régimes de retraite).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2009-2010.

RÉPONSE

Évolution et ventilation des étudiants internationaux par université

Cette information est fournie à la question 265 de l'opposition officielle.

Évolution et ventilation des étudiants internationaux au collégial

Les dernières informations disponibles sont celles de l'automne 2017 et sont présentées en annexe. Les données sont provisoires.

Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internatinaux dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne.

Établissement d'enseignement	A-2017^P
Collégial public (Cégep)	3 811
Cégep André-Laurendeau (929000)	169
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	41
Cégep d'Ahuntsic (913000)	96
Cégep de Baie-Comeau (931001)	73
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	18
Cégep de Chicoutimi (932002)	131
Cégep de Drummondville (907001)	8
Cégep de Granby-Haute-Yamaska (904001)	7
Cégep de Jonquière (932003)	172
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	352
Cégep de La Pocatière (923000)	59
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	56
Cégep de Lévis-Lauzon (921000)	49
Cégep de l'Outaouais (919000)	27
Cégep de Maisonneuve (916000)	87
Cégep de Matane (927000)	252
Cégep de Rimouski (901000)	51
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	95
Cégep de Rosemont (915000)	88
Cégep de Sainte-Foy (903000)	46
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	14
Cégep de Saint-Laurent (912000)	40
Cégep de Sept-Îles (931002)	38
Cégep de Sherbrooke (904000)	48
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	33
Cégep de St-Félicien (932004)	234
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	18
Cégep de Thetford (924000)	83
Cégep de Trois-Rivières (905000)	110
Cégep de Valleyfield (918000)	4
Cégep de Victoriaville (925000)	22
Cégep du Vieux Montréal (917000)	199
Cégep Édouard Montpetit (909000)	70
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	83
Cégep Gerald-Godin (939000)	15
Cégep John Abbott (935000)	63
Cégep Limoilou (902000)	145
Cégep Lionel Groulx (911000)	18
Cégep Marie-Victorin (938000)	135
Cégep Montmorency (930000)	48
Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)	17
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (940001)	6
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (940002)	2
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	34
Champlain Regional College - Campus Lennoxville (936001)	4
Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil (936003)	13
Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence (936002)	4
Collège d'Alma (932001)	32
Collège Dawson (933000)	206
Collège Héritage (919001)	14
Collège Shawinigan (906000)	60
Vanier College (934000)	122
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	18
Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	101
Collège Bart (1975) (669537)	9

Collège Centennale (749701)	19
Collège Ellis campus de Drummondville (250506)	13
Collège Ellis campus de Trois-Rivières (260507)	6
Collège International des Marcellines (749730)	3
Collège international Marie de France (749557)	65
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	23
Collège Laflèche (260501)	34
Collège LaSalle (749548)	1 098
Collège Marianopolis (749712)	138
Collège Mérici (669506)	21
Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	13
Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	8
Collège Stanislas inc. (719517)	55
Collège TAV (693510)	34
Collège Universel - Campus Gatineau (690555)	3
Collégial international Sainte-Anne (693530)	29
École nationale de cirque (749937)	55
Institut Teccart (2003) (692550)	98
Séminaire de Sherbrooke (270543)	5
Académie du Savoir (693671)	1
Air Richelieu (693590)	7
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	17
Cargair Ltée (693651)	4
Collège Canada inc. (693550)	38
Collège CDI Administration . Technologie . Santé/CDI College Business. Technol	532
Collège d'aéronautique (693699)	10
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	101
Collège de l'immobilier du Québec (692590)	1
Collège de photographie Marsan inc. (749553)	23
Collège d'enseignement en immobilier inc. (692540)	1
Collège des Technologies de l'Information de Montréal (693570)	43
Collège Herzing / Herzing College (749758)	1
Collège Inter-Dec (749760)	37
Collège Salette inc. (749795)	15
Collège St-Michel (693560)	7
Collège technique de Montréal inc. (749761)	12
École de danse contemporaine de Montréal (749751)	4
École de pilotage Saint-Hubert inc. (693691)	2
École des entrepreneurs (693681)	1
École du show-business (690530)	4
École nationale de l'humour (749995)	1
Hélicraft (693661)	2
Institut d'enregistrement du Canada (359505)	14
Institut supérieur d'informatique ISI (303531)	56
Institut Trebas Québec Inc. (749738)	30
L'École de danse de Québec (669542)	1
Musitechnic Formation (749841)	43
Passport Hélico (693697)	3
Syn Studio (693630)	27
Conservatoire de musique de Montréal (749572)	1
Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	17
Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe (440512)	32
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	12
Macdonald College - Université McGill (699600)	2
Total Étudiantes et étudiants internationaux	6 761

Source : MEES, Portail informationnel, système Socrate, données au 24 février 2018.

P: les données de A-2017 sont provisoires.

Tableau 4 : Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon les principaux pays de citoyenneté. Trimestre d'automne.		
Rang	Principaux pays	A-2017^P
1	France	2 561
2	Chine	604
3	Inde	468
4	Réunion	297
5	Brésil	256
6	Maroc	200
7	Cameroun	189
8	Algérie	164
9	Tunisie	142
10	Viet Nam	124
11	Côte d'Ivoire	120
12	Sénégal	114
13	Colombie	83
13	Venezuela	83
15	Mexique	82
16	Haïti	81
17	Nouvelle-Calédonie	80
18	États-Unis	72
19	Corée du Sud	70
20	Congo, République démocratique du	61
21	Iran	59
22	Guadeloupe	56
23	Togo	39
24	Maurice	35
25	Mali	32
	Autres	669
	Total	6 741
Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, Système Socrate		
Notes :		
Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).		
^P : Les données de l'automne 2017 sont provisoires.		

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des collaborations entre les universités et les entreprises depuis 2000.

RÉPONSE

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation collige des informations sur la collaboration entre les entreprises et les universités en matière de valorisation de la recherche, de dépôt des brevets et de publications rédigées en collaboration.

Par ailleurs, les données utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

À cet égard, l'ensemble des universités du Québec déclare, en 2016-2017, des revenus provenant des entreprises privées pour un montant totalisant près de 244 M\$, dont environ 225 M\$ à titre de subventions et de contrats de recherche.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives mises en place par le MEES encouragent les établissements d'enseignement supérieur à collaborer avec les entreprises :

- Pôles en arts et créativité numériques

Le Pôle en arts et créativité numériques a pour ambition de s'assurer que le Québec et l'ensemble de ses régions disposent des talents ayant la formation et l'expertise nécessaires pour assurer la vitalité des entreprises en créativité numérique (secteurs du jeu vidéo et du cinéma d'animation dans un premier temps). Il souhaite relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les institutions d'enseignement, la recherche à la grandeur du Québec par des initiatives porteuses et concrètes.

Le Pôle repose sur une collaboration entre les collèges et les universités, les regroupements d'entreprises ainsi que des acteurs de la recherche de pointe, afin de répondre aux enjeux propres à la formation, à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologies dans le domaine.

En 2018-2019, un montant de 1 M\$ a été investi pour financer les travaux nécessaires à la réalisation du Pôle.

- Pôles régionaux

En soutenant la création de pôles régionaux en enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur encourage la collaboration entre les universités et les entreprises. Ces pôles, qui reposent sur le déploiement d'initiatives régionales communes entre les cégeps et les universités, ont notamment pour objectif de renforcer les maillages avec les organismes de développement socioéconomique. La somme de 7,5 M\$ est dédiée à cette mesure pour l'année 2018-2019. De cette somme, 60 % est destiné au réseau universitaire (4,5 M\$).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2018-2019.

RÉPONSE

Programmes autofinancés par université

Six établissements d'enseignement universitaire québécois déclarent, à l'heure actuelle, un ou des programmes autofinancés :

- l'Université Concordia;
- l'Université McGill;
- l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal);
- l'Université de Montréal;
- Polytechnique Montréal;
- l'Université de Sherbrooke.

Trois autres en ont déjà déclarés :

- l'Université Bishop's;
- l'Université Laval;
- et Université du Québec à Montréal.

La plupart des programmes autofinancés touchent le domaine de l'administration des affaires et sont offerts soit au Québec, soit à l'étranger.

En vertu des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, les établissements d'enseignement qui veulent offrir un programme autofinancé sont tenus d'aviser le Ministère. Néanmoins, lorsqu'un programme est inactif (par manque d'effectif, par exemple), les établissements ne sont pas tenus d'en informer le Ministère. Ainsi, le Ministère ne dispose pas des outils pour déterminer quels programmes sont actifs et quels programmes sont inactifs.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais conjointement ou non par une université francophone pour 2017-2018 et pour 2018-2019.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 284 des questions particulières de l'Opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 286 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation pour 2018-2019 et les projections pour 2019-2020, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Montants forfaitaires exigés des étudiants français (en k\$)
Année universitaire 2018-2019

<u>Établissement</u>	<u>Montants forfaitaires</u>
Université Bishop's	69,2
Université Concordia	2 497,0
Université Laval	2 763,9
Université McGill	4 959,8
Université de Montréal	6 438,3
HEC Montréal	3 811,2
École Polytechnique de Montréal	1 417,4
Université de Sherbrooke	378,4
Université du Québec	6 266,9
Total	28 602,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	266,9
Université du Québec à Chicoutimi	528,5
Université du Québec à Montréal	3 584,6
Université du Québec en Outaouais	137,3
Université du Québec à Rimouski	397,5
Université du Québec à Trois-Rivières	557,4
Institut national de la recherche scientifique	79,3
École nationale d'administration publique	-
École de technologie supérieure	669,4
Télé-université	46,1
Siège social	-
Total de l'Université du Québec	6 266,9

Source : Règles budgétaires des universités 2018-2019

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses et résumés des rencontres ou des échanges tenus avec les représentants des institutions universitaires concernant la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Voici les documents demandés :

- Entente Québec-France en matière de droits de scolarité (Annexe 1)
- Demande d'avis au comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) (Annexe 2)
- Avis du CCAFE (Annexe 3)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Ci-après dénommés « les Parties »,

PRENANT APPUI sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965, qui a créé la Commission permanente de coopération franco-québécoise, et qui constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France;

RAPPELANT QUE le Québec et la France entretiennent depuis plus de cinquante ans une relation directe et privilégiée;

RAPPELANT également l'étroite coopération universitaire et l'importante mobilité étudiante qui existent entre le Québec et la France;

SOUHAITANT accroître la coopération en matière de mobilité étudiante de part et d'autre;

VU l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER
OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La présente entente vise à encourager et à favoriser la mobilité étudiante entre le Québec et la France, au niveau universitaire pour le Québec et dans l'enseignement supérieur pour la France, notamment par la mise en œuvre de mesures en matière de droits de scolarité et d'accessibilité aux établissements d'enseignement de niveau universitaire de part et d'autre.

ARTICLE 2
CHAMP D'APPLICATION PERSONNEL

La présente entente s'applique :

- aux « étudiants québécois », soit tout étudiant de citoyenneté canadienne domicilié au Québec;
- aux « étudiants français », soit tout étudiant de nationalité française.

Aux fins de la présente entente, à l'exception de ses articles 5 et 6, un étudiant français ayant le statut de résident permanent au Québec est assimilé à un étudiant québécois.

Par ailleurs, les étudiants français admissibles bénéficient des exemptions prévues à la *politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec*.

ARTICLE 3
EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES
AU TARIF CANADIEN NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec, ci-après désigné « exemption au tarif CNRQ ».

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre I, de la présente entente.

ARTICLE 4
EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES
AU TARIF QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants français inscrits dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle offert par un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1), bénéficient du régime des droits de scolarité applicable aux étudiants québécois, ci-après désigné « exemption au tarif québécois ».

Les étudiants français résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon continuent de bénéficier, pendant leurs études de premier cycle, du régime d'exemption au tarif québécois.

Les modalités relatives à l'attribution de ces exemptions sont fixées à l'annexe I, titre II, de la présente entente.

ARTICLE 5
APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS
AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Tous les étudiants québécois inscrits dans un programme d'études, proposé par un établissement d'enseignement supérieur français, conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français, bénéficient du régime de droits de scolarité qui s'applique aux étudiants français, ci-après désigné « application du tarif français ».

Les modalités de l'application du tarif français aux étudiants québécois sont fixées à l'annexe II de la présente entente.

La Partie française s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'inciter les autres établissements sous tutelle de l'État et les établissements privés à appliquer des conditions aussi favorables aux étudiants québécois que celles offertes aux étudiants français en matière d'accessibilité et de droits de scolarité relativement à un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

ARTICLE 6
APPUI FINANCIER AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS

Les étudiants québécois qui envisagent de suivre un programme d'études en France sont éligibles à une bourse d'études du gouvernement français ou à un contrat doctoral, dans les conditions d'attribution fixées par la réglementation nationale.

La Partie française prend en outre les mesures appropriées d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'inscription des étudiants québécois dans l'enseignement supérieur français, y compris dans les grandes écoles.

ARTICLE 7
PUBLICITÉ DES MESURES

Les Parties s'engagent à faire connaître les exemptions, les tarifs applicables et les mesures d'appui financier prévus dans la présente entente de manière à permettre leur utilisation optimale. À cette fin, les Parties en assurent la promotion sur leur territoire, auprès des différents publics susceptibles d'en bénéficier.

ARTICLE 8
RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les Parties règlent par voie de consultation ou de négociation les différends pouvant survenir dans l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente entente.

ARTICLE 9
MODIFICATIONS

La présente entente peut être modifiée à tout moment, par accord mutuel des Parties, au moyen d'un échange de lettres précisant la date d'entrée en vigueur des modifications.

ARTICLE 10
ABROGATION D'ENTENTE ANTÉRIEURE

La présente entente abroge et remplace, à partir de la date de son entrée en vigueur, l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978.

ARTICLE 11
MESURES TRANSITOIRES

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants français inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois sous le régime de l'Entente par échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de droits de scolarité au niveau universitaire du 8 mars 1978 et du 1^{er} juin 1978, continuent d'y être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits.

ARTICLE 12
CLAUSES FINALES

Les annexes font partie intégrante de la présente entente.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature pour une période de cinq (5) ans.

Elle peut être reconduite pour une période identique, par échange de lettres entre les Parties au cours de la dernière année précédant la fin de la période initiale.

Au plus tard un an avant sa reconduction, la présente entente fait l'objet d'une évaluation, tant à l'égard de son contenu que de ses modalités d'application. L'évaluation peut tenir compte du taux de réussite des étudiants bénéficiaires.

Une des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un préavis écrit transmis à l'autre Partie au moins six (6) mois avant le terme de l'entente.

Dans le cas où la présente entente ne serait pas reconduite, les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que les étudiants qui bénéficient des exemptions, des tarifs applicables et des mesures d'appui financier prévus par la présente entente continuent d'en bénéficier pour la durée prévue du programme d'études dans lequel ils sont inscrits.

FAIT à Paris, le 6 mars 2015, en double exemplaire.

**POUR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

**POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

(Original signé)

(Original signé)

Philippe Couillard
Premier ministre

Manuel Valls
Premier ministre

**MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES EXEMPTIONS QUÉBÉCOISES
DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES**

TITRE I – EXEMPTIONS AU TARIF CNRQ

1. NATURE

Une exemption au tarif CNRQ attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité et montants forfaitaires que ceux exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif CNRQ, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec.

TITRE II - EXEMPTIONS AU TARIF QUÉBÉCOIS

1. NATURE

Une exemption au tarif québécois attribuée à un étudiant français permet à celui-ci d'acquitter les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants québécois afin de poursuivre des études dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

2. DÉROGATION POUR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS RÉSIDANT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les étudiants français pouvant justifier d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans, par une attestation officielle de résidence délivrée par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficient d'une exemption au tarif québécois pour un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire québécois, tel que défini par la Loi québécoise sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une exemption au tarif québécois, tout étudiant français doit :

- détenir un passeport valide de la République française;
- détenir un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration et un certificat d'acceptation du Québec;
- le cas échéant, détenir l'attestation officielle d'une résidence permanente à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans et être inscrit dans un programme d'études conduisant à un grade ou un diplôme universitaire de premier cycle dans un établissement d'enseignement universitaire.

**MODALITÉS DE L'APPLICATION DU TARIF FRANÇAIS
AUX ÉTUDIANTS QUÉBÉCOIS**

1. NATURE

Une application du tarif français à un étudiant québécois permet à celui-ci d'acquiescer les mêmes droits de scolarité que ceux exigés des étudiants français afin de poursuivre un programme d'études conduisant à un diplôme national de premier, de deuxième ou de troisième cycle inscrit dans l'arrêté pris chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

La Partie québécoise sera informée de la publication de tout nouvel arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'application du tarif français par les établissements proposant toute autre formation n'est pas systématique. En conséquence, l'étudiant québécois devra prendre l'attache de l'établissement concerné pour se faire préciser le montant des droits de scolarité devant être réglés.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour bénéficier d'une application du tarif français, tout étudiant québécois doit :

- détenir un passeport canadien valide;
- détenir un visa de long séjour ou un titre de séjour pour étudiant conforme à la réglementation française.

Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin
Président
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1^{er} cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1^{er} cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1^{er} cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
ministre@education.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

François Blais

p. j. 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1^{er} cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2^e et 3^e cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1^{er} cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1^{er} cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1^{er} cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumul de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

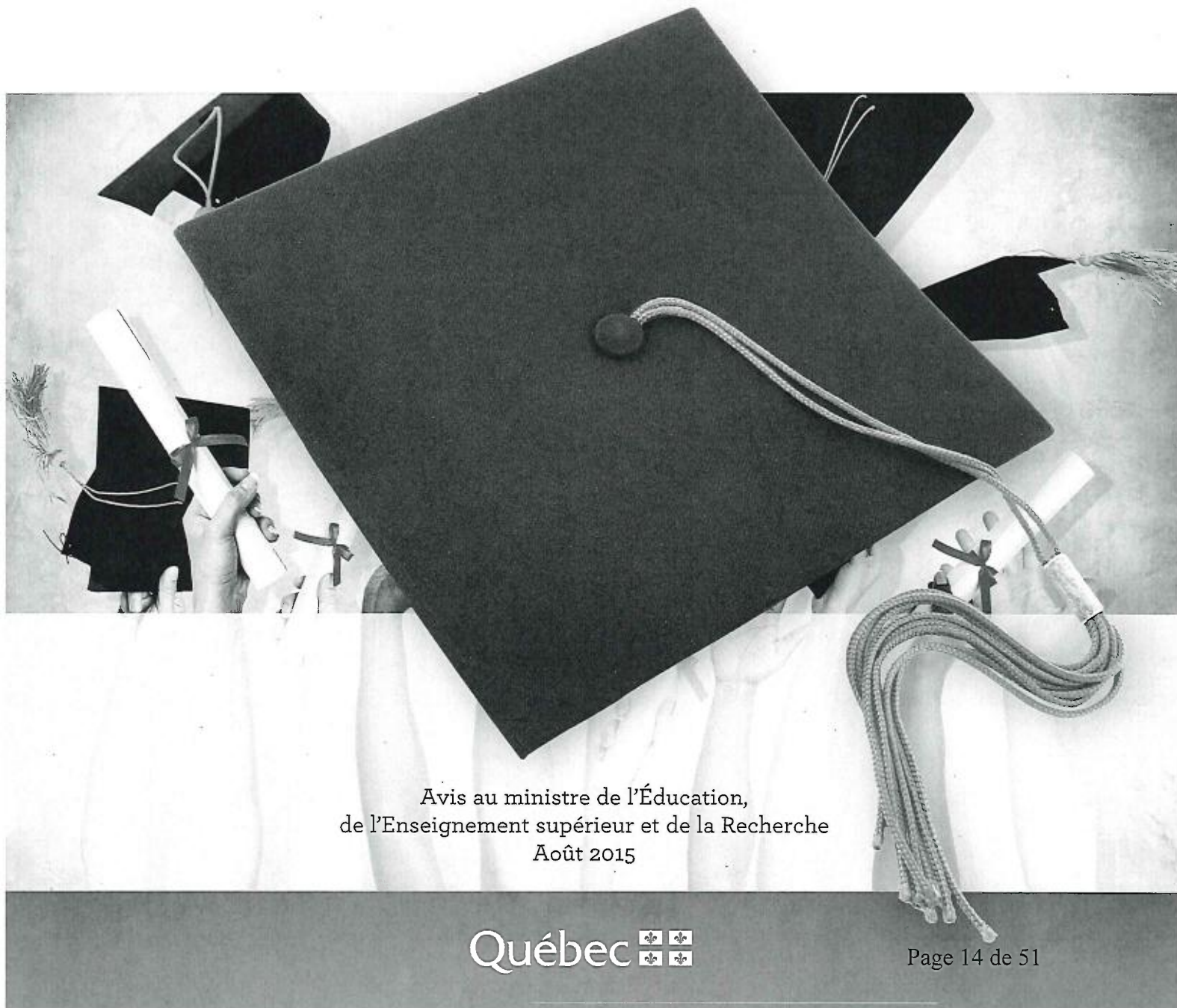
Autre considération

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.



Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Droits de scolarité supplémentaires
imposés aux étudiants français
inscrits au premier cycle universitaire
à partir de l'année scolaire 2015-2016



Avis au ministre de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Août 2015

Recherche et rédaction : Paul Vigneau

Coordination : Diane Bonneville

Révision linguistique : Sous la responsabilité
de la Direction des communications
du ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Soutien à l'édition : Direction des communications
du ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Avis adopté par les membres
du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
à la réunion du 6 juillet 2015.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-73668-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-73687-5 (version PDF)

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite au Service de gestion des droits
d'auteur du gouvernement du Québec.


 Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées
postconsommation.

Table des matières

Présentation	1
Chapitre 1 Demande d’avis	3
1.1 Mesure générale.....	3
1.2 Dérogation à la mesure générale.....	4
1.3 Mesure transitoire	4
Chapitre 2 Analyse de la demande d’avis	5
2.1 Rappels historiques.....	5
2.1.1 L’entente-cadre de 1965	5
2.1.2 L’entente par échange de lettres de 1978.....	7
2.2 Analyse de l’entente de mars 2015.....	9
2.2.1 Sur la hausse annoncée	11
2.2.2 Sur le mécanisme transitoire.....	13
Chapitre 3 Avis du Comité	15
3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle.....	15
3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité	17
3.3 Sur la mesure transitoire	17
Bibliographie	19
Annexe 1 Lettre du ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche ..	21
Annexe 2 Document accompagnant la lettre du ministre	25
Membres du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études	29
Dernières publications du Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études	31

Liste des tableaux

Tableau 1	Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle 2015-2016.....	3
Tableau 2	Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités dans les établissements universitaires du Québec de 2001 à 2013.....	10
Tableau 3	Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études 2012-2013 et 2013-2014.....	10
Tableau 4	Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d'étudiants Programme d'études réglementés au premier cycle 2015-2016.....	13

Présentation

Le 9 juin 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) un avis sur les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Ces orientations entraînent, à partir de l'automne 2015, un changement de tarification à l'endroit des étudiants français inscrits au premier cycle universitaire dans un établissement d'enseignement du Québec.

Les trois chapitres de cet avis sont respectivement consacrés à la présentation de la demande d'avis, à l'analyse de cette demande et à l'opinion du Comité sur les modifications annoncées.

Chapitre 1

Demande d'avis

Dans ce chapitre, le Comité présente successivement les changements apportés aux droits de scolarité exigés des étudiants français inscrits au premier cycle dans une université québécoise, la dérogation permettant à certains d'entre eux d'éviter d'être touchés par la hausse des droits annoncée et la mesure transitoire prévue dans l'entente de mars 2015. Soulignons par ailleurs que les étudiants français inscrits aux cycles supérieurs continueront à payer les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

1.1 Mesure générale

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française le 6 mars 2015¹ abroge et remplace (article 10) celle par échange de lettres de 1978 qui exemptait tous les citoyens français des droits de scolarité supplémentaires introduits au Québec au trimestre d'automne 1978. À compter de l'automne 2015 (article 4, paragraphe 1), les étudiants français inscrits au premier cycle devront acquitter, outre les droits de scolarité de base, les droits supplémentaires qui s'appliquent aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ).

En pratique, ces droits supplémentaires correspondent à un montant forfaitaire calculé par unité, soit 157,90 \$ par unité selon la tarification en vigueur à compter du trimestre d'automne 2015. Ainsi, un étudiant français inscrit à 30 unités au premier cycle en 2015-2016 paiera par unité les droits de base de 76,45 \$, auxquels s'ajouteront les droits supplémentaires (montant forfaitaire) de 157,90 \$, pour un montant total de 234,35 \$.

Le tableau qui suit présente les droits de scolarité qui s'appliqueront à partir de l'automne 2015 aux étudiants français inscrits au premier cycle. Ces droits sont ventilés selon le nombre d'unités.

Tableau 1
Droits de scolarité exigés des étudiants français au premier cycle
2015-2016

	1 unité	15 unités	30 unités
Droits de base	76,45 \$	1 146,75 \$	2 293,50 \$
Montant forfaitaire	157,90 \$	2 368,50 \$	4 737,00 \$
Droits de scolarité totaux	234,35 \$	3 515,25 \$	7 030,50 \$

1. L'accord de principe relatif à l'entente a été annoncé le 12 février 2015. Voir le communiqué de presse sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12. Le contenu de l'entente peut être consulté sur le même site au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2015-02.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

L'étudiant français qui entreprend des études universitaires de premier cycle au Québec en 2015-2016 paiera des droits totaux de 7 030,50 \$, comparativement au montant de 2 273,10 \$ exigé en 2014-2015. Il s'agit d'une hausse de 209,3 %.

1.2 Dérogation à la mesure générale

L'entente de mars 2015 prévoit une dérogation (article 4, paragraphes 2 et 3) pour les étudiants français « résidant de façon permanente dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon », qui continueront à bénéficier de la tarification appliquée aux résidents du Québec.

Ces étudiants français devront justifier d'une résidence principale située dans cette collectivité territoriale depuis cinq ans. L'annexe 1 de l'entente, intitulée « Modalité d'attribution des exemptions québécoises des droits de scolarité supplémentaires », stipule qu'une attestation officielle de résidence sera émise par les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

1.3 Mesure transitoire

En plus de la dérogation dont bénéficient les étudiants français résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'entente de mars 2015 contient une mesure transitoire qui s'applique aux étudiants français de premier cycle inscrits au Québec au trimestre d'hiver 2015. Ils pourront continuer à profiter du tarif réservé aux étudiants québécois, soit ne payer que les droits de scolarité de base, pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits (article 11 de l'entente).

Dans la documentation transmise au Comité, le ministre précise qu'il a retenu la notion de discipline d'études pour mettre en œuvre cette mesure transitoire. En conséquence, le tarif réservé aux Québécois continuera de s'appliquer aux étudiants français inscrits au premier cycle à l'hiver 2015 s'ils poursuivent en 2015-2016 leur cursus universitaire dans la même discipline. Cette interprétation autorise un changement de sanction, par exemple le passage d'un microprogramme à un baccalauréat, pourvu que ce soit dans la même discipline, ou encore un changement d'établissement si la discipline d'études est maintenue.

Enfin, deux situations particulières² permettront à des étudiants de continuer à bénéficier des droits de scolarité de base. Il s'agit du baccalauréat par cumul de certificats et de la formation préparatoire. Dans le premier cas, les étudiants français inscrits à l'hiver 2015 à un baccalauréat par cumul de certificats pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes tout en bénéficiant des droits de base. Dans le second cas, une personne inscrite dans une année préparatoire sera techniquement traitée comme inscrite à une discipline « sans objet ». L'année suivant son année préparatoire, elle devra cependant choisir une discipline pour continuer à bénéficier de la tarification réservée aux étudiants québécois.

2. Ces situations découlent de l'interprétation de cet extrait de l'article 11 de l'entente : « ... pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits ».

Chapitre 2

Analyse de la demande d'avis

Dans ce chapitre, le Comité procède à l'analyse de l'entente signée par le Gouvernement du Québec et celui de la République française en mars 2015. Cette analyse est précédée de quelques rappels historiques relatant l'entente paraphée en matière d'éducation entre le Québec et la France le 27 février 1965 et celle relative aux droits de scolarité universitaires conclue par échange de lettres en mars et juin 1978.

2.1 Rappels historiques

Étant donné que l'entente de mars 2015 fait référence à l'entente-cadre de 1965 et à l'entente par échange de lettres de 1978, le Comité juge utile de rappeler les éléments significatifs de ces deux moments importants de la coopération France-Québec dans le secteur de l'éducation.

2.1.1 L'entente-cadre de 1965

L'entente de mars 2015 reconnaît qu'elle prend appui sur l'Entente entre le Québec et la France sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, conclue le 27 février 1965. Cette entente de 1965³ a permis d'instituer la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Le texte de 2015 précise que l'entente de 1965 « constitue le fondement et le cadre général de la coopération dans le domaine de l'éducation entre le Québec et la France ».

Soulignons que le programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation comporte, outre la création de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, plusieurs volets :

- l'échange de chercheurs;
- les professeurs d'université;
- le perfectionnement des professeurs québécois d'écoles normales;
- l'élaboration des programmes d'études;
- l'enseignement technique;
- l'école normale de l'enseignement technique au Québec;
- les échanges d'étudiants;
- l'équivalence des diplômes.

3. Le contenu de cette entente peut être consulté sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1965-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)

Le contenu de l'entente indique clairement que c'est la France qui apportait son soutien au Québec en matière d'éducation, notamment en matière de perfectionnement des professeurs, d'élaboration des programmes d'études et d'enseignement technique.

La section sur les échanges d'étudiants (article 7 de l'entente de 1965) n'aborde pas la question des droits de scolarité. Le propos est plutôt centré sur des bourses d'études accordées par la France à des étudiants québécois et par le Québec à des étudiants français. Remarquons que dans les deux cas, il est question d'une cinquantaine de bourses d'études :

Du côté français, il est indiqué que le nombre de bourses d'enseignement supérieur accordées par le Gouvernement français aux étudiants du Québec sera augmenté progressivement dans toute la mesure des possibilités financières, pour être porté à une cinquantaine. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 2.)

Le ministère de l'Éducation du Québec, pour sa part, mettra à la disposition des étudiants français de niveau de la licence une cinquantaine de bourses destinées à leur permettre de préparer, dans les universités du Québec, un diplôme d'études supérieures (maîtrise) ou un doctorat. (Entente de 1965, article 7, paragraphe 3.)

Somme toute, et c'est l'aspect important à retenir dans cet avis, **l'assise des ententes franco-québécoises en matière de mobilité étudiante visait la réciprocité dans les échanges d'étudiants**. Avec le temps, cette assise a été perdue de vue, à l'exception notable des échanges interuniversitaires⁴ de courte durée qui reposent sur la parité du nombre de participants.

Note sur les droits de scolarité

En 1964-1965⁵, les droits de scolarité québécois variaient généralement selon le programme d'études, sauf à l'Université de Sherbrooke où ils étaient tous de 485 \$. Les droits les moins élevés se trouvaient en théologie et en science de l'éducation (de 370 \$ à 485 \$, selon l'établissement), tandis que les plus élevés s'appliquaient en médecine (de 600 \$ à 710 \$), en architecture (de 500 \$ à 640 \$) et en chirurgie dentaire (entre 550 \$ et 590 \$). Les droits les plus élevés étaient concentrés à McGill et les plus faibles à Bishop's (dans peu de domaines d'études). Si l'on retient le montant de 485 \$, nous approchons sans doute du montant moyen des droits de scolarité de 1965, l'année de l'entente. En dollars de 2015, ce montant de 485 \$ équivaut à 3 685,42 \$. Ces frais scolaires représentaient probablement un frein au recrutement d'étudiants français au cours des premières années d'application de l'entente.

4. Notons que, dans cet avis, les ententes interuniversitaires de courte durée sont exclues du propos, puisque les étudiants étrangers venus dans le cadre de l'une de ces ententes demeurent inscrits à leur université d'origine dans leur pays. Il en est de même des cotutelles de thèse de doctorat entre la France et le Québec. Les ententes dont il est question dans cet avis sont les ententes intergouvernementales et celles avec des organisations internationales. Les étudiants couverts par de telles ententes s'inscrivent à un programme d'études dans un établissement universitaire québécois et sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires.
5. Les données sont tirées du rapport Parent, tome III, publié en 1966.

Lorsque les recommandations du rapport Parent sur le financement des universités ont été appliquées, les droits de scolarité ont été uniformisés à 540 \$ et gelés à ce niveau jusqu'en 1989-1990. Ils ont ensuite été haussés à partir de 1990-1991 pour se stabiliser à 1 668 \$ durant la période s'échelonnant de 1994-1995 à 2006-2007. À partir de l'automne 2007, ces droits ont progressé de 100 \$ par année pendant cinq années pour s'établir à 2 168 \$ en 2011-2012. Après quelques années d'indexation, ils atteignent, en 2014-2015, un montant de 2 273,10 \$ pour 30 unités.

En France, en 1978, les droits de scolarité étaient fixés à environ 38 \$ et ils devaient sans doute être nuls en 1965. À l'exception des grandes écoles, les droits de scolarité sont toujours peu élevés⁶. Ils augmentent en fonction du cycle : 189,10 € à la licence, 261,10 € au master et 396,10 € au doctorat. Ainsi, en 2014-2015, un étudiant inscrit à la licence en France paie environ 263 \$. S'il est inscrit au master, le montant est de 364 \$ et de 552 \$ au doctorat.

2.1.2 L'entente par échange de lettres de 1978

Jusqu'en 1977-1978, le Québec n'exigeait pas de droits de scolarité majorés aux étudiants étrangers qui poursuivaient leurs études universitaires dans un établissement québécois⁷. À partir de l'année suivante, les étudiants étrangers qui ne bénéficiaient pas d'une exemption devaient payer des droits de scolarité majorés établis à 1 500 \$. Il s'agissait d'une hausse de 177,8 % par rapport au montant de 540 \$.

Dès l'annonce gouvernementale de hausser les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers (27 février 1978), le consul général de France à Québec a écrit au ministre de l'Éducation (8 mars 1978) pour lui faire part de ses préoccupations relativement aux étudiants français. Il lui rappelle qu'un Français étudiant au Québec paie, en 1977-1978, environ 600 \$ par année scolaire comparativement à environ 38 \$ (171 francs) pour un Québécois fréquentant un établissement universitaire en France. Il ajoute que « cette cotisation lui donne droit au régime français de sécurité sociale, tandis qu'un étudiant français désireux de bénéficier au Québec des prestations sociales verse une cotisation supplémentaire⁸ ».

6. En France, selon le site de l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale, les droits de scolarité sont, en 2014-2015, de 189,10 euros (263,44 \$) pour les étudiants à la licence, de 261,10 euros (363,74 \$) au master, de 396,10 euros (551,81 \$) au doctorat et de 615 euros (856,76 \$) dans les écoles d'ingénieurs. Dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, les droits de scolarité varient entre 3 000 euros (4 179,30 \$) et 10 000 euros (13 931 \$). Les montants entre parenthèses sont en dollars canadiens selon le taux de conversion en vigueur le 19 juin 2015. Source : <http://www.campusfrance.org/fr/page/le-cout-des-etudes>. (Site consulté le 20 juin 2015.)
7. Jusqu'à ce jour, la France n'impose pas de droits supplémentaires aux étudiants étrangers.
8. La correspondance entre le consul général de France, M. Marcel Beaux, et le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, peut être consultée sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-08.pdf>. (Documents consultés le 20 juin 2015.)

Dès le 1^{er} juin 1978, le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, rassurait le consul général de France en lui précisant que « le ministère de l'Éducation s'était déjà engagé dans des études en vue d'élaborer une politique générale à l'égard des étudiants étrangers ». Il ajoute que la directive du ministère de l'Éducation prévoit des exemptions, dont celle qui concerne « toute personne inscrite dans un établissement universitaire québécois et venant d'un État qui a signé une entente avec le Québec en la matière ». Cette clause allait effectivement exempter les étudiants français de la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants étrangers. Enfin, le 7 août 1978, le ministre confirmait que les étudiants français inscrits à l'ordre d'enseignement collégial allaient aussi être exemptés des droits de scolarité qui allaient être exigés des étudiants étrangers⁹. Le ministre ajoutait que ces deux mesures d'exemption, découlant des accords de coopération franco-québécoise de 1965 (voir la section 2.1.1), avaient été déposées à la Commission permanente franco-québécoise¹⁰.

Le fait significatif à retenir, c'est que dès l'introduction de droits de scolarité majorés à l'automne 1978, les étudiants munis d'un passeport français valide ont continué à être soumis à la politique appliquée aux étudiants québécois et canadiens¹¹ en matière de droits de scolarité. Ils n'ont donc pas été touchés par ces droits majorés, tout comme les étudiants venant de pays avec lesquels le Québec avait signé à l'époque des ententes internationales.

Note sur les ententes internationales signées par le Québec avec divers pays et organismes internationaux¹²

Dès l'introduction des droits majorés imposés aux étudiants étrangers, le Québec a signé des ententes avec des pays pour exempter de ces droits supplémentaires ceux parmi leurs ressortissants – ou un nombre maximal d'entre eux – qui étaient motivés à venir étudier au Québec.

Un premier groupe d'ententes, conclues entre 1978 et 1982, concerne quatorze pays africains. Les étudiants originaires des pays signataires bénéficiaient de l'exemption des droits de scolarité majorés. Cependant, dès 1983, les ententes qui allaient être signées avec d'autres pays ou organisations internationales, de même que les ententes antérieures qui allaient être renouvelées, ont inclus des quotas d'exemptions indiquant un nombre maximal d'exemptions accordées par le Québec à un pays ou à une organisation. La priorité est accordée aux étudiants des cycles supérieurs. Par ailleurs, ajout important, les ententes prévoient qu'au moins 80 % des boursiers devaient être inscrits dans les établissements francophones.

9. Cette lettre est accessible sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/1978-01.pdf>. (Document consulté le 20 juin 2015.)
10. Cette commission a été créée dans la foulée de l'accord signé entre la France et le Québec en 1965.
11. Des droits de scolarité majorés sont imposés aux étudiants canadiens non résidents du Québec (CNRQ) depuis l'automne 1997. Malgré cette mesure, les étudiants étrangers bénéficiant d'une exemption vont continuer à payer les droits de scolarité appliqués aux résidents du Québec.
12. Cette note est tirée pour l'essentiel de la section « Évolution des orientations gouvernementales en matière de droits de scolarité des étudiants étrangers » de l'avis du CCAFE intitulé *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012* (CCAFE, 2012, p. 13-18).

De 1983 à 1990, le Québec signe un deuxième groupe d'ententes avec 39 pays : 21 pays africains (1 353 exemptions); douze pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud (265 exemptions); six pays du Moyen-Orient, de l'océan Indien et de l'Asie (190 exemptions). Les ententes signées ou renouvelées au cours des années 1990 ont pour conséquence une diminution du nombre total d'exemptions : de 1 808 à la fin des années 1980 à 1 660 à la fin des années 1990. Ces ententes font maintenant référence à des secteurs d'études prioritaires. Le quota global, incluant les organismes internationaux, est passé à 1 900 en 2002. En 2005, ce quota avait diminué à 1 375. La diminution s'est poursuivie et le quota actuel est de 955¹³. Il découle de 40 ententes paraphées avec 37 pays (deux ententes avec l'Allemagne et la Belgique) et une organisation internationale.

Les ressortissants français ne sont pas inclus dans le quota d'ensemble, puisqu'ils ont été considérés, jusqu'à maintenant, comme des résidents du Québec sur le plan des droits de scolarité.

Rappelons également qu'à partir de 1986, les établissements universitaires québécois ont obtenu la gestion d'un nombre d'exemptions des droits de scolarité majorés correspondant pour chaque établissement à 10 % des étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Comme le soulignait le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans un avis sur l'internationalisation dans les universités québécoises, le gouvernement du Québec souhaitait que « ces exemptions soient attribuées en priorité aux étudiants internationaux de cycles supérieurs et s'inscrivent dans les ententes de mobilité déjà conclues » (CSE, 2005, p. 29). Afin de favoriser le recrutement d'étudiants étrangers admis dans les composantes en région du réseau de l'Université du Québec, le calcul des exemptions se fait, depuis 2003, en fonction du nombre d'étudiants étrangers inscrits aux trois cycles dans ces établissements.

2.2 Analyse de l'entente de mars 2015

Les orientations contenues dans la nouvelle entente France-Québec en éducation impliquent une perte de privilège pour les étudiants français inscrits au Québec au premier cycle universitaire. Au lieu de bénéficier du tarif réservé aux résidents du Québec, ces étudiants seront dorénavant soumis au tarif exigé des Canadiens non résidents du Québec (CNRQ). La conséquence première de ce nouveau statut se fera sentir sur la facture à payer. L'entente prévoit que les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon continueront à payer les mêmes droits que les résidents du Québec, pourvu qu'ils prouvent qu'ils y ont leur résidence permanente depuis au moins cinq ans. Seul un petit nombre de personnes bénéficieront de cette exemption.

13. Voir le tableau « Liste des pays et organisation internationale à qui le gouvernement du Québec accorde des exemptions du montant forfaitaire », accessible sur le site du Ministère : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Etudes_a_u_quebec/PaysQuotasExemptionsMontantForfaitaire2012_.pdf.

Avant d'examiner les changements découlant de l'entente, le Comité présente quelques données sur l'évolution de l'effectif d'étudiants français inscrits dans les établissements universitaires québécois. De 1988 à 2000 (CCAFE, 2002), le nombre d'étudiants français a connu une progression remarquable, passant de 912 à 4 362, soit une augmentation de 378 % au cours de la période. Cette croissance s'est poursuivie par la suite de manière moins spectaculaire, mais à un rythme beaucoup plus rapide que celui observé chez l'ensemble des autres étudiants étrangers, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2
Évolution du nombre d'étudiants français et d'autres nationalités
dans les établissements universitaires du Québec
de 2001 à 2013

	2001	2013	% d'augmentation
Étudiants français	4 645	12 495	169,0 %
Étudiants d'autres nationalités	12 731	20 283	59,3 %
Tous les étudiants étrangers	17 376	32 778	88,6 %

Source : Tremblay et Roy, 2014.

L'effectif atteint près de 12 500 étudiants à l'automne 2013. C'est au moins 10 fois plus que le nombre de Québécois qui poursuivent des études universitaires en France¹⁴. La progression de l'effectif français tient notamment à l'exemption des droits supplémentaires dont bénéficient les détenteurs de passeport français, mais aussi aux efforts de recrutement des établissements.

Selon les données de l'automne 2012 et de l'automne 2013, les étudiants français sont majoritairement inscrits au 1^{er} cycle et c'est dans ce cycle que la croissance est la plus forte.

Tableau 3
Répartition de l'effectif d'étudiants français selon le cycle d'études
2012-2013 et 2013-2014

	2012-2013	2013-2014	% d'augmentation
1 ^{er} cycle	6 278,7	7 066,8	12,6 %
2 ^e cycle	1 622,3	1 767,6	9,0 %
3 ^e cycle	749,5	780,4	4,1 %
Total	8 650,5	9 614,8	11,1 %

Source : MESRS.

Note : données en EETP (étudiants en équivalence au temps plein).

14. Le Ministère ne dispose pas de données précises sur le sujet, mais le nombre de Québécois poursuivant des études universitaires en France plafonnerait depuis plusieurs années autour de 1 000 à 1 200. Nous savons par ailleurs qu'en 2012-2013, 138 résidents du Québec ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses pour des études en France. La valeur de cette aide financière est de 1,4 M\$ (Statistiques sur l'aide financière aux études – Rapport 2012-2013).

En 2013-2014¹⁵, 76,8 % des étudiants français inscrits au premier cycle fréquentent un établissement francophone, les autres, 23,2 %, un établissement anglophone, tandis que les pourcentages respectifs sont de 95,1 % et de 4,9 % aux cycles supérieurs. Enfin, pour la même année scolaire, les familles disciplinaires les plus populaires au premier cycle chez ces étudiants sont les sciences humaines et sociales (2 172,0 EETP), l'administration (1 223,0 EETP) et le génie (796,6 EETP).

2.2.1 Sur la hausse annoncée

Rappel de la structure tarifaire des droits de scolarité universitaires au Québec¹⁶

Les droits de scolarité exigés au Québec se différencient selon le statut de résidence. Trois statuts sont possibles :

- Résidents du Québec (ou considérés comme tels);
- Canadiens et résidents permanents qui ne sont pas résidents du Québec (CNRQ);
- Étudiants étrangers (qui ne sont pas citoyens ou résidents permanents du Canada).

Les droits de scolarité les moins élevés, les droits de base, sont réservés aux résidents du Québec et à ceux qui sont considérés comme tels. Les autres paient des droits supplémentaires (montant forfaitaire) qui s'ajoutent aux droits de base. Les droits supplémentaires exigés des Canadiens sont inférieurs à ceux imposés aux étudiants étrangers. Les premiers sont comparables aux droits moyens exigés dans les autres provinces canadiennes, tandis que ceux imposés aux étudiants étrangers visent à couvrir le plus possible les coûts de formation (subvention gouvernementale) tout en demeurant concurrentiels.

En matière de droits de scolarité, les étudiants étrangers venus étudier au Québec se situent dans l'une des deux catégories suivantes :

- les étudiants soumis aux droits supplémentaires;
- les exemptés des droits supplémentaires.

Les exemptés, que ce soit en vertu d'une entente internationale signée par le Québec ou grâce à une forme ou l'autre d'exemption¹⁷, paient les droits de scolarité des résidents du Québec. En 2012-2013, 49 % des étudiants étrangers bénéficiaient d'une exemption, comparativement à 44 % en 2008-2009. L'augmentation du pourcentage s'explique par la hausse constante de l'effectif d'étudiants français, qui représente environ 70 % des étudiants étrangers exemptés. Depuis 2001, le taux annuel moyen de croissance de cet effectif est de 8,5 %.

15. Données en EETP. L'équivalence au temps plein correspond à 30 unités par année scolaire. Les statistiques présentées en EETP ne correspondent pas à celles basées sur le nombre de personnes, puisque tous les étudiants n'ont pas un régime d'études à temps plein.

16. Pour une présentation détaillée, voir CCAFE, 2012.

17. Les exemptions accordées sont énumérées dans le document *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec*.

Les étudiants soumis au montant forfaitaire peuvent être inscrits dans un programme d'études dont les droits sont réglementés ou déréglés. Les droits réglementés comprennent les droits de base auxquels s'ajoutent un montant forfaitaire qui varie selon le cycle et, au premier cycle, selon deux catégories de programmes d'études, les plus coûteux et les autres. Dans les programmes déréglés, tous au premier cycle, les droits de scolarité sont fixés par les établissements.

Une hausse importante et soudaine

La hausse annoncée pour les étudiants français qui entreprendront leurs études universitaires au Québec à l'automne 2015 est à la fois importante (209 % par rapport à 2014-2015) et soudaine, puisque l'entente a été signée en mars 2015, soit après la période d'admission dans les établissements universitaires.

Selon les données les plus récentes disponibles, il y avait 8 693 étudiants français inscrits au premier cycle à l'automne 2013¹⁸. Il est plausible que ce nombre soit plus élevé en 2014-2015. Prenons le nombre dont nous disposons et postulons qu'il représente, à terme, le bassin des étudiants visés. Ces étudiants paieront les droits des étudiants CNRQ, soit les droits de base, 76,45 \$ par unité, plus un montant forfaitaire de 157,90 \$ par unité. Au total, pour 30 unités, la facture annuelle sera de 7 030,50 \$, au lieu de 2 293 \$ selon la tarification en vigueur en 2015-2016. L'écart est donc de 4 737 \$ entre ces deux tarifs.

L'économie potentielle pour le gouvernement, selon le Ministère, serait de l'ordre de 10 M\$ en 2015-2016, puisque la plupart des étudiants inscrits à l'hiver 2015 seront exemptés du montant forfaitaire pour la durée prévue de leurs études. Dans quelques années, lorsque tous les Français inscrits au premier cycle dans les universités québécoises paieront les droits des CNRQ, l'économie récurrente sera plus substantielle, de l'ordre de 30 M\$. Il s'agit de prévisions conservatrices. Pour donner un ordre de grandeur, la valeur estimée de l'ensemble des exemptions accordées par le Québec en 2012-2013 était de 135,9 M\$, dont 100 M\$ pour le volet « entente internationale »¹⁹ (Tremblay et Roy, 2014, p. 93). Par ailleurs, si la majoration a des effets négatifs sur le recrutement, ces sommes pourraient être inférieures. Les opinions sont partagées à ce sujet : certains établissements anticipent une baisse de fréquentation alors que d'autres estiment qu'il n'y aura pas d'incidence sur le niveau d'inscription.

Le projet soumis au Comité ne prévoit pas de mécanisme de suivi de l'entente qui s'attarderait à l'évolution de l'effectif d'étudiants français au premier cycle. Pourtant, il est fort possible que la hausse annoncée entraîne une baisse du recrutement d'étudiants français au premier cycle et que

18. Il s'agit de données provisoires. Voir les statistiques publiées sur le site du Ministère : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf.
- 19 Les autres volets sont les suivants : cotutelles de thèses de doctorat (1 M\$), quotas des universités (13,9 M\$), programmes d'échanges (12,1 M\$), boursiers du Québec (0,4 M\$), activités en langue et littérature françaises (4,5 M\$), agents diplomatiques (1,1 M\$), demandes de résidence permanente (0,3 M\$), permis de travail temporaire (1 M\$), réfugiés avec certificat de sélection du Québec (0,8 M\$) et autres (0,2 M\$).

cette baisse affecte plus particulièrement les établissements francophones, notamment certains en région.

La tarification canadienne : un rabais qui demeure intéressant

La tarification qui s'appliquera aux étudiants français du premier cycle leur confère un statut particulier, puisqu'ils paient les mêmes droits que les citoyens canadiens des autres provinces et territoires. Ils sont aussi exemptés des droits supplémentaires au 2^e cycle, ce qui n'est pas le cas des étudiants CNRQ. De plus, ces deux populations étudiantes paient les droits des résidents du Québec au troisième cycle.

Les étudiants CNRQ et les étudiants étrangers soumis aux droits supplémentaires paient les droits de base auxquels s'ajoute un montant forfaitaire. En 2015-2016, le montant forfaitaire unique auquel les CNRQ et les étudiants français au premier cycle seront assujettis est de 157,90 \$ par unité, tandis que les autres étudiants étrangers non exemptés déboursent 447,12 \$ par unité s'ils sont inscrits dans des programmes de familles disciplinaires dites légères, ou 508,37 \$ dans des programmes de familles disciplinaires dites lourdes.

Le tableau 4 permet de comparer les droits de scolarité totaux exigés en 2015-2016 selon les catégories d'étudiants au premier cycle universitaire, de même que les écarts observés par rapport aux droits des résidents du Québec.

Tableau 4
Comparaison des droits de scolarité universitaires selon la catégorie d'étudiants
Programme d'études réglementés au premier cycle
2015-2016

Catégorie d'étudiants	Droits totaux	Ecart en \$ par rapport aux RQ
Résidents du Québec (RQ) et exemptés des droits supplémentaires	2 293,50 \$	
Étudiants CNRQ et étudiants français non exemptés	7 030,50 \$	4 737,00 \$
Étudiants étrangers non exemptés des familles disciplinaires légères	15 706,70 \$	13 413,20 \$
Étudiants non exemptés des familles disciplinaires lourdes	17 544,60 \$	15 251,10 \$

En somme, les étudiants français soumis aux droits supplémentaires paieront une facture plus élevée de 4 737 \$ (206,5 %) par rapport aux résidents du Québec et aux étudiants exemptés, mais un montant inférieur à celui imposé aux autres étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'études des familles disciplinaires légères ou lourdes, où le montant de la réduction atteindra respectivement 8 676,20 \$ et 10 514,10 \$. Les écarts seront encore plus importants par rapport aux étudiants étrangers inscrits dans les programmes d'études déréglementés.

2.2.2 Sur le mécanisme transitoire

La nouvelle entente inclut une clause d'antériorité pour les étudiants français du premier cycle universitaire inscrits au trimestre d'hiver, dans la mesure où ils poursuivent leurs études dans la même discipline. Les modalités d'application permettent une certaine souplesse administrative

puisque les inscrits à un microprogramme pourront s'inscrire à un baccalauréat à l'automne 2015, pourvu que ce soit dans la même discipline, tout en continuant à payer les droits des résidents du Québec. Il en est de même pour les étudiants inscrits à un baccalauréat par cumul de certificats, qui pourront étudier dans plus d'une discipline. Enfin, les étudiants inscrits dans une année préparatoire pourront aussi être exemptés des droits supplémentaires, pourvu qu'ils s'inscrivent dans une discipline.

La plupart des inscrits de l'hiver 2015 devraient continuer à bénéficier de l'exemption, mais certains pourraient perdre ce privilège, notamment ceux qui, à l'automne 2015, seront inscrits dans un programme d'études n'appartenant pas à la discipline initiale.

Chapitre 3

Avis du Comité

Dans ce chapitre, le Comité formule son avis sur les orientations gouvernementales qui lui ont été soumises relativement aux droits de scolarité des étudiants français. Il aborde successivement la hausse des droits de scolarité appliquée aux étudiants français inscrits au premier cycle, les exclusions à cette hausse et la mesure transitoire qui permet, sous certaines conditions, d'exempter des droits majorés les étudiants français qui étaient inscrits dans un établissement universitaire au Québec au trimestre d'hiver 2015. Le Comité formule deux recommandations.

D'entrée de jeu, le Comité souligne qu'il a reçu la demande d'avis le 9 juin alors que l'entente a été signée le 6 mars 2015. Dans ces conditions, il est difficile de profiter de l'expertise de ses membres puisqu'il est consulté au moment où le Ministère et les universités conviennent des modalités précises de son application, notamment celles relatives à la mesure transitoire.

Il aurait été plus productif de consulter le Comité bien avant le 9 juin.

3.1 Sur la hausse des droits de scolarité des étudiants français inscrits au premier cycle

Une hausse importante et soudaine qui aurait pu être différée d'un an

Lorsqu'il est question d'augmenter des droits de scolarité, en particulier des droits qui s'appliquent aux étudiants qui ne sont pas résidents du Québec, le Comité retient comme **critère principal la prévisibilité des coûts**, c'est-à-dire la possibilité pour les étudiants de connaître à l'avance la facture globale qu'ils auront à payer à l'établissement universitaire, soit les droits de scolarité et les autres frais, en particulier ceux qui sont obligatoires. Dans le cas des étudiants étrangers qui planifient un séjour d'études de trois ans ou plus, il est essentiel de disposer de ces informations avant de présenter une demande d'admission.

En s'appuyant sur un avis du Conseil des universités relativement aux étudiants étrangers (Conseil des universités, 1992), le Comité a repris à son compte le principe selon lequel il fallait **éviter les hausses importantes et soudaines des droits de scolarité puisqu'elles affectent directement la prévisibilité des coûts**. Il l'a rappelé dans des avis de 2011 (CCAFE, 2011) et de 2012 (CCAFE, 2012). Étant donné que l'entente France-Québec a été signée en mars 2015 et que la hausse a été annoncée plus tard, toutes les conditions sont ici réunies pour qualifier cette hausse de soudaine et importante. Elle est en effet soudaine pour des gens qui ont entrepris bien avant mars 2015 les démarches requises pour venir étudier au Québec à l'automne 2015. De plus, une augmentation de 209,3 % par rapport à l'année précédente peut certes être qualifiée d'importante. Rappelons que lors de l'introduction, à l'automne 1978, des droits de scolarité différenciés

appliqués aux étudiants étrangers, l'augmentation avait été de 177,8 % par rapport à l'année précédente, une hausse moins substantielle que celle dont il est question dans cet avis.

Même si le gouvernement a annoncé au préalable son intention de revoir la tarification imposée aux étudiants français, il est fort probable que cette information n'ait pas été connue de nombreux candidats français qui ont soumis leur demande d'admission avant la fin de 2014. Dans ces conditions, les étudiants français²⁰ qui entreprendront des études universitaires de premier cycle au Québec à l'automne 2015 s'attendaient fort probablement à payer les droits de scolarité des résidents du Québec tout au long de leurs études universitaires, comme c'est le cas depuis l'introduction des droits majorés en 1978.

Or, l'entente de mars 2015 change la donne : pour 30 unités, ces étudiants paieront des droits de scolarité de 7 030,50 \$ comparativement à 2 273,10 \$, une différence appréciable de 4 737 \$ pour une année. Pour des études de trois ans, il s'agit d'un ajout de 14 211 \$ et pour un programme d'études de quatre ans, l'écart passe à 18 948 \$. Le cadre budgétaire de plusieurs étudiants a certes été remis en question.

Si les signataires de l'entente avaient voulu neutraliser le caractère soudain de la hausse des droits de scolarité et ses conséquences négatives pour les étudiants qui avaient planifié leur séjour au Québec en pensant payer les droits des résidents du Québec, ils auraient pu convenir d'appliquer l'augmentation à partir de l'année scolaire 2016-2017. La majoration serait tout aussi importante, mais les étudiants visés auraient eu le temps d'explorer des options d'études différentes.

- *Étant donné l'importance que le Comité accorde à la prévisibilité des coûts lorsqu'il est question de planifier un projet d'études, par exemple un séjour d'études à l'étranger;*
- *Étant donné que la hausse annoncée est soudaine et importante, et qu'elle affectera le cadre budgétaire établi par les étudiants visés par cette hausse;*

Le Comité recommande de différer l'application de l'entente d'un an et de commencer à l'appliquer à l'automne 2016.

Enfin, le Comité reconnaît que l'entente accorde aux étudiants français inscrits au premier cycle un statut particulier par rapport aux autres étudiants étrangers soumis au montant forfaitaire, puisqu'ils paieront les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens non résidents du Québec. La réduction demeure importante (de 8 676 \$ à 10 514 \$) dans les programmes d'études réglementés, et plus encore dans ceux qui sont déréglementés.

20. À l'exception des étudiants qui bénéficient de la « dérogation Saint-Pierre-et-Miquelon » et de ceux qui bénéficient d'une bourse d'exemption (diplomatique, organisme international, bourse accordée par l'établissement, etc.).

3.2 Sur les exclusions à la hausse de droits de scolarité

Le Comité tient à rappeler que l'entente de mars 2015 exclut des droits supplémentaires l'ensemble des étudiants français inscrits au Québec aux cycles supérieurs. De plus, les étudiants français qui sont des résidents permanents de Saint-Pierre-et-Miquelon (6 EETP en 2013) ne paieront pas de droits majorés au premier cycle.

Sur la base des données de l'automne 2013, environ 30 % des étudiants français inscrits au Québec continueront à profiter, dans quelques années²¹, de cette exemption des droits majorés et paieront les mêmes droits de scolarité que les résidents du Québec.

3.3 Sur la mesure transitoire

Le Comité **accueille favorablement l'insertion dans l'entente d'une mesure transitoire** qui permet aux étudiants français inscrits dans un établissement québécois à l'hiver 2015 de poursuivre, sous certaines conditions, leurs études universitaires tout en bénéficiant de la tarification des résidents du Québec.

Dans l'entente, le libellé retenu pour présenter cette exemption est le suivant :

« Sans restreindre la portée de ce qui précède, les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2015 dans les établissements universitaires québécois [...] continuent d'y [aux droits de scolarité des résidents du Québec] être soumis pour la durée du programme dans lequel ils sont inscrits. » (Voir l'entente de mars 2015, section « Mesures transitoires »)

L'identification des étudiants français visés par l'exemption se fait d'abord par leur inscription au trimestre d'hiver 2015. Quant à la durée de l'exemption, elle correspond à « la durée du programme dans lequel ils sont inscrits ». Pour accorder l'exemption, le Ministère a ensuite introduit le critère « discipline d'études ». Ainsi, les étudiants qui poursuivront leurs études dans la même discipline continueront à bénéficier de l'exemption des droits supplémentaires. Si la discipline demeure la même, un changement d'établissement ou même un changement de programme d'études (par exemple, de microprogramme à baccalauréat) ne remettront pas en cause l'exemption. Un étudiant en année préparatoire conservera aussi son privilège, mais il devra choisir sa discipline d'études au terme de cette année. Enfin, l'inscription à un programme de baccalauréat par cumul de certificats donnera aussi accès à la mesure transitoire.

Toutefois, le critère de la discipline d'études peut exclure de l'exemption certains étudiants français inscrits à l'hiver 2015, notamment ceux qui ont présenté une demande de changement de programmes d'études qui entraîne un changement de discipline, par exemple un programme d'études en sociologie remplacé par un programme en anthropologie.

21. Lorsque tous les étudiants français de premier cycle ne bénéficieront plus de la mesure transitoire.

Selon le Comité, le fait de recourir à une clause d'antériorité s'avère essentiel dans le contexte d'une entente qui limite le privilège accordé auparavant à l'autre partie. Il rappelle que lors de l'introduction, à l'automne 1997, des droits supplémentaires imposés aux étudiants CNRQ inscrits dans les établissements universitaires québécois, le gouvernement n'avait pas appliqué de clause d'antériorité. En revanche, lorsqu'il a imposé pour la première fois, à l'automne 2000, des droits supplémentaires aux étudiants CNRQ inscrits à l'enseignement collégial, il a opté pour une clause d'antériorité élargie permettant à ceux qui avaient entrepris des études collégiales au Québec de les terminer dans les mêmes conditions, ce qui avait pour effet de les exclure des droits majorés.

Le Comité s'interroge sur la pertinence pour le Ministère d'utiliser le critère de la discipline d'études. Les programmes d'études universitaires, ou du moins une partie croissante d'entre eux, ne sont plus nécessairement centrés sur une discipline principale. Par exemple, un étudiant qui suit un cheminement scolaire de type « majeure » dans une discipline et de type « mineure » dans une autre pourra, après avoir suivi quelques cours, opter pour des études plus poussées (par exemple un baccalauréat) dans la discipline de sa mineure.

- *Étant donné les effets négatifs que peut entraîner une interprétation centrée sur la notion de discipline pour certains étudiants;*
- *Étant donné que la mesure transitoire devrait permettre au plus grand nombre d'étudiants français inscrits à l'hiver 2015 de poursuivre leurs études de premier cycle au Québec dans les conditions qu'ils ont connues;*

Le Comité recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'interpréter le plus largement possible l'entente de mars 2015 et de s'assurer que les étudiants français inscrits au premier cycle universitaire à l'hiver 2015 continuent à payer les droits de scolarité des résidents du Québec.

Bibliographie

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2002). *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004. Un nouveau plafond de 4 % pour l'indexation des droits supplémentaires des étudiants étrangers*, Sainte-Foy, CCAFE, 51 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2005). *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*, Sainte-Foy, CCAFE, 53 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2011). *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études – 2012-2013 à 2016-2017*, Québec, CCAFE, 86 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2012). *Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université – 2011-2012*, Québec, CCAFE, 59 p.

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1966). *Rapport Parent*, Québec, Éditeur officiel, *L'administration de l'enseignement*, tome III, suite, 249 p.

Conseil des universités (1992). *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises* ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Sainte-Foy, Conseil des universités, 156 p. plus annexes.

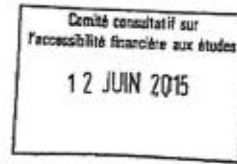
Conseil supérieur de l'éducation (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, Sainte-Foy, CSE, 104 p.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (2015, 12 février). *Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire – Le Québec et la France annoncent la conclusion d'un accord de principe*, communiqué de presse, http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2015/2015_02_12.

Tremblay, H. P., et P. Roy (2014). *Pour une réforme du financement des universités québécoises. Rapport final du chantier sur le politique de financement des universités*. Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 208 p.

Annexe 1

Lettre du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Québec, le 9 juin 2015

Monsieur Pierre Grondin
Président
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, je sou mets au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études les nouvelles orientations gouvernementales découlant de l'entente internationale en matière de droits de scolarité entre le Québec et la France.

Au premier chef, sont visés par ces nouvelles orientations gouvernementales les étudiants français au 1^{er} cycle. Ainsi, dès la session d'automne 2015, les étudiants français inscrits au 1^{er} cycle acquitteront, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, au montant de 157,90 \$ du crédit en 2015-2016. À noter que les étudiants français, dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études. De plus, les étudiants des cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles) demeureront pleinement exemptés de tout montant forfaitaire.

Également, une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1^{er} cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier de la tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Celles-ci se rattachent à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourraient bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015.

... 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
ministre@education.gouv.qc.ca

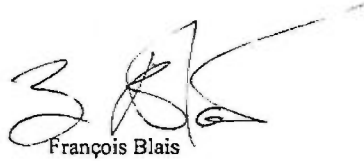
Montreal
600, rue Fullum 9^e étage
Montreal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Des informations complémentaires sont jointes à la présente lettre.

Je saurais gré au Comité de me faire parvenir son avis sur cette question dans les 30 jours, conformément à la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Handwritten signature of François Blais in black ink, consisting of stylized initials and a surname.

François Blais

p. j. 1

Annexe 2

Document accompagnant la lettre du ministre

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU CCAFÉ

Nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française ont entériné, le 6 mars dernier, une nouvelle entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Voici les principaux changements apportés à la tarification applicable aux étudiants français.

Principaux changements

À partir du trimestre d'automne 2015, la nouvelle entente avec la France permet à tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base ou au tarif canadien non-résident du Québec. Les étudiants au 1^{er} cycle doivent acquitter, en plus des droits de scolarité de base, le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Pour ce qui est des étudiants des 2^e et 3^e cycles, ils acquittent les droits de scolarité de base uniquement.

Par rapport à la situation actuelle, seuls les étudiants français au 1^{er} cycle sont donc touchés par une hausse des droits de scolarité. Cela signifie que les étudiants français au 1^{er} cycle devront, en plus des droits de scolarité de base, acquitter le montant forfaitaire de 157,90 \$ par crédit en 2015-2016.

À noter que les étudiants français dont la résidence principale se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis plus de cinq ans demeurent pleinement exemptés de tout montant forfaitaire, et ce, pour tous les cycles d'études.

Mesure transitoire

Une mesure transitoire permettra aux étudiants français inscrits au 1^{er} cycle à la session d'hiver 2015 de continuer de bénéficier d'une tarification au niveau des droits de scolarité de base, sous certaines conditions. Le Ministère rattache ces conditions à la notion de discipline d'études (administration, sociologie, etc.). Ainsi, les étudiants pourront bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base dans les cas où ils poursuivent des études dans la même discipline que celle dans laquelle ils étaient inscrits à la session d'hiver 2015. Dans un tel contexte, ils pourraient effectuer un changement de sanction (par exemple, passage d'un microprogramme en économie à un baccalauréat en économie) ou d'établissement et bénéficier de la mesure transitoire, tant que la discipline d'études demeure la même. À cette règle générale s'ajoutent deux exceptions :

- Le baccalauréat par cumuli de certificats : les étudiants pourront réaliser jusqu'à trois certificats dans des disciplines différentes et bénéficier de la tarification aux droits de scolarité de base.

- La formation préparatoire : lorsqu'un étudiant est dans une année préparatoire, il est considéré étant inscrit dans un baccalauréat à une discipline « sans objet ». Il devra cependant préciser sa discipline à l'année suivant son année préparatoire.

Par contre, un étudiant procédant à un changement de discipline à partir de la session d'automne 2015 (par exemple passage d'un baccalauréat en administration vers un baccalauréat en droit) ne pourrait pas bénéficier de la mesure transitoire et devrait acquitter les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec. Il en va de même pour l'étudiant à statut libre et qui s'inscrit à un programme à l'automne 2015.

Autre considération

Les étudiants français à statut libre doivent acquitter le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec, et ce, pour tous les cycles d'études. En effet, ces étudiants ne sont pas inscrits dans des programmes conduisant à un grade ou à un diplôme universitaire. Toutefois, l'intention du gouvernement est à l'effet qu'aucun étudiant français ne paye plus que le taux CNRQ.

Membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Président

Pierre Grondin

Directeur des affaires étudiantes, des services communautaires et du développement institutionnel
Cégep de Drummondville

Membres

Denis Bussières

Professeur, Département des sciences fondamentales
Université du Québec à Chicoutimi

Real Del Degan

Directeur à la gestion académique
Université McGill

Gilles Duchesne

Étudiant à l'éducation permanente
Université du Québec à Trois-Rivières

Marc-André Legault

Étudiant au deuxième cycle
École Polytechnique de Montréal

Raymond Lesage

Sous-ministre adjoint
Aide financière aux études et relations extérieures
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Francis Marier

Étudiant au premier cycle
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Carole Martel

Directrice à la vie étudiante
Cégep Lionel Groulx

Juliette Perri

Agente de recherche et de planification
Services à la vie étudiante – Centre des services d'accueil et de soutien socio-économique
Université du Québec à Montréal

Stéphan Tobin

Directeur des dossiers universitaires
Registrariat
Université du Québec à Montréal

Yves Trudeau

Gestionnaire administratif d'établissement
Centre de formation professionnelle
Commission scolaire des Patriotes

Secrétaire

Diane Bonneville

Dernières publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités 2015-2016 (avril 2015).....	Indexation des programmes d'aide financière aux études 2011-2012 (septembre 2011).....
55-8500	50-1122
Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2015-2016 (mars 2015).....	Modification au Règlement sur l'aide financière aux études touchant les pensions alimentaires pour enfants (juin 2011)
55-8500	50-1121
Indexation des programmes d'aide financière aux études 2014-2015 (mai 2014).....	Indexation des programmes d'aide financière aux études 2010-2011 (septembre 2010).....
50-1133	50-1120
Droits de scolarité des étudiants étrangers et canadiens à l'enseignement collégial 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (mai 2014).....	Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires (janvier 2010)
50-1132	50-1119
Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études (septembre 2013).....	Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation (novembre 2009).....
50-1131	50-1118
Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers (juin 2013).....	Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010 (septembre 2009).....
50-1130	50-1117
Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire (mai 2013).....	Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012 (septembre 2009).....
50-1129	50-1116
Droits de scolarité à l'enseignement universitaire des étudiants québécois, canadiens et étrangers (novembre 2012).....	Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial (avril 2009).....
50-1128	50-1115
Hausses des droits de scolarité des étudiants canadiens et des étudiants étrangers à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire (septembre 2012).....	Mesure relative aux réservistes des Forces canadiennes : modification au Règlement sur l'aide financière aux études (octobre 2008).....
50-1127	50-1114
Étalement des hausses des droits de scolarité de 2012-2013 à 2018-2019 et modifications à l'aide financière aux études (juillet 2012).....	Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle (août 2008).....
50-1126	50-1113
Modifications à la règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités (avril 2012)	Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications (juillet 2008).....
50-1125	50-1112
Droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers à l'université 2011-2012 (février 2012).....	L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises (avril 2008).....
50-1124	50-1111
Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017 (septembre 2011).....	Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études (août 2007).....
50-1123	50-1110

Vous pouvez consulter le présent avis
sur le site Web du Comité au
www.ccafe.gouv.qc.ca.


Vous pouvez aussi en demander un exemplaire
par téléphone au
418 644-3468, poste 3972, ou
par courrier électronique à
diane.bonneville@ccafe.gouv.qc.ca.

Édité par le Comité consultatif sur l'accessibilité
financière aux études
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

55-8501



Comité consultatif
sur l'accessibilité
financière aux études

Québec 

ccafe.gouv.qc.ca
Page 51 de 51

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des mécanismes de contrôle mis en place par le ministère afin de déceler les situations non conformes suite à la publication du rapport du vérificateur général en février 2015 qui relevait que l'UQAM avait violé la loi 100 sur le retour à l'équilibre budgétaire en versant illégalement des « sommes forfaitaires ».

RÉPONSE

En vertu de l'article 30.1 de sa loi constitutive, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a effectué l'audit des états financiers de l'UQAM pour l'exercice clos le 30 avril 2014. Dans son rapport, le VGQ a conclu que l'UQAM a contrevenu à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Loi 100).

La Loi 100, adoptée en juin 2010, avait notamment pour effet de prescrire les taux de majoration salariale applicables au personnel de direction et d'encadrement, entre autres celui des universités, pour une période s'étendant jusqu'au 31 mars 2015. De plus, l'article 8 interdisait l'octroi de toute prime ou autre rémunération additionnelle fondée sur le rendement à l'égard des exercices financiers débutant en 2010 et 2011. Cette interdiction a été reconduite d'année en année pour les exercices débutant en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016. Cette dernière année marqua la fin des obligations des établissements universitaires au regard de cette loi.

Depuis la fin de la période où ces contraintes étaient applicables, il n'y avait plus d'obstacle légal aux bénéfices que les établissements pouvaient accorder à leur personnel de direction et d'encadrement, sauf au regard du personnel de direction supérieure et uniquement quand les mesures de rémunération envisagées impliquaient des modifications aux règlements institutionnels de leurs conditions de travail ou à leur contrat de travail, auquel cas elles devaient être soumises à l'approbation du ministre en vertu de la règle budgétaire 5.11.

Depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure d'un établissement universitaire à l'occasion, notamment, de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat, doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement des universités du Québec. Il en est de même pour toute modification apportée aux conditions de rémunération d'un ou de plusieurs membres du personnel de direction supérieure, le cas échéant, à l'égard d'un contrat de travail en cours.

Cette nouvelle règle budgétaire 5.11 a pour objet d'encadrer certains aspects des conditions de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure des établissements universitaires c'est-à-dire : le recteur, le vice-recteur, le vice-recteur adjoint ou associé, le principal, le vice-principal, le vice-principal adjoint ou associé, le vice-président, le vice-président adjoint ou associé ou toute personne qui occupe une fonction de rang équivalent ainsi que le secrétaire général.

Aux fins d'assurer la transparence et la reddition de compte, la règle budgétaire 5.11 exige, notamment, des établissements universitaires :

- la diffusion sur leur site Internet de tout document ou renseignement concernant la rémunération du personnel de direction supérieure, selon les conditions et les normes établies;
- un rapport d'audit portant sur les composantes de la rémunération et sur le respect des règles budgétaires en matière de rémunération du personnel de direction supérieure.

La règle 5.11 a également pour objectifs de :

- Responsabiliser davantage les conseils d'administration relativement à la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, notamment en prévoyant qu'ils aient l'obligation d'adopter un cadre de rémunération;

- Encadrer certains avantages, notamment, de :
 - établir les paramètres, les normes, les barèmes et autres conditions d'encadrement auxquels les établissements doivent se conformer pour la détermination de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure;
 - interdire tout avantage, direct ou indirect, sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, notamment :
 - prime, montant forfaitaire, boni, allocation ou indemnité pour l'accomplissement de toutes fonctions exercées;
 - dépenses de nature personnelle, notamment les frais d'adhésion à un club privé ou organisme de même nature, les frais d'adhésion et d'utilisation de services médicaux, les frais d'adhésion à toute assurance privée autre qu'une assurance collective à laquelle contribue l'établissement pour ses autres employés, les frais liés au service de conseils financiers ou les frais domestiques;
 - utilisation d'une voiture de fonction;
 - utilisation d'un stationnement au lieu habituel de travail à des conditions plus avantageuses que celles accordées aux autres employés de l'établissement.
- Encadrer, notamment :
 - les frais de déplacement et les allocations de fonction;
 - l'allocation automobile;
 - l'utilisation d'un domicile personnel, en limitant les dépenses aux frais afférents à l'utilisation de celui-ci pour la tenue d'évènements pour le compte de l'établissement universitaire;
 - les frais pour l'adhésion à un ordre professionnel, en les limitant à ceux exigés par l'établissement comme critère d'embauche, dans le cas où l'appartenance à un tel ordre constitue une condition pour exercer la fonction visée, ou à moins qu'une loi ne le prévoie;
 - les avantages accordés en relation avec l'expiration d'un mandat, notamment pour limiter, suivant certaines modalités, à une année l'indemnité de départ pouvant être accordée et pour limiter les périodes de transition permettant la mise à jour des compétences ou la réintégration dans des réseaux de recherche du membre du personnel de direction qui réintègre le corps professoral.
- Assujettir le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement de chaque établissement au respect de ces conditions d'encadrement et permettre la récupération de certains montants, le cas échéant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des organismes rencontrés pour la préparation du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, en incluant, le cas échéant, les ordres du jour, la liste des participants, les procès-verbaux et les sommes engagées pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

Les renseignements requis pour la préparation des documents budgétaires sont généralement transmis par les établissements de l'enseignement supérieur ou les organismes comme la Fédération des cégeps, le Bureau de coopération interuniversitaire et l'Association des collèges privés du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 196 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 196 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017, une somme annuelle de 5 M\$ en 2016-2017 puis de 4 M\$ à compter de 2017-2018 est annoncée pour favoriser la mobilité étudiante à l'enseignement supérieur.

Le Ministère a rendu récurrente la somme de 5 M\$ annoncée. La répartition est la suivante : 2 M\$ pour les collèges et 3 M\$ pour les universités.

Enseignement collégial

Le 19 août 2016, le Ministère a annoncé l'implantation d'une mesure visant la mobilité étudiante interrégionale à compter de l'année scolaire 2016-2017. Une enveloppe annuelle de 1,5 M\$ y est dédiée (dont 92 k\$ pour les collèges privés subventionnés admissibles).

La mesure prévoit l'octroi de subventions à 19 établissements collégiaux (dont deux collèges privés subventionnés) situés dans des régions administratives qui sont particulièrement confrontées à des défis démographiques, soit :

Région	Établissement	Allocation
1	Cégep de La Pocatière	91 200,00 \$
1	Cégep de Matane	96 200,00 \$
1	Cégep de Rimouski	97 500,00 \$
1	Cégep de Rivière-du-Loup	70 800,00 \$
2	Collège d'Alma	84 100,00 \$
2	Cégep de Chicoutimi	72 200,00 \$
2	Cégep de Saint-Félicien	86 300,00 \$
2	Cégep de Jonquière	47 300,00 \$
4	Cégep Shawinigan	106 000,00 \$
4	Cégep de Trois-Rivières	47 400,00 \$
5	Cégep de Sherbrooke	46 000,00 \$
8	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	106 100,00 \$
9	Cégep de Baie-Comeau	101 750,00 \$
9	Cégep de Sept-Îles	101 750,00 \$
11	Cégep de la Gaspésie et des Îles	110 900,00 \$
12	Cégep Beauce-Appalaches	74 600,00 \$
12	Cégep de Thetford	67 900,00 \$
Total sommes allouées au réseau collégial public		1 408 000,00 \$
Région	Établissement	Allocation
4	Collège Laflèche	46 000,00 \$
5	Séminaire de Sherbrooke	46 000,00 \$
Total sommes allouées au réseau collégial privé subventionné		92 000,00 \$

Afin de favoriser l'innovation en matière de mobilité étudiante, chaque cégep possède la marge de manœuvre pour développer et administrer son propre programme de mobilité.

Le Ministère souhaite favoriser la concertation entre les collèges dans la mise en œuvre de mesures favorisant la mobilité étudiante et éviter la concurrence entre collèges d'une même région. C'est pourquoi l'enveloppe est répartie par région. Les collèges d'une même région ont donc convenu ensemble de la répartition des sommes présentées ci-dessus et plusieurs ont mis en place des mesures concertées au niveau régional, notamment les collèges du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les collèges sont tenus de déclarer annuellement l'utilisation des sommes et le nombre d'étudiants ayant bénéficié de la mesure. Aussi, les collèges participants sont tenus de fournir au Ministère un bilan de l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2020-2021. Cet exercice permettra au Ministère d'identifier les actions les plus porteuses en matière de mobilité étudiante interrégionale.

Après trois années d'expérimentation, soit de 2016-2017 à 2018-2019, les établissements d'enseignement ont remis 1 164 bourses, dont 963 par le réseau des cégeps et 201 par les établissements privés subventionnés. Deux types de bourses peuvent être offertes, les bourses programme et les bourses trimestre. Depuis, le début de l'expérimentation, 728 bourses trimestre ont été allouées et 436 bourses programme. Puisque les données pour la session hiver 2019 demeurent provisoires, nous pouvons envisager un nombre supérieur de bourses allouées d'ici la fin de l'année scolaire. Il est également à noter que la première année a essentiellement été consacrée au développement des programmes par les cégeps.

Enseignement universitaire

Le réinvestissement prévu pour favoriser la mobilité des étudiants québécois au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 est inclus dans le versement annuel aux universités pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement universitaire.

Le cas échéant, les mesures visant à favoriser la mobilité des étudiants devaient permettre de mieux structurer les actions visant à recruter et retenir les étudiants internationaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 avait prévu d'accorder en 2018-2019 une somme de 6 M\$ afin d'appuyer davantage les CCTT en favorisant la mise en œuvre d'un modèle d'intervention axé sur une mutualisation des expertises de différents partenaires. Le but était de mieux soutenir la recherche et l'innovation et de favoriser les retombées, notamment en éducation. Puisque 10 nouveaux CCTT ont été implantés en 2018-2019, une somme de 1,2 M\$ a été ajoutée à l'enveloppe globale.

Un montant de 476 500 \$ provenant notamment de cette enveloppe a été octroyé au Réseau Trans-tech, désormais Synchronex, afin de soutenir le développement et le déploiement du nouveau modèle d'intervention dans les CCTT. La répartition des sommes par CCTT a été proposée par le réseau représentant les CCTT, soit Synchronex. Voici en détail les sommes octroyées pour chaque centre en 2018-2019 :

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2018-2019
Alma	AGRINOVA	Agriculture	148 218 \$
La Pocatière	Biopierre – Centre de développement des bioproduits	Bioproduits	148 218 \$
Trois-Rivières	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3)	Télécommunications	83 312 \$
La Pocatière/André-Laurendeau /John Abbott	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique (OPTECH)	Communication — Optique	148 218 \$
Sainte-Foy	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte — Foy inc. (CERFO)	Foresterie	115 764 \$
Rosemont	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CERSÉ)	Responsabilité sociale et écocitoyenneté	83 312 \$
Maisonneuve	Centre d'études en procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Procédés chimiques	115 764 \$
Baie-Comeau	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)	Foresterie	83 312 \$
Victoriaville	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+)	Agriculture biologique	115 764 \$
Gaspésie et des Îles	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)	Développement durable	115 764 \$
Lionel Groulx	Centre d'innovation en microélectronique du Québec (CIMEQ)	Productique-microélectronique	83 312 \$
Victoriaville	Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA)	Agriculture	148 218 \$
Saint-Jérôme	Centre de développement des composites du Québec (CDCQ)	Procédés chimiques	115 764 \$
Matane	Centre de développement et de recherche	Imagerie numérique	115 764 \$

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2018-2019
	en imagerie numérique (CDRIN)		
Chicoutimi	Centre de géomatique du Québec inc. (CGQ)	Géomatique	83 312 \$
Trois-Rivières	Centre de métallurgie du Québec (CMQ)	Métallurgie	148 218 \$
Jonquière	Centre de production automatisée (CPA)	Productique	115 764 \$
Dawson/Vieux Montréal	Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap	Insertion socio-professionnelle	83 764 \$
Lévis-Lauzon	Centre de robotique et de vision industrielles inc. (CRVI)	Productique	115 764 \$
Thetford	Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. (CTMP)	Minéralogie et plasturgie	148 218 \$
Sorel-Tracy	Centre de transfert technologique en écologie industrielle, centre J-E. Simard (CTTEI)	Environnement	83 312 \$
Saint-Laurent	Centre des technologies de l'eau (CTE)	Eau	115 764 \$
Sainte-Foy	Centre en imagerie numérique et médias interactifs (CIMMI)	Imagerie numérique	83 312 \$
Shawinigan	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)	Environnement — Chimie	148 218 \$
Abitibi-Témiscamingue	Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	Environnement	148 218 \$
Édouard Montpetit	Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Aéronautique	148 218 \$
St-Hyacinthe	Cintech agroalimentaire	Agroalimentaire	148 218 \$
Rimouski	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX)	Transformation des produits forestiers	83 312 \$
Jonquière	ÉCOBES Recherche et transfert	Santé et éducation	148 218 \$
St-Hyacinthe	Groupe CTT inc.	Vêtements — Textile	148 218 \$
Régional Lanaudière à Terrebonne	INÉDI	Design industriel	83 312 \$
Trois-Rivières	Innofibre – Centre d'innovation des produits celluloseux	Pâtes et papier	115 764 \$
Rimouski	Innovation maritime	Maritime	83 312 \$
Victoriaville	Inovem	Bois et ameublement	83 312 \$
Maisonneuve	Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)	Accueil et intégration des immigrants	115 764 \$
Maisonneuve	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA)	Emballages	83 312 \$
Ahuntsic	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité (ICI)	Imprimerie	148 218 \$
Saint-Jérôme	Institut du véhicule innovant (IVI)	Transport	115 764 \$
André-Laurendeau	Institut international de logistique du Québec (IILQ)	Logistique	83 312 \$
Sept-Îles	Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)	Maintenance industrielle	83 312 \$
Beauce-Appalaches	MÉCANIUM inc.	Productique	115 764 \$

Nom du collège	Nom du CCTT	Domaine	Somme 2018-2019
Gaspésie et des Îles	Merinov (CCTT des pêches)	Pêches	148 218 \$
Thetford	Oleotek inc.	Chimie	115 764 \$
Sherbrooke	Productique Québec	Productique	115 764 \$
La Pocatière	Solutions Novika	Technologies physiques	148 218 \$
Gaspésie et des Îles	TechnoCentre éolien Gaspésie, les Îles (TCE)	Éolien	148 218 \$
Méridci	TOPMED	Orthèses et prothèses	83 312 \$
Lévis-Lauzon	TransBIOTech — Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Biotechnologie	115 764 \$
Marie-Victorin	VESTECHPRO Centre de recherche et d'innovation en habillement	Habillement	83 312 \$
École nationale du cirque	Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque (CRITAC)	Arts du cirque	120 000 \$
Cégep Bois-de-Boulogne/Cégep deJohn Abbott	Centre collégial de transfert de technologie en intelligence artificielle (CCTTia)	Technologies numériques	120 000 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	Living lab en innovation ouvert (LLio)	Sociale	120 000 \$
Cégep John Abbott /Cégep Gérald-Godin	Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques (CERASP)	Sciences et biotechnologies	120 000 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy	Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile (Centre RISC)	Sécurité civile	120 000 \$
Cégep de l'Outaouais	CyberOutaouais.org – Centre de recherche et de transfert en cybersécurité	Technologies numériques	120 000 \$
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	ExpériSens	Services client	120 000 \$
Cégep de Saint-Félicien	Écofaune boréale	Pratiques ancestrales/réalité autochtone	120 000 \$
Cégep de Saint-Laurent	Centre de recherche et d'innovation en art et en engagement social (ARTENSO)	Arts	120 000 \$
Cégep de Drummondville	Centre collégial d'expertise en gérontologie (CCEG)	Santé	120 000 \$
TOTAL			6 840 016 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2018-2019. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2019-2020.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question no 196 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Indiquer l'état d'avancement de la réforme des Tests de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) pour les futurs enseignants. Inclure tout document, note ou rapport sur le sujet, et indiquer le nombre de rencontres ayant eu lieu et les personnes présentes.

RÉPONSE

Des travaux de réflexion sont en cours au Ministère relativement au Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) et à l'*English Exam for Teacher Certification* (EETC).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des demandes déposées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du FIS pour les établissements post-secondaires. Inclure les projets acceptés et les sommes dépensées en 16-17 et celles prévues pour 17-18 et 18-19.

RÉPONSE

Voir l'annexe pour la liste des projets acceptés et les sommes dépensées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018 et 2018-2019.

Fonds d'investissement Stratégique pour les établissements postsecondaires («FIS»)
Montant des dépenses des projets par années financières

Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires (FIS)
Montant des dépenses des projets par année financière
(en milliers de dollars)

Projet	Bénéficiaire final	Titre du projet	Coût total prévu	Coût total révisé	Dépenses de 2018-2019 (au 31 décembre 2018)	Résiduel (après 31 décembre 2018)
34997	Collège Dawson	Mise à niveau pour économie d'énergie visant la viabilité environnementale des infrastructures	2 855,9	2 658,1	2 658,1	0
35188	Université de Montréal	Mise à niveau de deux salles de lavage à la Division des animaleries de l'Université de Montréal	1 624,1	-	1 772,1	44
35196	Université du Québec à Trois-Rivières	Plateforme québécoise interuniversitaire en médecine personnalisés (Locaux niveau 1000 Pierre-Boucher)	3 495,8	3 155,0	2 971,9	0
35198	Université du Québec à Trois-Rivières	Salle blanche pour la conception, la caractérisation et l'intégration de dispositifs micro et nanoscopiques dans des microsystèmes (i.Energie)	1 331,0	1 227,9	1 125,8	0
35204	Université du Québec à Trois-Rivières	Laboratoire de recherche sur les répercussions des changements climatiques (Rénovation des locaux L-3530, L-3512 et L-3446)	892,9	724,3	671,9	0
35256	Cégep Marie-Victorin	Amélioration et optimisation des espaces d'enseignement spécialisé en techniques d'éducation à l'enfance et adaptation innovante au contexte du travail	822,7	707,7	-48,9	0
35276	Cégep Vanier College	Rénovation des infrastructures du département de Santé Animale du Collège Vanier et création d'un Centre de Services	1 876,3	-	0,0	0
35277	Polytechnique Montréal	Nouvelles salles électriques desservant les laboratoires de recherche au pavillon principal	2 518,8	2 050,7	1 165,5	0
35278	Polytechnique Montréal	Laboratoire Expérimental Grande Hauteur (LEGH)	1 021,5	1 367,6	1 246,6	6
35279	Université de Montréal	Mise aux normes U4 chambre inhalation	1 930,7	1 728,7	1 411,8	77
35280	Université de Montréal	Réfection de la maçonnerie	1 945,2	1 706,0	0,0	0
35281	Université de Montréal	Aménagement du groupe de recherche Brans	5 900,8	7 058,6	3 352,0	1 428
35282	Cégep Vanier College	Rénovation du laboratoire de chimie	1 582,4	1 509,5	1 055,6	12
35284	Université de Montréal	Archéologie citoyenne	997,9	-	0,0	0
35286	Cégep Édouard-Montpetit	Réfection des laboratoires de TIM (Techniques d'intégration multimédia)	872,0	669,5	0,0	187
35287	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Projet d'agrandissement de la taille et de la qualité des installations de recherche et d'innovation en technologie minérale	997,9	858,7	399,0	0
35297	Cégep de Sept-Îles	Efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de l'enveloppe extérieure du bâtiment principal	2 940,0	3 150,3	1 434,4	0
35299	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise à niveau des laboratoires de sciences et amélioration de l'efficacité de la production, de l'emmagasiner et de la distribution de l'énergie	2 068,3	2 013,4	651,7	4
35300	Université du Québec à Montréal	Rénovation et aménagement d'un Centre de consultation pour la recherche au pavillon Hubert-Aquin Annexe	4 260,0	4 003,9	3 492,4	4
35301	Université de Montréal	Complexe des sciences sur le nouveau Site Outremont du campus de l'Université de Montréal	348 260,0	201 614,5	74 298,9	0
35306	Université du Québec à Montréal	Centre de diffusion urbain de recherche et de création au pavillon Judith-Jasmin	2 500,0	2 433,3	2 144,8	5

Fonds d'Investissement Stratégique pour les établissements postsecondaires («FIS»)
Montant des dépenses des projets par années financières

35310	Université du Québec à Montréal	Mise à niveau de l'infrastructure électromécanique en soutien à un centre de données de recherche	1 200,0	1 215,9	1 060,2	9
35315	Université du Québec à Montréal	Aménagement d'un lieu de confluence pour la recherche-création en arts visuels et médiatiques au pavillon Judith-Jasmin	3 200,0	2 865,6	811,0	265
35316	Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	Réaménagement du département TGE audiovisuel phase III infrastructure	283,9	331,9	25,4	23
35322	Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de l'aile J	2 147,9	2 173,0	237,2	181
35323	Collège de Rosemont	Aménagement de classes et de laboratoires de formation continue au B-100	633,3	995,0	131,1	0
35343	Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	Centre de la recherche et d'apprentissage intégré aux études (CRAIE)	1 449,8	1 751,5	448,5	3
35346	Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire de réseautique au B-300 (Phase 1 et 2)	452,8	729,5	110,1	0
35350	Collège de Rosemont	Réaménagement des laboratoires audiométriques du département d'audioprothèse	448,1	372,0	63,5	0
35352	Cégep de La Pocatière	Modernisation et réaménagement des installations à la Bibliothèque François-Hertel	520,9	325,7	302,0	24
35357	Cégep de Sainte-Foy	Rehaussement des installations de formation spécialisée de l'aile G	2 854,4	4 297,1	1 750,3	388
35359	Collège Ahuntsic	Réfection des laboratoires de génie civil et de génie industriel	1 400,0	1 491,5	252,9	0
35360	Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	D'un auditorium à un laboratoire de technologies des arts de la scène	686,8	820,4	106,9	0
35364	Cégep régional de Lanaudière	Aménagement des laboratoires de Génie civil	1 741,6	2 087,7	-318,1	479
35367	Collège Montmorency	Relèvement de toitures (ajout de classes)-toiture verte/serre & nouveau bâtiment	16 693,7	30 721,4	-1 883,6	68
35376	Cégep de Thetford	Amélioration de la qualité et de la pérennité environnementale des installations de recherche d'Oleotek	1 718,4	1 754,9	1 606,7	0
35378	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Modernisation des laboratoires de soins infirmiers	2 215,0	1 696,4	1 281,7	227
35390	Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne	Création d'espaces de formation spécialisée en informatique	476,6	438,7	37,5	0
35408	Cégep Limoilou	Projet écoénergétique d'installation d'équipements permettant la récupération de chaleur dans les réseaux de climatisation et chauffage	3 469,0	2 878,4	2 873,1	5
35409	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Agrandissement du Pavillon des Premiers-Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	5 278,0	4 444,8	312,9	132
35414	Cégep Limoilou	Centre collégial d'expertise en modélisation des données du bâtiment (CEMDB)	888,1	794,8	671,4	123
35420	Université de Montréal - Établissement affilié : CHUSJ	Technopôle de Réadaptation Pédiatrique du CHU Sainte-Justine	31 320,0	-	24 577,5	2 408
35422	Université de Sherbrooke	Complexe de recherche en hydrologie, hydraulique et environnement	2 260,0	292,9	106,2	55

Fonds d'Investissement Stratégique pour les établissements postsecondaires («FIS»)
Montant des dépenses des projets par années financières

35434	Cégep de Sorel-Tracy	HUB de co-innovation en Internet des objets, Web 4.0 et applications mobiles : de la formation à l'entreprise	555,1	377,6	-100,9	103
35440	HEC Montréal	Rehaussement du réseau de télécommunications	4 875,0	4 079,4	3 377,4	217
35442	Cégep de Saint-Jérôme	Projets d'efficacité énergétique	1 680,8	1 568,7	1 533,4	0
35444	Cégep de Saint-Jérôme	Agrandissement des infrastructures du CDCQ dédiées aux activités de recherche sur les matériaux composites à hautes performances et la recyclabilité	2 060,9	2 112,6	1 279,4	107
35463	École de technologie supérieure	Reconversion du planétarium DOW en un « Hub de créativité »	6 650,9	6 609,9	3 688,0	0
35472	Université McGill	Rénovation à l'Hôpital général de Montréal pour améliorer les infrastructures de recherche, de formation et de commercialisation liées à l'innovation	8 477,7	-	1 627,1	6 499
35476	École de technologie supérieure	Expansion et réaménagement de la bibliothèque en carrefour d'apprentissage	6 621,8	6 153,9	5 681,3	0
35508	Université de Montréal - Établissement affilié : IRCM	Rénovation et optimisation énergétique des infrastructures vétustes de l'Institut de recherche cliniques de Montréal (IRCM)	11 988,4	-	6 814,5	207
35512	Collège de Rosemont	Ajout d'un refroidisseur central au E-500	407,1	761,4	660,9	0
35530	Collège André-Grasset (1973) Inc.	Réfection et mise à niveau du laboratoire de chimie et des locaux annexes du Collège André-Grasset	2 281,1	2 033,5	508,4	38
35534	École de technologie supérieure	Nouveau pavillon pour le calcul de haute performance et l'augmentation des espaces de recherche sur le campus de l'ÉTS	53 870,3	-	13 031,9	40 838
35537	Université de Montréal - Établissement affilié : ICM	Agrandissement du Centre de prévention et de réadaptation cardiovasculaire (Centre ÉPIC) de l'ICM	8 720,0	-	4 701,0	0
35542	Université de Montréal - Établissement affilié : ICM	Création d'un Centre mondial de formation en santé et en prévention cardiovasculaire	15 726,0	9 610,1	4 799,0	86 400
35545	Université de Montréal - Établissement affilié : ICM	Rehaussement des infrastructures dédiées à la R&D de l'ICM (mises aux normes en matière d'insonorisation)	2 000,0	2 036,2	1 673,3	0
35547	Université de Montréal - Établissement affilié : HMR	Agrandissement du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et modernisation de son amphithéâtre	13 988,3	-	12 894,2	0
35550	Cégep de Rimouski	Mise à niveau des infrastructures de recherche du SEREX	4 357,5	-	4 069,7	29
35551	Université de Montréal - Établissement affilié : CIUSS Nord de l'île	Réaménagement et optimisation du centre de documentation du CIUSSS	385,3	563,7	458,9	0
35556	Université de Sherbrooke	Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments de recherche	4 875,0	4 867,6	3 093,8	0
35557	Collège de Rosemont	Aménagement d'un laboratoire spécialisé en prélèvements	227,6	173,5	9,5	0
35558	Collège Jean-De-Brébeuf	Remplacement des fenêtres de bois	3 954,0	4 466,2	3 937,4	401
35564	Université de Sherbrooke	Dynamiser la production d'énergie renouvelable pour les bâtiments de recherche	5 000,0	7 407,4	7 207,7	68
35572	Cégep de Trois-Rivières	Amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers pilotes d'Innofibre	2 227,8	-	1 966,9	149
35589	Cégep John Abbott College	Rénovation de la bibliothèque de recherche (phase II)	7 212,6	-	5 915,6	1 297
35595	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Aménagement d'un laboratoire d'imagerie avancée au centre EMT	2 193,4	2 216,5	304,5	80

Fonds d'Investissement Stratégique pour les établissements postsecondaires («FIS»)
Montant des dépenses des projets par années financières

35598	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Aménagement d'un laboratoire pour un RMN au centre Institut Armand-Frappier de l'INRS	863,9	895,8	129,0	0
35614	Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Réfection des laboratoires du bâtiment 18 du centre Institut Armand-Frappier de l'INRS - Phase 1	9 642,0	5 707,3	5 418,8	4 223
35618	Cégep Gaspésie et des Îles (pour son CEC des Îles)	Modernisation du Centre d'études collégiales des îles visant à remplacer les sections modulaires des années 1970	5 700,0	5 711,0	4 590,1	2
35620	Université Bishop's	Rénovation et mise à niveau des laboratoires en sciences naturelles dans l'immeuble Johnson	7 545,4	7 369,6	6 823,0	132
35621	Université McGill	Centre d'essai clinique à l'Hôpital général juif SMBD	3 999,2	-	2 455,4	1 544
35622	Université Bishop's	Rénovation de la bibliothèque John-Bassett et transformation en carrefour des ressources éducatives	17 000,0	15 083,3	7 418,5	1 228
35624	Université de Montréal	Plateforme de recherche (CIMIA)	12 685,6	-	6 927,5	5 758
35628	Université Laval	Prismes: une infrastructure pour répondre aux nouveaux enjeux d'innovation au sein des entreprises	21 750,0	13 387,0	8 326,6	503
35634	Université Laval	Centre de collecte, de traitement et de valorisation des données	20 141,0	-	17 163,4	2 978
35643	Collège de Maisonneuve	Implantation d'un centre régional de recherche et formation en Environnements avec simulateur patient pour l'apprentissage (éducation/santé)	2 573,3	2 464,3	2 279,6	0
35660	Université Laval	Rénovation et mise aux normes du pavillon Alexandre-Vachon - Phase 3	31 870,0	29 330,8	15 070,3	0
35668	Université Laval	Rénovation de l'animalerie du pavillon des Services	1 055,0	1 140,4	666,7	64
35676	Université Laval	Projet de géothermie pour emmagasiner de la chaleur au pavillon Alexandre-Vachon	586,0	407,4	338,8	24
35683	Université Laval	Infrastructure de recherche intégrée et translationnelle des maladies chroniques sociétales	13 500,0	13 318,5	11 259,7	0
35694	Collège Marianopolis	Améliorer les salles de classe et laboratoires de sciences et technologie	12 862,8	13 611,4	5 102,0	11
35695	Université Laval	CEPSY: Centre d'excellence en psychothérapies pour troubles de santé mentale	4 687,4	-	4 496,5	0
35699	Université Laval	NEURODEV-PSY: intégration de la recherche fondamentale et clinique sur le neuro-développement en santé mentale	4 925,4	-	3 234,9	0
35701	Université Laval	Neuromédecine personnalisée parents-enfants	4 967,5	-	3 592,8	0
35704	Université McGill	Pavillon Stewart de biologie: Installations à la fine pointe de la technologie pour la recherche et l'innovation	112 000,0	-	13 617,3	98 383
35716	Université McGill	Initiative McGill durable (Nouveau groupe Électrogène)	13 500,0	9 608,6	7 448,2	740
35726	Université McGill	Initiative McGill durable (Système de ventilation Pavillon Lyman Duff)	30 000,0	-	15 939,8	14 060
35732	Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacement des boîtes de mélange et du système CVAC, Pavillon Rutherford)	21 285,2	15 374,1	12 713,3	275
35735	Université McGill	Initiative McGill durable (Remplacer le système de ventilation, Pavillon Macdonald-Stewart Library)	3 750,0	4 182,3	3 021,9	55
35747	Université McGill	Pavillon Rutherford - Centre de recherche en nanofabrication de l'Université McGill	5 500,0	4 961,0	4 426,1	28
35750	Université McGill	Pavillon Wong - Installations de traitement de matériaux durables	5 672,0	5 043,4	3 028,4	605

**Fonds d'Investissement Stratégique pour les établissements postsecondaires («FIS»)
Montant des dépenses des projets par années financières**

35760	Cégep de l'Outaouais	Centre d'Innovation et incubateur d'Entreprises du Cégep de l'Outaouais (SYNOVCO)	1 275,0	2 265,3	1 175,5	128
35764	Collège Marianopolis	Améliorer l'efficacité énergétique du système de chauffage	846,3	-	0,0	0
35784	Université du Québec à Rimouski	Réaménagement majeur et mise à niveau des infrastructures de l'UQAR en soutien à la recherche et à l'innovation	12 025,0	-	10 544,9	0
35789	Université du Québec à Rimouski	Mise à niveau du traitement de l'air pour le Centre d'Appui à l'Innovation par la Recherche (CAIR) et l'Institut des sciences de la mer (ISMER)	872,0	893,8	555,7	0
35793	Cégep de Trois-Rivières	Remplacement de la fenestration du pavillon des Sciences	2 097,3	2 610,0	-274,7	653
35815	Cégep de Victoriaville	Station de recherche en agriculture biologique	9 616,3	15 890,8	7 972,8	3 611
35931	Université Concordia	Incubateur des sciences appliquées, phase 1 de l'agrandissement du pavillon des sciences (campus Loyola)	52 750,0	-	52 030,5	720
35976	Collège Shawinigan	Projet de mise aux normes et d'agrandissement des locaux du centre de recherche (CNETE)	6 784,2	-	4 919,6	1 503
37362	Cégep de Saint-Félicien	Agrandissement et réaménagement du pavillon de santé animale	2 041,6	2 532,4	121,1	44
Total général			1 095 354,7	527 944	466 035,1	279 858,2

Note: Le total général pour la colonne «coût total prévue» est égal au total approuvé de l'annexe A de l'Entente

Note2: Le total général pour la colonne «Dépense 2018-2019 (somme résiduelle)» balance avec le total de la colonne «coût total prévue»

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 11 concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des étudiants étrangers, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été investie par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le suivi et la mise en œuvre de la mesure 11 de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre.

En effet, la mesure 11 est libellée ainsi :

« Développer et mettre en œuvre une stratégie de rétention des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et une stratégie de rétention des étudiantes et étudiants internationaux. »

Le MEES collabore avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour s'assurer que ses actions en matière d'attraction et de recrutement d'étudiants internationaux sont cohérents et complémentaires avec les travaux et actions en matière de rétention.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'oeuvre, le suivi apporté à la mesure 15 concernant le développement de l'offre de francisation en ligne, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Les crédits prévus pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au cadre financier de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, mesure 15, s'élèvent à 0,88 M\$ pour les années 2018 à 2020.

Une somme de 0,5 M\$ a été investie en 2018-2019 pour le développement de matériel pour l'offre de francisation en ligne en soutien aux services aux entreprises des commissions scolaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

- En 2018-2019, création de l'annexe budgétaire *Soutien aux établissements pour accroître le nombre de diplômés dans le domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques* (annexe S058 pour les cégeps et annexe 072 pour les collèges privés).
 - La règle a pour objet de favoriser une croissance annuelle de 2 % du nombre total de diplômés dans des programmes d'études associés au domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (STGM).
 - Le financement octroyé aux établissements peut être utilisé en fonction de l'un ou de plusieurs des volets d'activités suivants :
 - Mesures d'attraction;
 - Persévérance et réussite;
 - Parcours interordres;
 - Couverture territoriale de l'offre de formation.
 - 5 297 555 \$ ont été investis en 2018-2019.
- En 2018-2019, mise en place d'une enveloppe de 8 M\$ aux universités pour aider davantage les facultés de génie.
 - 1 M\$ a été financé en 2018-2019 à même les sommes de la mesure 25 de la stratégie.
- En 2018-2019, création de l'annexe budgétaire *Cliniques-écoles dans les programmes d'études techniques du domaine de la santé* (annexe budgétaire A011 pour les cégeps).
 - La règle vise à favoriser l'accroissement des apprentissages dans un contexte d'enseignement pratique par le déploiement de cliniques-écoles dans les domaines de la santé.
 - 1,5 M\$ est dédié à cette mesure en 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 26 concernant la bonification de l'appui aux centres collégiaux de transfert des technologies, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

Il a été décidé de verser, en 2017-2018, un montant de 20 M\$ pour couvrir les frais de fonctionnement des centres collégiaux de transfert de technologie afin de renforcer les retombées de leurs activités sur l'enseignement collégial. Le montant octroyé couvre une période de 3 ans.

La moitié de l'investissement, soit 10 M\$, doit servir à soutenir le fonctionnement de ces centres. La seconde moitié de l'investissement vise à renforcer les retombées des activités de ces centres sur l'enseignement collégial. Ce dernier montant peut être utilisé pour consolider les relations avec leur collège d'attache, pour créer de concert avec le collège des parcours de formation intégrant tant les aspects formation, entreprises, que recherche, pour participer à l'adaptation de cours en collaboration avec le collège, pour encadrer des stagiaires, etc.

Un tableau de la répartition du 20 M\$ versé en 2017-2018 entre les 49 CCTT est présenté à la page suivante.

Répartition du 20 M\$ versé en 2017-2018 entre les 49 CCTT

CCTT	Frais de fonctionnement (\$)	Retombées sur l'enseignement collégial (\$)	Total (\$)
C2T3	204 082	103 093	307 175
CEDFOB	204 082	103 093	307 175
CÉRSÉ	204 082	103 093	307 175
CIMEQ	204 082	103 093	307 175
CIMMI	204 082	103 093	307 175
CGQ	204 082	103 093	307 175
CRISPESH	204 082	103 093	307 175
CTTÉI	204 082	103 093	307 175
INÉDI	204 082	103 093	307 175
InMAR	204 082	103 093	307 175
INOVEM	204 082	103 093	307 175
IILM	204 082	103 093	307 175
ITEGA	204 082	103 093	307 175
ITMI	204 082	103 093	307 175
SEREX	204 082	103 093	307 175
VESTECHPRO	204 082	103 093	307 175
Topmed	204 082	103 102	307 184
CDCQ	204 082	206 184	410 266
CDRIN	204 082	206 184	410 266
CÉPROCQ	204 082	206 184	410 266
CERFO	204 082	206 184	410 266
CETAB+	204 082	206 184	410 266
CIRADD	204 082	206 184	410 266
CPA	204 082	206 184	410 266
CRVI	204 082	206 184	410 266
CTE	204 082	206 184	410 266
INNOFIBRE	204 082	206 184	410 266
IRIPI	204 082	206 184	410 266
IVI	204 082	206 184	410 266
MECANIUM	204 082	206 184	410 266
OLEOTEK	204 082	206 184	410 266
PRODQC	204 082	206 184	410 266
Transbiotech	204 082	206 184	410 266
Agrinova	204 082	309 278	513 360
BIOPTERRE	204 082	309 278	513 360
CINTECH	204 082	309 278	513 360
CISA	204 082	309 278	513 360
CMQ	204 082	309 278	513 360
CNETE	204 082	309 278	513 360
CTA	204 082	309 278	513 360
CTMP	204 082	309 278	513 360
CTRI	204 082	309 278	513 360
CTT	204 082	309 278	513 360
ÉCOBES	204 082	309 278	513 360
ICI	204 082	309 278	513 360
MERINOV	204 082	309 278	513 360
NOVIKA	204 082	309 278	513 360
OPTECH	204 082	309 278	513 360
TCE	204 082	309 278	513 360
TOTAL	10 000 018,00	9 999 982,00	20 000 000,00

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE**À l'ordre d'enseignement collégial :**

Le Ministère procède à la révision de son Cadre de gestion de l'offre de formation collégiale. Le nouveau cadre dote le Ministère d'outils plus efficaces pour répondre aux enjeux actuels au regard des besoins des employeurs en techniciens qualifiés. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où certains programmes d'études de secteurs stratégiques peinent à attirer des étudiants et où plusieurs régions présentent des défis démographiques importants.

Une mesure phare implantée dans le contexte des travaux sur la gestion de l'offre de formation collégiale consiste à soutenir les établissements dans la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale en vue de mieux répondre aux besoins de formation ainsi qu'à favoriser une meilleure complémentarité de l'offre de formation.

En 2018-2019, un montant de 300 k\$ provenant de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre a été dédié à cette mesure. La totalité du montant a été engagée.

En formation professionnelle :

Le Ministère a mis en place deux nouvelles mesures qui permettent aux commissions scolaires d'adapter leur offre de formation à la réalité de leur région dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021. Il s'agit des mesures Soutien au déploiement de nouveaux modes pour l'offre de formation professionnelle (mesure 15198) et Soutien à la mobilité interrégionale des élèves en formation professionnelle (mesure 15199).

Mesure 15198

Cette mesure vise à soutenir les commissions scolaires dans la recherche et l'implantation de nouveaux modes de déploiement de l'offre de formation afin de répondre à des besoins de formation non comblés.

Mesure 15199

Cette mesure vise à contribuer à la vitalité de l'offre de formation en région, principalement en favorisant la mobilité des élèves vers les régions éloignées ou touchées par un déclin démographique, d'une part, et d'autre part, vers les commissions scolaires connaissant une baisse significative des inscriptions en formation professionnelle.

Elle permet d'offrir un soutien financier aux commissions scolaires pour attirer un plus grand nombre d'élèves dans des programmes d'études professionnelles présentant des besoins de formation.

En 2018-2019, des sommes de 1 M\$ pour la mesure 15198 et de 0,9 M\$ pour la mesure 15199 provenant de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre étaient dédiées à ces mesures.

Révision de la gestion de l'offre de formation

Le Ministère procédera à une révision de la gestion de son offre de formation professionnelle. Un comité sera mis en place au cours des prochaines semaines pour mener une réflexion sur les enjeux actuels en matière de gestion de l'offre de formation et proposer des ajustements aux façons de faire qui tiendront compte des réalités de chacune des régions. Cette réflexion se tiendra avec des représentants des commissions scolaires et nos partenaires de l'Emploi. À terme, un nouveau Cadre de gestion sera produit.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Mesure visant à favoriser les apprentissages en milieu de travail

Dans le cadre du budget 2015-2016, pour la réalisation de ces projets dans le réseau collégial, des crédits de 300 k\$ en 2015-2016, de 600 k\$ en 2016-2017 et de 1 M\$ annuellement pour les trois années suivantes ont été octroyés.

Aussi, dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre (SNMO) un montant de 3,7 M\$ est alloué sur 5 ans afin de poursuivre le développement des projets d'apprentissage en milieu de travail (mesure 31), dont 100 k\$ additionnels pour la formation technique dès l'année scolaire 2018-2019.

Ainsi, en 2018-2019, une enveloppe de 1,1 M\$ est dédiée à la mesure visant à accroître les apprentissages en milieu de travail dans le réseau collégial (public et privé).

Alternance travail-études

Cette mesure vise à soutenir financièrement le développement et la mise en œuvre de programmes offerts en alternance travail-études (ATE). En 2018-2019, le montant investi s'élève à 3,5 M\$ pour les cégeps et à 350 k\$ pour les collèges privés subventionnés.

En formation professionnelle :

En formation professionnelle, comme prévu à la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, une évaluation des projets sera réalisée et des pistes d'amélioration pourront ainsi être dégagées en vue d'arriver à une applicabilité durable de cette voie de formation.

Rappelons que le budget 2015-2016 prévoyait, pour la réalisation de ces projets, des crédits de 0,3 M\$ en 2015-2016, de 0,6 M\$ en 2016-2017 et de 1 M\$ annuellement pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Ce sont 26 projets d'apprentissage accru en milieu de travail qui sont développés et mis en œuvre. La totalité des sommes est engagée dans ces projets.

Il n'y a pas eu d'appel de projets lancés en 2018-2019.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 pour les éléments suivants :

- a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec;
- c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.

RÉPONSE

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, la mesure 34 – Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences vise à améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences et ainsi favoriser l'intégration plus rapide des personnes au marché du travail. Elle regroupe trois initiatives :

- b) Examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec**

En 2018-2019, 100 000\$ ont été investis en formation professionnelle afin de mettre en place un projet pilote pour l'analyse d'équivalences pour les formations suivies hors Québec.

- c) Développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences**

Dans le cadre du Plan économique de mars 2017, 2,5 M\$ ont été accordés au réseau collégial afin de mettre en place des mesures pour accroître l'accès à la démarche de RAC. Ce montant a été reconduit en 2018-2019.

De même, 1 M\$ ont été accordés au réseau universitaire afin de mettre en place des mesures pour accroître l'accès à la démarche de RAC. Dans la mise à jour économique de novembre 2017, 1 M\$ supplémentaire a été octroyé pour la RAC à l'enseignement universitaire, de sorte que le réseau universitaire bénéficie de 2 M\$ par année pour la RAC, et ce, jusqu'en 2021-2022.

- d) Mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences**

Cette mesure relève du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Innovation.

En 2018-2019, le MEES a accordé une aide financière de 200 000 \$ à Qualifications Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 pour les éléments suivants :

- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale;
- b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques;
- c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

RÉPONSE

La mesure 36 de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, visant à accroître la fluidité des parcours de formation collégiale, est mise en œuvre grâce à deux mesures distinctes, soit : 1) Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques et 2) Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a bonifié le financement des cours de formation spécifique pour les étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC. Il s'agit d'une mesure incitative afin que les établissements offrent rapidement des cours de formation spécifique dans le parcours des étudiants inscrits en Tremplin DEC, facilitant ainsi leur orientation scolaire en leur permettant d'explorer différents programmes d'études

Les montants étant établis en fonction de la clientèle étudiante, la hauteur du financement accordé ne sera connue qu'ultérieurement.

Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique

Une nouvelle mesure visant la mise en œuvre de passerelles entre des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) et les programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) a été implantée en 2018-2019. Une enveloppe de 200 k\$ provenant de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre y est dédiée.

Cette mesure a fait l'objet d'un appel d'intérêts auprès des établissements du réseau collégial public. Plusieurs demandes ont été soumises à l'hiver 2019. Elles sont actuellement en traitement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 37 concernant le développement de l'offre de formation continue au collégial et en formation professionnelle, les sommes investies en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE**À l'ordre d'enseignement collégial :**

Le Ministère a mis en œuvre un nouveau paramètre financier visant à favoriser l'offre de programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans des secteurs de formations qui sont stratégiques pour le développement économique du Québec. Il s'agit des programmes d'études visant des professions dans les domaines de la science et technologie, du génie et des mathématiques (STGM) ainsi que celles qui sont priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail.

Pour l'année 2018-2019, une nouvelle enveloppe de 1,4 M\$ est attribuée à la mesure 37, dont un montant de 1,3 M\$ a été dédié à une bonification du financement pour l'offre des formations admissibles dans le réseau des cégeps. Un montant de 0,1 M\$ a été attribué à l'enveloppe des AEC des collèges privés subventionnés.

Par ailleurs, un montant de 5,0 M\$ provenant du Plan économique de mars 2017 a également été investi pour le développement de la formation continue, dont 3,5 M\$ pour accroître l'offre de programmes d'études et 1,5 M\$ pour permettre la gratuité des études à temps partiel dans le cadre d'une AEC. Ces sommes permettent également l'atteinte des objectifs de la mesure 37 de la Stratégie.

En formation professionnelle :

Les investissements relatifs à la mesure 37 de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 pour le développement de l'offre de formation continue en formation professionnelle ont été attribués aux formations de courte durée menant à l'attestation d'études professionnelle (AEP).

Pour l'année scolaire 2018-2019, une somme de 4 M\$ est dédiée à l'enveloppe AEP – Priorités ministérielles en réponse aux besoins de formation des préposées et préposés aux bénéficiaires œuvrant en résidence privée pour aînés.